

Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

Rapport régional de synthèse

*Évaluation de l'égalité des sexes
et de l'autonomisation des femmes*



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

Rapport régional de synthèse

*Évaluation de l'égalité des sexes
et de l'autonomisation des femmes*



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Pour commander des exemplaires du *Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique - Rapport régional de synthèse : Évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : ecainfo@uneca.org
Web : www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tous droits réservés
Premier tirage : novembre 2017

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Mise en page: Phoenix Design Aid, Danemark
Impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2004.

Remerciements

La présente publication intitulée « *Évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique : Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, Rapport régional de synthèse* » a été réalisée avec le soutien dévoué de Mme Takyiwaa Manuh, Directrice de la Division des Politiques de Développement Social, et sous la direction et l'orientation de Mme Thokozile Ruzvidzo, Coordinatrice du Centre Africain pour le Genre (CAG) de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies. La coordination de l'équipe du rapport a été assurée par M. Keiso Matashane-Marite, le Responsable des Affaires Sociales. Les principaux rédacteurs sont Caroline Ngonze (volet social), Iris Macculi (volet économique) et Keiso Matashane-Marite (volet politique). D'autres membres de l'équipe du rapport qui ont offert leurs commentaires sur les projets de rapport sont : Ngone Diop, Elizabeth Eilor, Gonzaque Rosalie, Mamusa Siyunyi, Grace Puliyel, Selsah Pasali, and Elize Wang Soazic. Le Consultant, Emebet Hassen, a fourni son assistance dans le domaine statistique pour l'élaboration du rapport, y compris la vérification des calculs de l'Indice de la condition de la femme et du Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique et de la réalisation des tableaux et des graphiques. Ce rapport représente une synthèse des rapports pays sur l'Indicateur de développement et de l'inégalité entre les sexes en Afrique (IDISA) dans les treize pays de la deuxième phase de l'IDISA – le Botswana, le Cabo Verde, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République Démocratique du Congo, la Gambie, Kenya, le Malawi, le Mali, le Sénégal, le Togo et la Zambie.

La CEA est très reconnaissante pour les commentaires et les conseils inestimables fournis par les participants qui ont pris part à la réunion des experts tenue du 29 au 31 janvier 2013 à Addis Abeba pour examiner le projet de rapport. Ils sont : Valencia Mogegeh (Botswana), Claudia Rodrigues (Cap-Vert), Cornelia Gabrielle Adou Ngapi (République du Congo), Fofana Yaya Fanta Kaba (Côte d'Ivoire), Yacouba Doumbia (Côte d'Ivoire), Manguwa Kanika (République Démocratique du Congo), Coukri Houssein Djibah (Djibouti), Lamin Nyabally (La Gambie), Collette Suda (Kenya), Shelton Kanyanda (Malawi), Bintou Nimaga (Mali), Aminata Diouf Ndiaye (Sénégal), Essossinam Guetou (Togo), Victor Mbumwae (Zambie), Cecilia Ncube (Fonds des Nations Unies pour la Population), Florence Butegwa (ONU-Femmes), Pernille Stender (Conseiller Principal/Danemark), Jacques Charmes (Centre Population et Développement/France), et Saskia Wieringa (Université d'Amsterdam/Pays-Bas).

L'équipe du rapport apprécie sincèrement l'appui de l'équipe de contrôle des documents, en particulier Messieurs Henok Legesse, Charles Ndungu, Teshome Yohannes et Ferdos Isa qui ont pris en charge la conception, la mise en page et l'impression du rapport. Le rapport final a été révisé de façon très compétente par le Dr Ankia Hoellen et Haben Iman.

Les membres du personnel de la CEA suivants ont apporté un soutien utile à l'équipe du rapport : Tigist Eshetu, Mekdes Faroni, Abraham Kassa, Hannan Mohamed, Almaz Neguissie et Berhanu Tesfaye.

Sigles

ACEM	Association des éducateurs chrétiens du Malawi
ADDS	Agence djiboutienne de développement social
AGF	Ablation génitale féminine
ANFP	Association nationale des femmes paysannes
ARV	Antirétroviral
ASF	Association pour la santé familiale
ASS	Afrique subsaharienne
ASWA	Approche sectorielle de l'agriculture
AT	Accoucheuses traditionnelles
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
BAD	Banque africaine de développement
BAIS	Enquête sur l'impact du SIDA au Botswana
BM	Banque mondiale
CAGDS	Centre africain pour le genre et le développement social
CAM	Comité d'admission mixte
CCNDH	Commission consultative nationale des droits de l'homme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
CENUA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CFECM	Caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CIS	Comité international de secours
CNLS	Conseil national de lutte contre le SIDA
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
CTV	Conseil et test volontaires
CUA	Commission de l'Union africaine
DAESNU	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DAF	Département des affaires féminines
DFA	Décennie de la femme africaine
DNVS	Département de la nutrition et du VIH/SIDA
DSESA	Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique
DSONU	Division de la Statistique de l'ONU
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EDK	Enquête démographique du Kenya
EDSK	Enquête démographique et de santé du Kenya
EPG	Enseignement primaire gratuit
EPT	Education pour tous
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fédération des femmes avocates
FDED	Fonds de développement économique de Djibouti
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population

FNUD	Fonds des Nations Unies pour le développement
GAWFA	Association pour le financement des femmes gambiennes
GPBM	Baromètre du protocole sur le genre pour le Malawi
ICF	Indice de la condition de la femme
IDH	Indice de développement humain
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités des sexes en Afrique
IIS	Indicateur de l'inégalité des sexes
IPF	Indicateur de la participation de femmes
MEF	Mouvement pour l'éducation des filles
MGF	Mutilation génitale féminine
MII	Moustiquaire imprégné d'insecticide
MOSBSE	Ministère de l'Éducation Primaire et Secondaire de la Gambie
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Épargne et de Crédit
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OC	Organisation communautaire
ODM	Objectif du millénaire pour le développement
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAB	Programme d'action de Beijing
PAF	Politique d'assistance financière
PAMT	Politique/ Programme active du marché du travail
PdA	Programme d'action
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PMG	Programme mixte d'appui en matière de genre
PMT	Plan à moyen terme
PNC	Panel national de conseil
PNLSM	Programme national de lutte contre le SIDA/MST
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNVA	Politique nationale de vulgarisation agricole
PPA	Association de la planification familiale de la Zambie
PSNSS	Plan stratégique national du secteur de la santé
PTME	Prévention de la transmission de la mère à l'enfant
RDH	Rapport sur le développement humain
RECOFEM	Projet de renforcement des capacités des organisations féminines
RPA	Rite de passage alternatif
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCDM	Stratégie de croissance et de développement du Malawi

SCOFI	Scolarisation des filles
SDH	Sensibilisation aux droits de l'homme
SFDH	Sensibilisation et formation aux droits de l'homme
SIDA	Syndrome immunodéficient acquis
SMI	Santé maternelle et infantile
SNRP	Stratégies nationales de réduction de la pauvreté
SP	Seuil de la pauvreté
SRI	Santé reproductive et infantile
STI	Infections sexuellement transmises
TARV	Traitement antirétroviral
TBPFA	Tableau de Bord de la promotion de la femme en Afrique
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TPC	Taux de prévalence des contraceptifs
TPE	Transmission du parent à l'enfant
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USR	Unité de santé reproductive
VF	Violence à l'égard des femmes
VFG	Violence fondée sur le genre
VIH	Virus immunodéficient humain
WANEP	Réseau ouest-africain pour l'élimination de la prolifération des armes de petit calibre
ZARAN	Réseau de la recherche sur les lois relatives à l'aide et les plaidoyers

Les pays de la phase II de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique



Table des matières

Remerciements.....	iii
Sigles.....	iv
CHAPITRE UN.....	1
Introduction.....	1
1.1 Un aperçu de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique	3
1.2 Le processus de l'Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique	5
1.3 Contexte socio-économique.....	5
1.4 Structure du rapport.....	12
CHAPITRE DEUX.....	13
Indice de la Condition de la Femme (ICF).....	13
2.1 Indice de la condition de la Femme : rubrique du pouvoir social	13
2.1.1 Vue d'ensemble des résultats réalisés dans le domaine de l'éducation.....	11
2.1.2 Vue d'ensemble des résultats de l'Indice de la Condition de la Femme dans le domaine de la santé	20
2.2 Rubrique économique de l'Indice de la Condition de la Femme	28
2.2.1 Niveaux de revenu.....	31
2.2.2 Utilisation du temps et emploi	38
2.2.3 Accès et contrôle des ressources	43
2.3 Indice de la condition de la femme : rubrique du pouvoir politique	50
2.3.1 Participation dans le secteur public	52
2.3.2 Participation au niveau de la Société Civile	59
CHAPITRE TROIS.....	65
Le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique	65
3.1 Aperçu Général de la Situation des Droits de la Femme en Afrique.....	65
3.2 La Violence contre les Femmes et les Enfants.....	67
3.2.1 La Violence Domestique.....	68
3.2.2 La Mutilation Génitale Féminine.....	69
3.2.3 Les Conflits	71

3.3 Aperçu de la rubrique du Pouvoir social	72
3.3.1 Composante santé	72
3.3.2 Composante éducation.....	80
3.4 La rubrique du Pouvoir économique.....	83
3.4.1 Conventions de l'OIT (100, 111, 183).....	83
3.4.2 Intégration de la dimension genre dans les Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP).....	84
3.4.3 Accès aux services de vulgarisation agricole.....	86
3.4.4 Accès à la technologie.....	87
3.4.5 Accès à la terre	88
3.5 Aperçu de la rubrique du Pouvoir politique.....	89
3.5.1 Mise en œuvre des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité.....	90
3.5.2 Institutionnalisation de l'intégration des questions de genre.....	91
3.5.3 Appui aux quotas à parité et discrimination positive	91
CHAPITRE QUATRE	95
Conclusion et Recommandations	95
4.1 La rubrique du Pouvoir Social.....	95
4.1.1 Éducation	95
4.1.2 Santé	95
4.2 La rubrique du Pouvoir Économique.....	96
4.3 La rubrique du Pouvoir Politique	97
4.4 Les Droits des Femmes	98
RÉFÉRENCES.....	101
Tableau de bord de la Promotion de la Femme en Afrique– Résumé des Résultats	105
Annexe I: Résumé des Résultats du TBPFA concernant la rubrique Sociale	106
Annexe II: Résumé des Résultats du TBPFA sur la Rubrique Economique	111
Annexe III: Résumé de Résultats du TBPFA sur la Rubrique Politique.....	115
Annexe IV: Résumé de Résultats du TBPFA sur la rubrique des Droits des Femmes	118
Annexe V: Indice de la Condition de la Femme– Résumé et Valeur des Indicateurs	129
Annexe VI: Liste des Indicateurs ICF et TBPFA.....	133

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indice de développement humain (IDH), 2011	8
Tableau 2 : Indicateur des inégalités de genre (IIG), 2011	11
Tableau 3 : Vue d'ensemble des résultats de l'IIG – Indicateurs de l'éducation	14
Tableau 4 : ICF lié aux indicateurs de santé	21
Tableau 5 : ICF pour la rubrique économique – indicateurs de salaire et de revenu	29
Tableau 6 : ICF pour la rubrique économique – indicateurs de l'utilisation du temps et de l'emploi	30
Tableau 7 : ICF pour la rubrique économique – indicateurs d'accès aux ressources	31
Tableau 8 : ICF lié à la proportion de femmes vivant sous le seuil de la pauvreté	38
Tableau 9 : Emploi salarié dans le secteur moderne, par sexe, au Kenya, 2006-2010.....	41
Tableau 10 : Rubrique économique de l'ICF – accès aux ressources	43
Tableau 11 : Accès aux ressources – aux moyens de production au Botswana.....	45
Tableau 12 : Évolution des fonctionnaires de classe supérieure au Togo (2006-2011).....	49
Tableau 13 : Indice de la condition de la femme : participation des femmes dans le secteur public.....	54
Tableau 14 : Indice de la condition de la femme : participation des femmes dans la société civile	59
Tableau 15 : Synthèse des scores relatifs à la mise en œuvre de la CEDAW	66
Tableau 16 : Synthèse des scores pour la mise en œuvre des conventions et des instruments de politique internationaux	67
Tableau 17 : Synthèse des scores : pourcentage de progrès réalisé par rapport au maximum possible pour la violence contre les femmes.....	72
Tableau 18 : Pourcentage des scores réalisés à partir du score maximal possible – Éducation.....	83
Tableau 19 : TBPFA : Pouvoir économique – Pourcentage des scores obtenus à partir du score maximum	89
Tableau 20 : Pourcentage des réalisations à partir du score maximum possible – Pouvoir politique	93
Tableau 21 : Politiques de prévention et de protection des filles contre le décrochage scolaire.....	106
Tableau 22 : Éducation en Droits de l'homme/Droits de la femme	107
Tableau 23 : PA de la CIPD +15 (VIH/SIDA).....	108
Tableau 24 : ICPD PoA + 15 (Mortalité maternelle)	108
Tableau 25 : PA de la CIPD + 15 (Planning Familial).....	109
Tableau 26 : PA de CIPD + 15 (Avortement sans risque).....	109
Tableau 27 : TBPFA – Pourcentages de résultats obtenus à partir du score maximal possible – Santé.....	110
Tableau 28 : Résumé des scores sur l'engagement à la Convention 100 de l'OIT.....	111
Tableau 29 : Moyennes des scores sur l'engagement à la Convention 111 de l'OIT	112
Tableau 30 : Moyennes des Scores sur l'Engagement à la Convention 183 de l'OIT	112

Tableau 31 : Intégration du genre dans la SNRP (max score = 24)	113
Tableau 32 : Accès à la vulgarisation agricole (Score Total Maximal = 24).....	113
Tableau 33 : Accès à la Technologie (Score Maximal = 24).....	114
Tableau 34 : Accès à la Terre(Score Maximal = 26).....	114
Tableau 35 : Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité	115
Tableau 36 : Participation des femmes à la gouvernance traditionnelle	116
Tableau 37 : Intégration du genre dans tous les départements.....	116
Tableau 38 : Appui au quota pour les femmes et discrimination positive	117
Tableau 39 : Participation aux négociations et processus de paix	117
Tableau 40 : CEDAW.....	118
Tableau 41 : Article 2 de la CEDAW.....	119
Tableau 42 : Article 16 de la CEDAW	119
Tableau 43 : Protocole facultatif	120
Tableau 44 : Protocole de la Femme Africaine	121
Tableau 45 : Programme d'action de Beijing	121
Tableau 46 : Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes.....	122
Tableau 47 : Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	122
Tableau 48 : Pratiques préjudiciables FGM/Mariage précoce/l'Héritage des veuves.....	123
Tableau 49 : Revue et modification du Droit Coutumier.....	123
Tableau 50 : Violence familiale	124
Tableau 51 : Viol	124
Tableau 52 : Viol au sens de la loi/ Souillure.....	125
Tableau 53 : Harcèlement sexuel.....	125
Tableau 54 : Protocole relatif à la suppression et à la répression du trafic d'êtres humains....	126
Tableau 55 : Protocole facultatif à la CRC relatif à la ente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie.....	127
Tableau 56 : Protocole facultatif à la CRC relatif à l'implication des enfants aux conflits armés	127
Tableau 57 : Résumé des réalisations en termes de protocoles sur la dignité et la sécurité (en %)	128
Tableau 58 : Indice de la Condition de la Femme pour les trois rubriques et l'Indice moyen .	129
Tableau 59 : Valeurs des indicateurs de l'éducation (Pourcentage) utilisés dans les calculs de l'ICF.....	130
Tableau 60 : Valeurs des indicateurs de santé utilisés dans le calcul de l'ICF.....	131
Tableau 61 : Valeurs (en pourcentage) de certains indicateurs de statut économique utilisés dans le calcul de l'ICF	132
Tableau 62 : Indice de la condition de la femme- Liste des Indicateurs	133
Tableau 63 : Indicateurs TBPFA – Axes Verticaux et Horizontaux	135

Liste des figures

Figure 1 : Population totale (en millions), 2015.....	6
Figure 2 : Taux de croissance de la population, 2010-2015 (%).....	7
Figure 3 : PIB par habitant exprimé en dollar américain à prix courants	8
Figure 4 : Taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant (2005-2014)	9
Figure 5 : Proportion de la population vivant au-dessous de 1,25 \$ (PPP) par jour, 2005-2011	10
Figure 6 : Évolutions de l'indice de l'inégalité entre les sexes (2000-2014)	11
Figure 7 : ICF lié au Taux d'achèvement à l'école primaire.....	20
Figure 8 : Taux d'alphabétisation chez la tranche d'âge de 15 à 24 ans	21
Figure 9 : ICF lié au retard de croissance et à l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	23
Figure 10 : ICF lié à la mortalité chez les moins de 5 ans.....	24
Figure 11 : ICF lié à la prévalence du VIH/SIDA chez les 15-24 ans	25
Figure 12 : Accès au TARV- Ratio femme- homme	26
Figure 13 : ICF lié à la santé des enfants, au VIH/SIDA et à la santé.....	26
Figure 14 : ICF lié à la rubrique du pouvoir économique – Salaires et revenus.....	32
Figure 15 : Salaires moyens dans le secteur de la fonction publique en Gambie.....	33
Figure 16 : Salaires dans le secteur formel (public et privé) en Gambie	34
Figure 17 : ICF lié à l'emploi	40
Figure 18 : Emploi salarié selon les secteurs et le genre au Kenya (2010).....	41
Figure 19 : Pourcentage (%) de femmes qui sont salariées, travailleuses autonomes et employeuses en Gambie.....	47
Figure 20 : Cadres supérieurs de la fonction publique en Gambie selon le genre (2011).....	49
Figure 21 : Résumé de la rubrique pouvoir politique de l'ICF.....	51
Figure 22 : Résumé des trois rubriques de l'ICF.....	52
Figure 23 : Participation dans la société civile et dans le secteur public.....	53
Figure 24 : Pourcentage des femmes membres du conseil des ministres	55
Figure 25 : Pourcentage des femmes occupant d'importants postes dans la fonction publique et dans le parapublic.....	55
Figure 26 : Pourcentage de femmes employées dans les forces de sécurité	56
Figure 27 : Pourcentage des femmes parlementaires dans les pays impliqués de la phase II d'IDISA.....	57
Figure 28 : Pourcentage de femmes juges dans les cours supérieures.....	57
Figure 29 : Pourcentage de femmes juges dans les tribunaux inférieurs	58
Figure 30 : Pourcentage de femmes membres des conseils municipaux.....	58
Figure 31 : Pourcentage de femmes en haut de la hiérarchie des partis politiques	60
Figure 32 : Pourcentage de femmes en haut de la hiérarchie syndicale.....	61
Figure 33 : Pourcentage de femmes en haut de la hiérarchie des associations patronales.....	62
Figure 34 : Pourcentage de femmes présidentes ou directrices d'ONG.....	63
Figure 35 : Pourcentage de femmes dans l'éducation supérieure	131

Chapitre un

Introduction

Les pays membres africains ont démontré leur engagement et prennent des mesures importantes pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en adhérant aux principaux instruments internationaux et régionaux et en intégrant le genre dans les politiques, la planification, les programmes et les cadres législatifs nationaux. Ce faisant, ils reconnaissent ainsi le caractère central de l'égalité des sexes dans la réalisation du développement socio-économique et politique. Grâce à ces mesures, ils affirment que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont non seulement des objectifs de développement à part entière, mais aussi des moyens d'atteindre les résultats de développement. Le document des résultats de Rio + 20 fait état des inégalités sociales, économiques et politiques qui entravent la pleine réalisation du potentiel des femmes à participer et à contribuer au développement durable et à en bénéficier en tant que dirigeantes, participantes et agentes du changement. La plupart des pays en Afrique ont affirmé leur engagement à recueillir, à disséminer, à harmoniser et à tirer pleinement parti des données ventilées selon le sexe pour éclairer leurs décisions politiques. Ils ont également fait preuve de leur volonté d'intégrer les cibles de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les orientations politiques. Le document des résultats de Busan sur le financement du développement, publié en 2011, réaffirme l'engagement de la communauté internationale à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les cadres internationaux de développement. Le document recommande l'adoption d'un objectif global sur l'égalité des sexes et l'inclusion des cibles et des indicateurs sensibles au genre dans tous les objectifs. En dépit de cet engagement louable,

les pays membres africains n'ont pas encore pu institutionnaliser les mécanismes de suivi-évaluation afin d'évaluer le degré des écarts en matière de genre dans les différents secteurs du développement et les progrès au niveau de la mise en œuvre de leurs engagements internationaux et régionaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Quoiqu'à un rythme lent, l'on assiste à un dynamisme vers un environnement de politique transformatrice qui incarne les principes clés des instruments internationaux et régionaux sur l'égalité des sexes et renseigne donc les priorités politiques et de développement de l'Afrique. Plus précisément, le rôle primordial des femmes et la nécessité d'assurer leur pleine et égale participation dans tous les domaines sont repris par un certain nombre d'instruments, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDAW), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sa composante sur le genre, la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes et le Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le genre et le développement, entre autres. Par ailleurs, la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio +20) tenue en 2012 a souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre politique et législatif régional et international, ce rapport de synthèse énonce quelques progrès décalés et incohérents accomplis par les Etats membres africains dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les secteurs économiques, sociaux et politiques. A titre d'exemple, certains pays ont enregistré des avancées louables au niveau des réformes juridiques dans des domaines clés du développement social, en particulier l'éducation, la santé et la sécurité sociale pour les secteurs les plus vulnérables de leur population alors que d'autres sont en retard. Le rapport montre que des améliorations ont été enregistrées surtout dans l'éducation de base, et de nombreux pays ont connu une augmentation des taux de scolarisation des garçons et des filles¹. De même, la représentation des femmes au niveau des postes de prise de décision a augmenté de manière significative dans certains pays et la prise de conscience du public par rapport aux droits des femmes est aussi à la hausse. Par exemple, la représentation des femmes au parlement du Rwanda a atteint 56,3% alors que celle du Sénégal et de l'Afrique du Sud a augmenté de 40%².

Malgré ces réalisations et progrès louables, les conclusions du présent rapport démontrent que les inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes demeurent l'un des grands défis auxquels font face les pays membres africains. Ces inégalités se manifestent dans l'accès et le contrôle limités des femmes aux ressources de production, l'accès inégal aux services sociaux et aux opportunités socioéconomiques ainsi que dans la faible représentation dans les domaines politiques et de prise de décision. L'analyse dans ce rapport donne des enseignements politiques inestimables qui seront utiles aux pays africains dans le rétablissement des

déséquilibres en matière de genre et dans l'amélioration de la condition de la femme.

Les rapports nationaux de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique³ ont confirmé que la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation demeure une lutte majeure enveloppée dans une myriade de défis complexes, y compris des systèmes peu efficaces de planification, de suivi institutionnel et d'évaluation. Pour compliquer davantage la situation, les données mises à jour périodiquement sont inaccessibles, il y a l'absence d'un environnement juridique et politique solide et réceptif, le développement inadéquat des capacités humaines ainsi que des dispositions structurelles faibles et insuffisantes pour intégrer le genre dans les différents secteurs du développement. Pour relever ces défis et accomplir sa mission d'établir des rapports sur les progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'IDISA est un outil conçu pour faciliter le suivi et l'évaluation efficaces, l'analyse de la planification et des politiques ainsi que l'évaluation des progrès de l'Afrique au niveau des engagements régionaux et internationaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'outil contribue à une stratégie plus large dans la promotion de l'égalité des sexes sur le continent d'autant plus qu'il est conçu de manière à aider les Etats membres africains à mesurer les réalisations et à évaluer le niveau des écarts en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'IDISA est donc un outil important qui permet, en outre, aux décideurs d'évaluer leur propre performance dans la mise en œuvre des politiques et

1 Rapport sur l'évaluation des progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), 2011

2 Un Examen de la CENUA après quinze années de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (PAB +15)

3 Les pays de la phase 3 de l'IDISA

programmes visant à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

L'IDISA offre un cadre de politique et de planification qui permet de suivre les avancées de l'Afrique dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, régionaux et sous régionaux par rapport à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le présent rapport fait état de la situation de l'égalité des sexes dans les treize pays africains choisis tout en mettant en relief les disparités entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques, sociaux et politiques. Le rapport discute des progrès réalisés ainsi que des défis que les pays ont rencontrés dans leurs tentatives de mettre en œuvre les instruments nationaux, régionaux, et internationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. A la suite d'une étude pilote dans douze pays africains, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Égypte, le Ghana, le Madagascar, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Tunisie et l'Ouganda, les études de l'IDISA ont été étendues à treize autres pays⁴ sur le continent africain. Ce rapport est fondé sur la deuxième phase des études de l'IDISA réalisées dans les pays suivants : le Botswana, le Cap Vert, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, la République Démocratique du Congo, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Sénégal, le Togo et la Zambie. S'appuyant sur les rapports nationaux de l'IDISA, le rapport régional présente une synthèse sur la situation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique, y compris les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements en matière de politique relative au genre. Le rapport préconise le renforcement de tous les efforts de collecte des données et l'usage des données ventilées suivant le sexe et sensibles au genre en vue d'assurer des politiques et une programmation efficaces en Afrique. Par ailleurs, l'IDISA facilite la mesure quantitative

et qualitative des inégalités des sexes dans les domaines économiques, sociaux et politiques et contribue à une meilleure compréhension des défis auxquels font face les États membres dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le rapport régional fournit des idées utiles sur la nécessité d'intensifier les efforts d'intégration du genre dans les politiques sur le continent.

1.1 Un aperçu de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)

L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été conçu par le Centre Africain pour le Genre (CAG) de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies et approuvé par les ministres chargés de l'égalité des sexes et des affaires féminines comme un outil pour la mesure des inégalités des sexes et l'évaluation des avancées dans la mise en œuvre des engagements politiques en matière de genre. Cet indicateur vient en complément d'autres indices tels que l'Indice du développement humain (IDH) et l'Indicateur de participation des femmes (IPF), développés par le Programme des Nations Unies pour le Développement, qui visent également à faire le suivi d'une gamme d'indicateurs de développement relatifs au genre. En réponse aux exigences de suivi de l'égalité des sexes sur le continent, l'IDISA sert de cadre utile de politique et de planification pour l'évaluation de la performance des pays africains dans la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, du Programme d'action de Beijing, de la Conférence internationale sur la population et le développement, des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de la Charte africaine sur le droit et le bien-être de l'enfant, entre autres. Cet outil permet aux

4 Le Botswana, le Cap Vert, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, la République Démocratique du Congo, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Sénégal, le Togo et la Zambie

pays de renforcer le centre d'intérêt de leurs politiques et planification, de recueillir des données et d'évaluer leur propre situation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sur le plan quantitative et qualitative. L'IDISA fournit un mécanisme de rationalisation des politiques, de la planification et de l'établissement des rapports sur tous les conventions et documents relatifs au genre. Cet outil a donc pour but de :

- » Mettre à la disposition des gouvernements africains des données et des informations sur la situation de l'égalité des sexes et les effets de leur politique de genre en vue de réduire la marginalisation des femmes ;
- » Doter les décideurs et leurs partenaires d'un mécanisme pour prendre en compte le genre dans la planification du développement et les processus de mise en œuvre et mesurer l'égalité des sexes et l'avancement des femmes dans divers domaines économiques, politiques, sociaux et des droits des femmes.
- » Renforcer la capacité des Etats membres africains à suivre de manière efficace les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conventions qu'ils ont ratifiées ainsi que d'autres engagements en matière de genre.
- » Promouvoir le changement des attitudes, des structures et mécanismes sur les plans politiques, juridiques et opérationnels en vue de réaliser l'égalité des sexes et la promotion des femmes.
- » Comblent l'écart de connaissance et d'information entre les réalisations énoncées par les Etats membres et l'impact réel des efforts de la prise en compte du genre.
- » Démocratiser les statistiques et les outils de suivi qualitatif qui sont efficaces et faciles à utiliser.

Conception et calcul de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

L'IDISA permet d'atteindre les objectifs ci-dessus à travers une simple architecture composite comprenant deux parties. La première partie est l'Indice de la condition de la femme (ICF) qui permet une évaluation quantitative des questions sociales, économiques et politiques, précisément mesurées à l'aide d'indicateurs qui ont des impacts différents sur les hommes et les femmes (ex. éducation et revenu). La liste complète des indicateurs suivant lesquels l'égalité des sexes a été évaluée est présentée au Tableau 62 de l'Annexe VI. Sur la base des données de chaque indicateur, un ratio des réalisations des femmes sur ceux des hommes a été calculé pour démontrer si la parité entre les sexes a été atteinte ou non. Par conséquent, en prenant une moyenne simple du groupe de ces indices, le niveau de l'égalité des sexes peut être évalué dans les secteurs sociaux, économiques et politiques.

La seconde composante de l'IDISA est le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA) qui représente une évaluation de la performance des gouvernements dans la mise en œuvre des traités, des déclarations et des résolutions spécifiques relatifs aux femmes et à leurs droits. Le cadre du TBPFA est composé d'un axe vertical et d'un axe horizontal. Les indicateurs énumérés sur l'axe vertical portent sur les accords, les déclarations et les résolutions internationaux et régionaux que les gouvernements africains sont tenus de mettre en œuvre ainsi que les questions qui ont été identifiées comme ayant des effets déterminants sur la vie des femmes (telles que la santé maternelle, le VIH, la violence à l'égard des femmes, la déscolarisation, etc.) pour lesquelles les gouvernements doivent élaborer des politiques et des actions pertinentes de mise œuvre. L'axe horizontal identifie les actions spécifiques

prises (l'existence des lois, des politiques, des budgets, des ressources, etc.) dans le but de mettre en œuvre et d'aborder les questions qui ont été déjà identifiées sur l'axe vertical. Le cadre du TBPFA est présenté au Tableau 63 de l'Annexe VI. Des notes sont accordées en fonction du niveau de mise en œuvre pour chaque question identifiée. La notation se fait en fonction d'une échelle à trois points – 0, 1 et 2. La note 0 indique qu'aucune action n'a été prise au titre de la mise en œuvre d'un traité ou d'une question, la note 1 démontre une mise en œuvre partielle et la note 2 signifie une bonne note ou une action complète a été prise au titre d'une question.

1.2 Le processus de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

Une série de processus consultatifs a précédé l'introduction de l'IDISA dans les pays participants. Dans tous les pays concernés, l'étape initiale implique la création d'un Groupe Consultatif National (GCN) composé de représentants des ministères chargés du genre, des finances, de la santé et de l'éducation, du Bureau des statistiques, d'un représentant des ONG et de deux experts indépendants (un homme et une femme). Le rôle du GCN est de faciliter la recherche et la collecte des données; valider les résultats et assurer la production d'un rapport national exhaustif sur l'IDISA.

La deuxième étape consistait à engager des consultants indépendants qui ont été appuyés par des experts spécialisés dans les mécanismes nationaux d'égalité entre les sexes et par des bureaux de statistiques pour entreprendre l'étude. Les consultants, les experts en genre et les statisticiens ainsi que les membres des groupes consultatifs

nationaux ont reçu une série de formation sur l'utilisation du manuel IDISA, y compris une évaluation pratique des indicateurs IDISA et des sources de collecte de données. Les données ont été recueillies par les pays grâce à des recherches rigoureuses qui ont abouti à un examen approfondi des sources bibliographiques et la compilation des données statistiques provenant de diverses sources, y compris des rapports de recensement; des enquêtes démographiques et sanitaires; des enquêtes sur la population active; des études relatives à la mesure des niveaux de vie et des enquêtes auprès des ménages. Des réunions consultatives et participatives ont été organisées par les pays pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements politiques en matière de l'égalité entre les sexes en utilisant le TBPFA. Les réunions ont également favorisé l'atteinte du consensus entre les acteurs stratégiques et ont permis de donner des motifs à la notation présentée dans le TBPFA.

1.3 Contexte socio-économique

Le continent africain a connu une croissance économique impressionnante depuis le début du XXI^e siècle et a connu une croissance positive moyenne soutenue pendant le ralentissement économique mondial en 2008-2011. La croissance du produit intérieur brut est passée de 3,4% en 2013 à environ 3,7 % en 2015⁵. Les dernières projections des situations économiques mondiales prévoient une nouvelle consolidation des taux de croissance à 4,4% par an en 2016 et 2017⁶. Dans le cas de l'Afrique, les principaux facteurs qui expliquent cette trajectoire de croissance positive comprennent l'augmentation de la demande intérieure, l'amélioration de l'environnement commercial régional et la gestion macroéconomique, l'accroissement

5 Nations Unies (2016). Situation et perspectives économiques mondiales 2016. Nations Unies, New York 2016. Disponible à : http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_current/2016wesp_ch1_en.pdf

6 Ibid.

des investissements publics, un secteur de services dynamique et le renforcement des liens commerciaux et d'investissement avec les économies émergentes⁷.

Les résultats macroéconomiques positifs ne se sont pas entièrement traduits en une amélioration du niveau de vie des personnes et, en outre, la croissance était loin d'être inclusive et équitable pour toutes les couches de la population. La disparité entre les zones urbaines et rurales reste un défi et l'inégalité entre les sexes dans les domaines économique, social et politique est donc une réalité persistante dans la plupart des pays africains malgré les efforts réalisés en vue de réduire les inégalités. Les éléments suivants servent à définir le contexte socio-économique et démographique spécifique des pays impliqués dans la phase II de l'IDISA. En effet, le contexte socio-économique et démographique permet d'évaluer le genre et le développement et de décrire quelques-unes des caractéristiques socio-économiques des 13 pays africains qui participent à la phase

II de l'IDISA. Il souligne la diversité en mettant en évidence certaines différences sociales et économiques. S'agissant des aspects sociaux, une évaluation comparative de la population a été effectuée et l'indice de développement humain a été pris en compte tandis que le PIB par habitant et les niveaux de pauvreté (proportion de la population vivant avec 1,25 dollar par jour) ont été utilisés pour évaluer les disparités économiques. L'indice des Inégalités entre les Sexes (IIS) a été utilisé pour mettre en évidence les inégalités entre les sexes dans les treize pays.

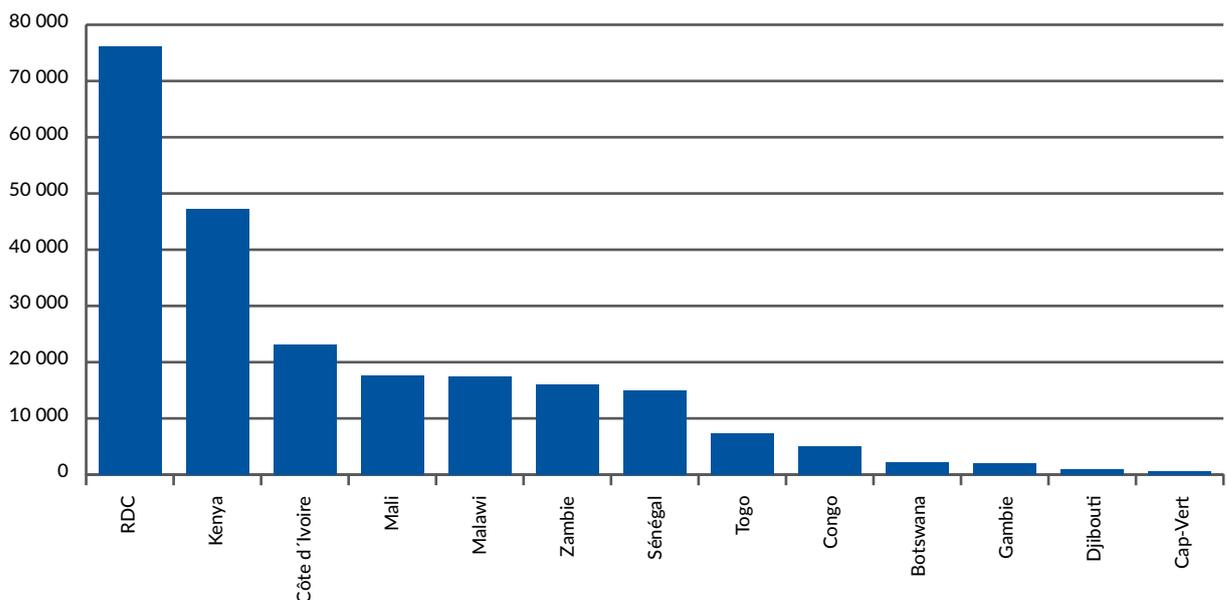
I. Contexte social

Population

Les figures 1 et 2 illustrent la différence qui existe entre la population totale et les taux de croissance de la population. En 2015, parmi les treize pays qui ont pris part à l'étude de l'IDISA II, la République Démocratique du Congo (RDC) avait la population la plus élevée (77,3 millions) tandis que le Cabo Verde avait la population la plus faible (0,5 million). Les

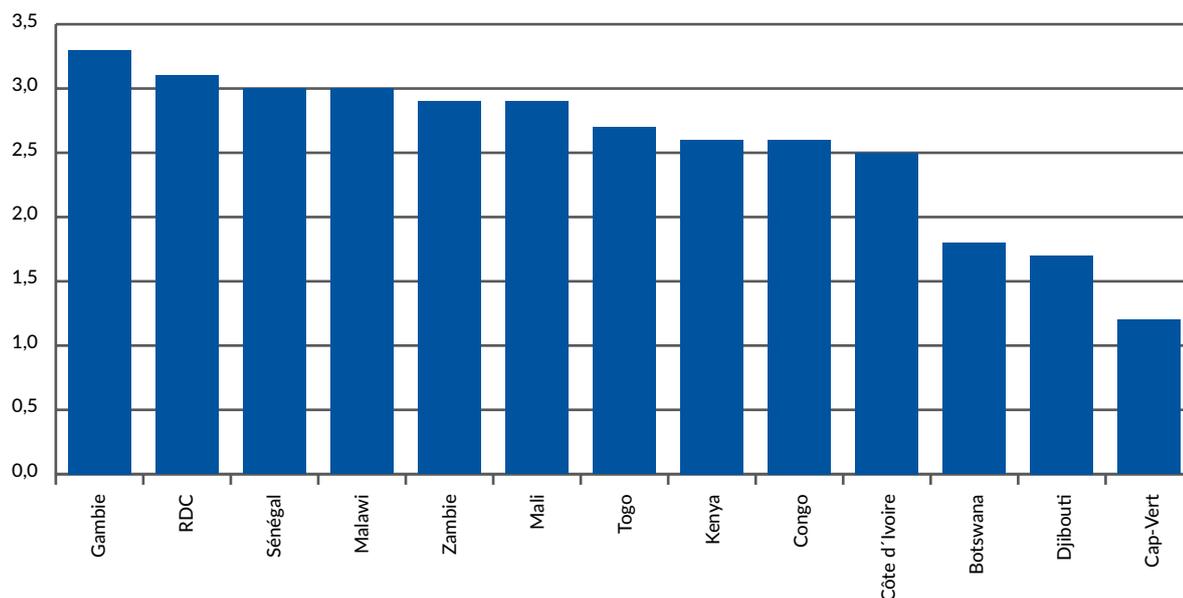
7 Commission Economique pour l'Afrique (2016). Rapport économique sur l'Afrique 2015: l'industrialisation grâce au commerce.

Figure 1 : Population totale (en millions), 2015



Source: Perspectives de la population mondiale : Révision de 2015 (DAES de l'ONU, 2015).

Figure 2 : Taux de croissance de la population, 2010-2015 (%)



Source: Perspectives de la population mondiale : Révision de 2015(DAES de l'ONU, 2015).

taux de croissance démographique de 2010 à 2015 montrent une augmentation positive de la population pour les treize pays; la plupart d'entre eux ont des taux de croissance supérieurs à 2%.

Indice de développement humain

L'indice de Développement Humain (IDH) sert à mesurer le niveau de développement humain d'un pays et porte sur l'espérance de vie, l'alphabétisation, l'éducation, le bien-être de l'enfance, le niveau de vie et la qualité de vie (santé, éducation et revenu). Le Botswana a l'IDH le plus élevé c'est-à-dire 0,698 alors que le Mali a l'IDH le plus bas (0,419) comme indiqué dans le tableau 1. Aucun des pays sélectionnés n'a un statut de développement humain «très élevé» ou «élevé». Sur 188 pays qui ont été classés, le Mali se trouve parmi les dix derniers du classement mondial. Toutefois, dans le classement mondial, des pays africains comme l'Île Maurice (63), les Seychelles (64), l'Algérie (83), la Libye (94) et la Tunisie (96) ont un «développement humain» élevé. Ces pays ne font pas partie de la phase II de l'IDISA.

II. Contexte économique

Dans l'ensemble, bien qu'il existe des variations sous-régionales marquées, l'amélioration de la croissance économique en Afrique n'a pas été traduite par une réduction du chômage, de la pauvreté ou par des progrès significatifs vers la réalisation des OMD (Rapport économique sur l'Afrique, CEA 2011). Le profil des pays participants en termes de croissance (produit intérieur brut par habitant) et de la situation de pauvreté est ci-dessous présenté.

Produit intérieur brut

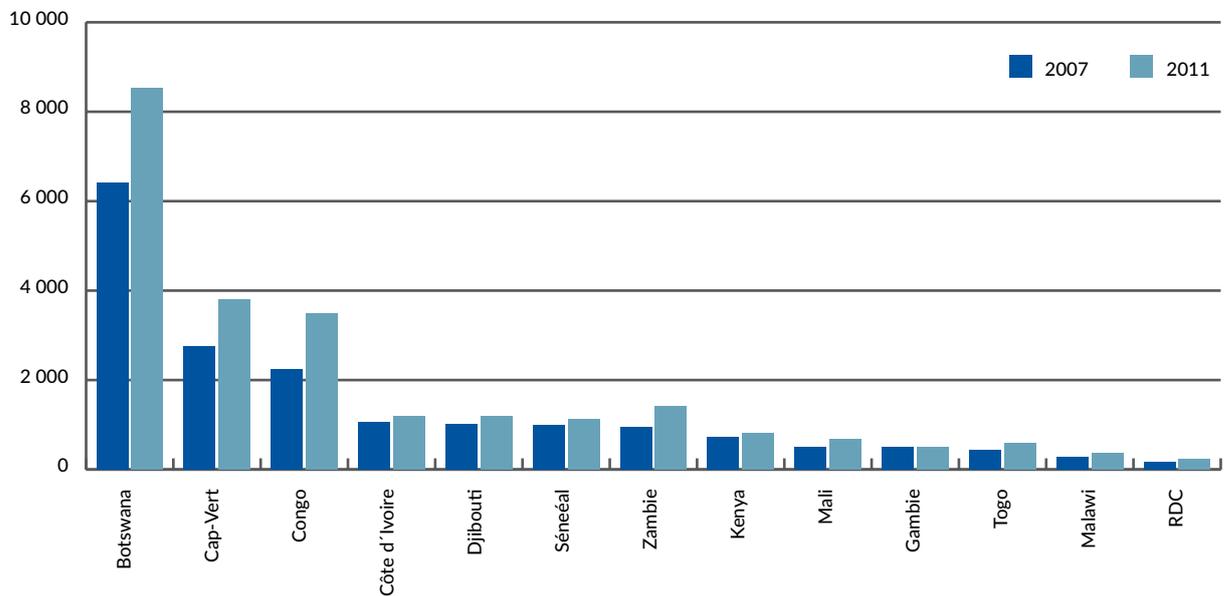
Sur les treize pays impliqués dans la phase II de l'IDISA II, le Botswana a le produit intérieur brut le plus élevé (PIB) par habitant, tandis que pour la plupart des pays, le revenu par habitant pour 2008 et 2013 était inférieur à 2000 dollars américains (voir figure 3). Le PIB par habitant variait d'un peu plus de 7 000 dollars américains pour le Botswana par rapport à 240 dollars américains pour le Malawi. En ce qui concerne les perspectives économiques, il convient de noter que le PIB ne tient pas adéquatement compte de

Tableau 1 : Indice de Développement Humain (IDH), 2014

Catégorie	Pays	IDH	Classement mondial
Développement moyen	Botswana	0,698	106
	Cap Vert	0,646	122
	Congo	0,591	136
	Zambie	0,586	139
Développement faible	Kenya	0,548	145
	Togo	0,484	162
	Djibouti	0,470	168
	Sénégal	0,466	170
	Côte d'Ivoire	0,462	172
	Malawi	0,445	173
	Gambie	0,441	175
	RDC	0,433	176
	Mali	0,419	179

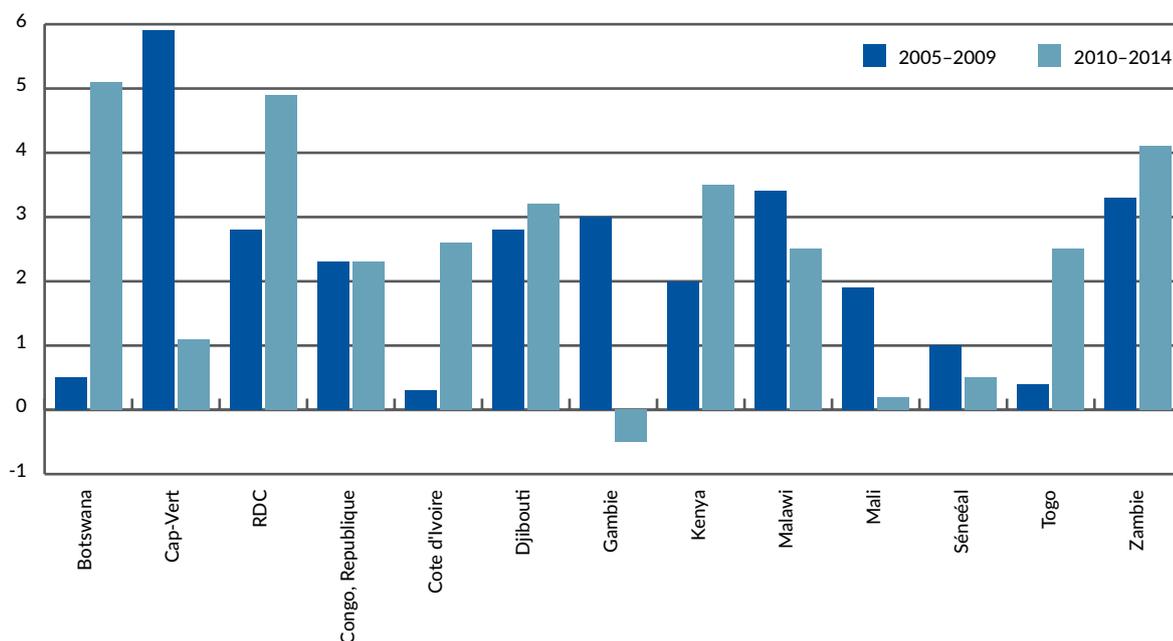
Source: PNUD (2015)

Figure 3 : PIB par habitant exprimé en dollar américain à prix courants



Source: Portail de données de la Banque Africaine de Développement.

Figure 4 : Taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant (2005-2014)



Source: Portail de données de la Banque Africaine de Développement.

la contribution des femmes dans l'économie. Les travaux non rémunérés effectués par les femmes et les filles ne sont pas pris en compte dans le PIB et un tel manquement a de sérieuses implications sur la prise de décisions et les politiques de développement. En outre, la croissance ne se répercute pas de manière équitable sur les femmes et les hommes, les garçons et les filles. L'inégalité entre les sexes dans l'éducation, l'accès et le contrôle des ressources, comme la terre et le crédit, ne permet pas aux groupes d'âge et de sexe de profiter équitablement des retombées.

Les taux de croissance calculés en fonction du PIB réel par habitant montrent que, à l'exception de la Gambie qui a connu une légère baisse du taux de croissance de -0,5%, il y a eu une croissance positive entre les années 2010 et 2014 allant de 5,1% au Botswana à 0,2% au Mali (Voir figure 4).

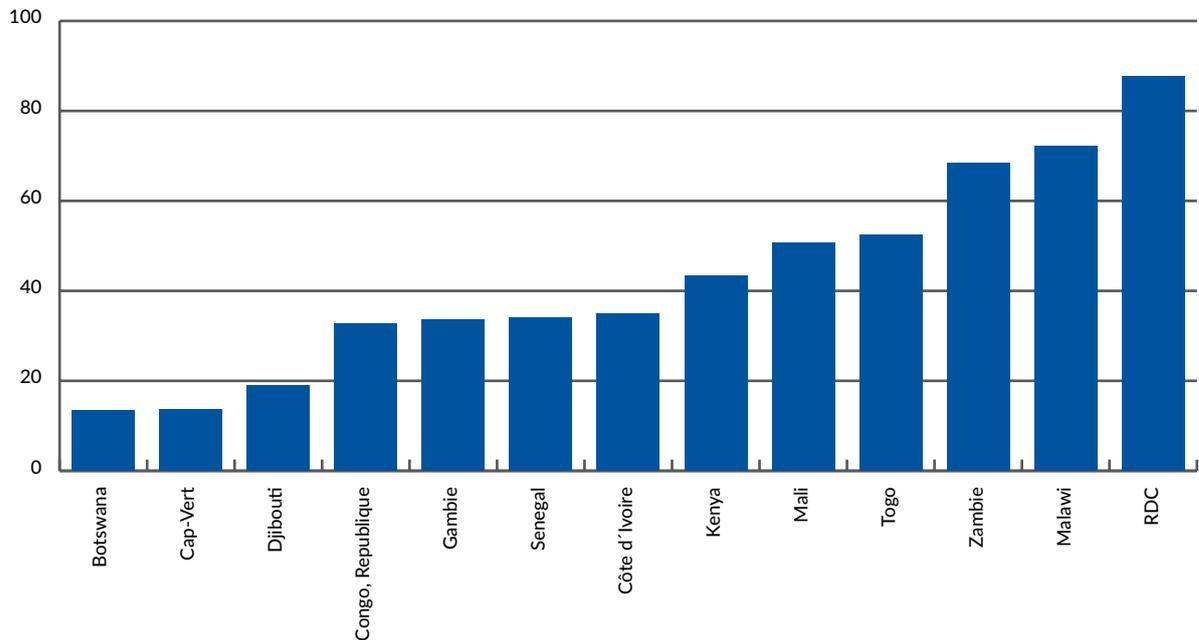
Pauvreté

Les niveaux de pauvreté en Afrique demeurent particulièrement élevés dans la région d'Afrique subsaharienne⁸ en raison de la faiblesse des fondements économiques et du manque d'avancées technologiques. Dans ces pays, la croissance est difficile à réaliser et la réduction rapide de la pauvreté est loin de se matérialiser. Les disparités existantes dans la pauvreté fondées sur le genre et le fossé entre les milieux ruraux et urbains rendent plus complexes les efforts faits en vue de la réduction de la pauvreté. La réduction de la pauvreté serait donc une étape déterminante vers la réalisation de l'égalité des sexes puisque les femmes constituent la majorité des personnes pauvres dans les pays en développement.

Parmi les pays sélectionnés pour prendre part à la deuxième phase de l'IDISA, quatre

⁸ Selon les Nations Unies (2016), "le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015", la réduction du taux de pauvreté en Afrique subsaharienne au cours de la période 1990-2015 était de 57% à 41%, soit une réduction de 28% seulement par rapport à 69% pour les régions en développement.

Figure 5 : Proportion de la population vivant au-dessous de 1,25 \$ (PPP) par jour, 2005-2011



Source: Indicateurs de Développement dans le Monde (2013), Banque Mondiale.

ont plus de 50 pour cent de leur population vivant en dessous de 1,25 dollar américain par jour, comme le montre la figure 5. Il convient de noter que les pays qui ont affiché des taux de croissance plus élevés du PIB par habitant, comme le Congo et la Zambie, ont encore des pourcentages élevés de la population vivant dans la pauvreté ; ce qui montre que les taux de croissance par habitant doivent encore être traduits en réduction de la pauvreté.

Sur les 155 pays classés en 2014, six des pays sélectionnés se classent parmi les 20 derniers (voir tableau 2).

Inégalité entre les sexes

L'indicateur des Inégalités de Genre (IIG) du PNUD introduit en 2010 se compose de trois dimensions: la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail. Tous les pays sélectionnés, sauf un, ont un indice d'inégalité entre les sexes⁹ supérieur à 0,4.

⁹ L'indicateur des Inégalités de Genre du PNUD introduit en 2010 se compose de trois dimensions: la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail. La santé reproductive est mesurée par le taux de mortalité maternelle et les taux de natalité chez les adolescentes; l'autonomisation est mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par les femmes et la proportion de femmes et d'hommes âgés de 25 ans et plus ayant au moins une éducation secondaire; et le marché du travail est mesuré par la participation des femmes et des hommes âgés de 15 ans à la main d'œuvre.

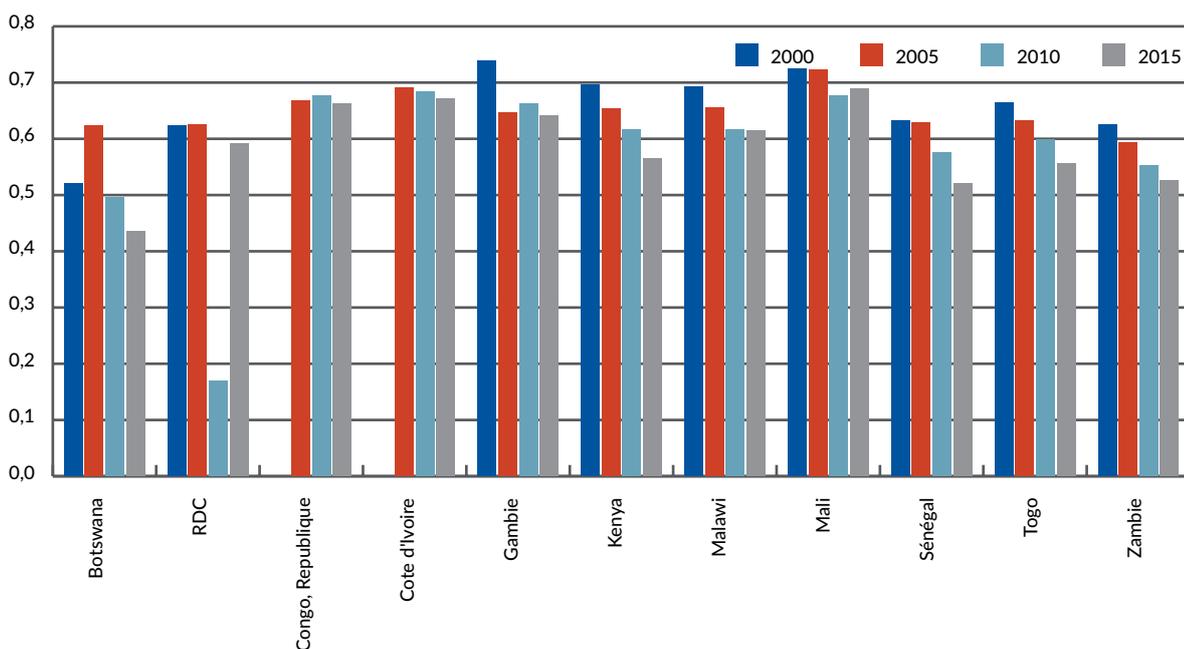
Tableau 2 : Indicateur des Inégalités de Genre (IIG), 2014

Pays	IIG	Classement mondial
Botswana	0,480	106
Sénégal	0,528	118
Kenya	0,552	126
Zambie	0,587	132
Togo	0,588	134
Congo	0,593	137
Malawi	0,611	140
La Gambie	0,622	143
RDC	0,673	149
Mali	0,677	150
Côte d'Ivoire	0,679	151
Cap-Vert	-	-
Djibouti	-	-

Source: PNUD (2015). Note: Plus l'IIG est bas, plus l'écart entre les hommes et les femmes est inférieur (plus d'égalité entre les sexes) et moins des lacunes de développement humain dues à l'inégalité entre les sexes.

La figure 6 montre une variation décente des changements pendant 15 ans avec le Kenya et le Sénégal affichant des améliorations constantes, alors que la République Démocratique du Congo et le Congo n'ont enregistré aucun changement en termes d'IIG.

Figure 6 : Évolutions de l'indice de l'inégalité de genre (2000 - 2014)



Source: PNUD (2014).

Il faut souligner que, bien que la plupart des pays diffèrent selon leur profil socio-économique, l'inégalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes reste un défi majeur. Il est également nécessaire que les États membres continuent d'œuvrer à la réalisation de l'égalité des sexes afin de contribuer à la réalisation des cadres régionaux et mondiaux de développement durable.

1.4 Structure du rapport

Le rapport est structuré en quatre chapitres. **Le chapitre 1** est l'introduction, qui présente des scénarios d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique et décrit le contexte socio-économique des résultats. Ce chapitre présente également un aperçu de l'IDISA et décrit la méthodologie et les processus qui ont soutenu la production des rapports nationaux sur l'IDISA dans les pays participants. En outre, ce chapitre montre la diversité qui existe dans les treize pays couverts par la phase II de l'IDISA, en soulignant certaines variations sociales et économiques ainsi que des similitudes dans la mise en œuvre des politiques, des législations et des programmes. **Le chapitre**

deux présente une analyse détaillée des données générées par l'Indice de la Condition des Femmes (ICF), une synthèse des résultats sur les trois rubriques de pouvoirs notamment le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique. Le chapitre traite des bonnes pratiques, des défis émergents et persistants ainsi que des problèmes communs à tous les pays participants. **Le chapitre trois** regroupe les résultats du tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA) et traite des problèmes de droits des femmes auxquels les pays impliqués dans la phase II de l'IDISA sont confrontés. Le chapitre trois présente également des méthodes différentes et novatrices qui permettent aux pays impliqués dans la phase II de l'IDISA d'utiliser des quotas et des mesures positives pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les différentes dispositions à suivre pour intégrer le genre dans toutes les initiatives de développement. **Le chapitre quatre** présente des conclusions de la phase II de l'IDISA et des recommandations visant à renforcer les stratégies que les États membres africains doivent mettre en place pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sur le continent.

Chapitre deux

Indice de la condition de la femme (ICF)

L'indice de la Condition de la Femme (ICF) permet de mesurer l'écart qui existe entre les sexes dans chaque pays et d'évaluer dans quelle mesure les femmes ont les mêmes opportunités que les hommes dans les domaines suivants : i) la scolarisation et une vie décente, ii) l'autonomisation économique et l'accès aux ressources, et iii) le leadership dans le secteur public et privé et dans la société civile. Les progrès réalisés au titre de l'égalité entre les sexes sont mesurés dans trois principaux domaines, couvrant les «capacités» sociales (le pouvoir social), les «opportunités» économiques (le pouvoir économique) et l'«agence» politique (le pouvoir politique).

Chaque rubrique de l'ICF est divisée en plusieurs composantes qui, à leur tour, sont subdivisées en plusieurs sous-composantes puis en indicateurs/variables. Au total, 44 indicateurs sont inclus dans le cadre ICF. La liste complète des indicateurs est présentée dans la table 62 à l'annexe VI.

Calcul de l'Indice de la condition de la femme

Chaque indicateur fournit des données pour les hommes et les femmes séparément, sous forme de proportion, de pourcentage ou de taux de réalisation (par exemple le pourcentage des personnes alphabétisées ou le taux net d'inscription) ou le nombre moyen réel (par exemple, les revenus des entreprises informelles), le nombre d'heures consacrées à diverses activités sur la base de laquelle la comparaison entre filles et garçons est

déterminée. L'indice de base de la condition de la femme est un ratio simple de réussite des femmes par rapport à celle des hommes dans lequel une valeur de l'un montre la parité tandis que la valeur inférieure ou supérieure indique la sous-performance ou le dépassement des objectifs des femmes.¹⁰ Les moyennes simples de ces ratios sont ensuite calculées séquentiellement pour les sous-composantes, les composantes et les rubriques. L'ICF de l'ensemble du pays est déterminé comme la moyenne simple des indices des rubriques des pouvoirs social, économique et politique.

2.1 Indice de la condition de la femme : rubrique du pouvoir social

L'objectif de cette section est de démontrer les disparités entre les sexes dans deux différents domaines : l'éducation et la santé. Sur le plan de l'éducation, l'ICF mesure les disparités entre les sexes dans les taux de scolarisation à tous les niveaux, les taux d'achèvement au niveau primaire et les taux d'alphabétisation chez les jeunes. Sur le plan de la santé, l'ICF mesure les disparités entre les sexes dans deux agrégats, à savoir les indicateurs de la santé infantile tels que la prévalence de l'insuffisance pondérale et la mortalité infantile et les indicateurs du VIH/SIDA tels que la prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes et l'accès aux services de traitement antirétroviral.

¹⁰ Il existe sept indicateurs qui mesurent les sous-réalisations, comme le taux de chômage, qui permettent de calculer l'ICF : (1 taux féminin) / (1 taux masculin). La directive révisée 2011 d'IDISA décrit les détails.

2.1.1 Vue d'ensemble des résultats réalisés dans le domaine de l'éducation

L'amélioration des résultats socio-économiques pour les filles et les jeunes femmes revêt une importance capitale, non seulement pour les bénéficiaires, mais aussi pour leurs communautés et les prochaines générations. La recherche a montré que fournir aux filles une année supplémentaire de scolarité peut augmenter les salaires individuels jusqu'à 20 pour cent tout en réduisant les taux de natalité de près de 10 pour cent, ce qui entraîne un impact économique significatif. L'augmentation du nombre de femmes ayant fait des études secondaires d'un pour cent est associée à

une augmentation annuelle de 0,37% de la croissance économique par habitant¹¹.

La sous-composante éducation de l'ICF est composée d'un taux de scolarisation mesuré par des indicateurs démontrant le taux de scolarisation pré-primaire, les effectifs nets dans l'enseignement primaire et secondaire et le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur. Le taux d'achèvement indiquant le nombre d'élèves qui parviennent à terminer l'enseignement primaire est également inclus dans cette sous-composante. Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans est le dernier indicateur dans la sous-composante éducation.

Tableau 3 : Vue d'ensemble des résultats de l'ICF - Indicateurs liés à l'éducation

ICF lié à l'éducation (comparaison de la performance des femmes à celle des hommes)	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cap-Vert	Congo	Djibouti	Moyenne
taux de scolarisation pré- primaire	1,020	1,020			0,980	0,960	0,980	1,110	1,080	0,940		1,050	1,000	1,014
Taux de scolarisation au primaire (net)	0,970	1,020	1,020	1,000	0,980	0,960	0,880	1,090	0,870	0,920	0,980	0,970	0,990	0,973
Taux de scolarisation au secondaire (net)	0,940	1,160	1,250	0,820	0,840	0,730	0,710	0,920	0,690	0,890	1,170	0,530	0,730	0,875
Taux de scolarisation au tertiaire (brut)	0,600	0,870	0,430	0,600	0,610	0,220	0,540	0,740	0,420	0,260	1,270		0,500	0,588
Inscription	0,883	1,018	0,900	0,807	0,853	0,718	0,778	0,965	0,765	0,753	1,140	0,850	0,805	0,864
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire *	0,980	0,980	0,930	0,990	1,050	0,740	0,930	1,056	0,640	0,860	1,020		0,960	0,928
Taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans	0,970	1,030	0,760	0,870	0,500	0,740	0,800	1,204	0,640	0,750	0,840	0,970	0,850	0,840
Éducation	0,944	1,009	0,863	0,889	0,801	0,733	0,836	1,075	0,682	0,788	1,000	0,910	0,872	0,877

* Proportion d'élèves terminant l'enseignement primaire

Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports nationaux¹²

11 Banque mondiale (2012), Smarter Economics: Investing in Girls, Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Des progrès considérables ont été réalisés dans le secteur de l'éducation dans son ensemble par les treize pays impliqués dans la phase II de l'IDISA. Toutefois, seuls les pays comme le Sénégal (1,08), le Botswana (1,01) et le Cap Vert (1,00) ont atteint la parité entre les sexes dans l'éducation avec d'autres six pays notamment le Kenya, le Djibouti, la République du Congo, la Zambie, la Côte d'Ivoire et le Malawi réalisant des avancées prometteuses vers l'atteinte des objectifs fixés dans le domaine de l'éducation dans un proche avenir. Le Mali, le Togo, la République Démocratique du Congo et la Gambie ont besoin des interventions concertées, opportunes et efficaces pour faire de ces objectifs une réalité.

Des acquis importants ont été enregistrés par tous les treize pays dans le domaine de la scolarisation pré-primaire et primaire avec l'obtention d'un score de parité entre hommes et femmes de plus de 0,86 dans l'ensemble. Des résultats mitigés ont été réalisés dans l'effectif secondaire net avec le Malawi, le Cabo Verde et le Botswana atteignant la parité entre les sexes d'une part, tandis que le Mali, la Côte d'Ivoire, le Djibouti et le Togo doivent employer des stratégies plus efficaces afin de garantir la parité entre les sexes.

Des résultats mitigés ont été réalisés au Malawi, au Cabo Verde et au Botswana où la parité entre les sexes a été atteinte dans le taux net de scolarisation au niveau du secondaire tandis qu'au Mali, en Côte d'Ivoire, au Djibouti et au Togo la nécessité d'employer des stratégies plus efficaces afin de garantir

la parité entre les sexes s'impose. Seul le Cap Vert a atteint la parité entre les sexes dans le taux de scolarisation brut dans l'enseignement supérieur, et le reste des autres pays peine à franchir le cap de mi-chemin. Les politiques et les stratégies visant à accroître les taux de transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur par les filles doivent être revues et améliorées pour la majorité des pays avec un accent particulier sur le Togo et la République Démocratique du Congo. Les taux d'achèvement par rapport à l'école primaire ont varié d'un pays à l'autre. Tous les pays, à l'exception de la Gambie, du Sénégal et du Cabo Verde qui ont atteint la parité dans la proportion de filles et de garçons achevant l'enseignement primaire, doivent faire davantage d'efforts dans ce domaine. Le Botswana et le Sénégal sont les seuls pays qui ont enregistré la parité dans le taux d'alphabétisation des filles et des garçons âgés de 15 à 24 ans. Au moment de la rédaction du rapport des enquêtes, le Kenya, la République du Congo, la Zambie et le Cap Vert étaient en phase de réaliser l'indice de parité d'ici 2015 si les acquis réalisés ne sont pas inversés.

2.1.1.1 Taux d'inscription

La parité dans l'éducation primaire entre filles et garçons a été réalisée à l'échelle mondiale. Depuis l'adoption de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) par les dirigeants mondiaux en 2000, beaucoup d'autres enfants du monde ont été inscrits dans les écoles au niveau primaire grâce aux efforts nationaux et internationaux et aux campagnes des OMD. Il a été observé que les

12 Rapport national sur la Gambie: Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA) 2011; indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, Malawi 2011 - Publié le Ministère du genre, du développement de l'enfance et de la communauté et par l'Office national de statistique, genre en Afrique; Indice de développement sur la condition de la femme au Cap-Vert, 2010; Rapport national sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), Congo Brazzaville, décembre 2011; Indice du développement et des inégalités des sexes en République démocratique du Congo, 2012, Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), Mali-Bamako, 2012; Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour le Togo, 2012; Rapport africain sur le genre et le développement, rapport Botswana, 2012; Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), Rapport d'expérimentation en Côte d'Ivoire - 2012; Rapport sur l'indice de genre et de développement du Kenya, juillet 2012; Mesurer l'Inégalité entre les sexes en Afrique: Expériences et leçons tirées de l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique, cas du Sénégal 2012; Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA) - Rapport pays de la Zambie 2012.

filles ont bénéficié le plus de cette campagne, car le rapport entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons est passé de 91 en 1999 à 97 en 2010 pour toutes les régions en développement. L'indice OMD de parité entre les sexes de 97 se situe à plus ou moins trois points de la marge de 100 pour cent, ce qui correspond à la mesure acceptée pour la parité¹³. L'effectif total des enfants en âge de fréquenter l'école primaire en Afrique subsaharienne a augmenté de près d'un tiers, passant de 58 à 76 pour cent entre 1999 et 2010 entraînant 43 millions d'inscriptions supplémentaires. Les gains réalisés dans les effectifs de l'enseignement primaire peuvent être liés à l'introduction de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire dans la plupart des pays concernés. Le taux brut de scolarisation des filles et des garçons a augmenté d'environ 2,7 pour cent et de 2,6 pour cent respectivement pour la période 2005 à 2010 au Kenya, ce qui peut être attribué à l'enseignement primaire gratuit universel introduit en 2003. En outre, le Malawi a réussi à réaliser un taux global de scolarisation de 83% pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Il s'agit d'une avancée inattendue vers la réalisation des OMD pour l'éducation et les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) d'ici à 2015. Cette avancée est attribuée à l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 1994.

L'inscription au pré-primaire a enregistré une importante avancée dans dix des treize pays impliqués dans la deuxième phase de la mise en œuvre de l'IDISA dont les données étaient disponibles. Les dix pays ont des indices de parité hommes-femmes de plus de 0,94, plus de la moitié atteignant la parité entre les sexes avec le Sénégal en tête. Le manque de données pour les 3 autres pays a été attribué soit à une participation à minima du gouvernement dans la fourniture de l'éducation pré-primaire, au manque de

données ventilées par sexe à ce niveau ou à l'absence d'une politique clairement définie sur l'enseignement pré-primaire. L'importance de l'enseignement pré-primaire ne peut être surestimée. Il existe un consensus grandissant dans la littérature académique sur l'impact positif qu'a l'enseignement pré-primaire sur les futures perspectives de l'éducation et le marché du travail, en particulier pour les personnes issues de milieux défavorisés.

Une augmentation significative de la parité entre les sexes dans le taux net de scolarisation primaire a été observée dans tous les pays concernés par l'étude. Le Sénégal, le Malawi, le Botswana et la Zambie occupent dans cet ordre la première place dans la réalisation de la parité entre les sexes à ce niveau. Les pays restants suivent de très près avec des situations des indices de quasi-parité dont le plus bas étant 0,865. Ce succès a mis en évidence les allocations budgétaires délibérées du gouvernement dans les cadres des dépenses fiscales du secteur de l'éducation, en particulier l'enseignement primaire. Les allocations budgétaires de 25 pour cent du gouvernement de Djibouti et de 23 pour cent du gouvernement du Cabo Verde sont considérées comme des principaux exemples de mesures concrètes prises par les gouvernements pour améliorer la parité entre les sexes. Il convient de noter toutefois qu'il y a un léger recul des gains antérieurs réalisés par le Cabo Verde en raison d'une légère diminution du taux net de scolarisation dans l'éducation de base, ce qui peut s'expliquer soit par une régression de l'accès universel et obligatoire à l'éducation de base ou par l'augmentation du taux d'échec dans les écoles. Sans aucun doute, si cela n'est pas vérifié, cela compromettra la possibilité d'atteindre l'OMD lié à l'enseignement primaire. En outre, les indicateurs montrent que le taux de décrochage est beaucoup plus élevé chez les garçons que chez les filles, ce qui souligne que les filles ont tendance à

13 Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (2012).

Encadré 3 : Action positive dans l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire

Le Projet d'appui à l'enseignement supérieur (AGE) 2008-2013 a réservé un quota d'un tiers (1/3) pour les filles et les femmes dans presque tous les départements de l'enseignement supérieur dans le but de renforcer leur présence et leur rétention. Cette politique a contribué à l'augmentation du nombre de femmes et de filles, en particulier dans les sciences, les mathématiques et la technologie dans divers établissements d'enseignement supérieur ivoiriens.

passer plus d'années à l'école, mais aussi que leurs résultats ont tendance à être meilleurs. En outre, le succès du Malawi dans la parité entre les sexes dans le domaine de l'éducation se traduit par le fait que les effectifs des filles aux niveaux primaire et secondaire dépassent légèrement ceux des garçons. Cela indique un changement d'attitude à l'égard de l'éducation des filles dans le pays. En fait, le Malawi, le Cabo Verde et le Botswana ont affiché une disparité entre les sexes dans le taux net d'inscription des filles et des garçons au secondaire soit 1,25, 1,173 et 1,16 respectivement. Le secteur privé et les institutions religieuses regroupés sous la coupole de l'Association des éducateurs chrétiens au Malawi (ACEM) ont réalisé des progrès majeurs dans le recrutement de filles dans les écoles secondaires et sont propriétaires de 96,4 pour cent des écoles secondaires pour les filles. Le Cap-Vert, par contre, s'est engagé à améliorer l'efficacité et la durabilité de l'enseignement secondaire grâce à une législation visant à promouvoir la cohérence des pratiques éducatives et des valeurs que les étudiants devraient développer dans le domaine de l'équité entre les sexes reflétant l'intention des hommes politiques à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes dans les écoles. Des progrès significatifs ont également été enregistrés au Kenya où les taux de scolarisation nets de 2005 pour les filles et les garçons étaient de 19,1 pour cent et de 21,9 pour cent respectivement. Depuis lors, les effectifs nets ont augmenté d'environ 57,6% et de 47% pour les filles et les garçons à 30,1% et 32,2% respectivement en 2010. Les disparités dans l'effectif net entre garçons

et filles ont diminué de 2,8% à 2,1% de 2005 à 2010. Cette augmentation progressive des effectifs a été en partie attribuable à l'introduction de l'enseignement secondaire subventionné en 2008 par le gouvernement du Kenya. La parité dans l'enseignement supérieur reste cependant difficile à atteindre en Afrique subsaharienne, avec un indice de parité hommes-femmes de 63 par rapport à l'indice de parité de 98 atteint en 2010 dans le monde en développement. En général, les pays où les richesses nationales sont plus faibles ont tendance à avoir plus d'hommes inscrits dans l'enseignement supérieur que les femmes, alors que le contraire se produit dans les pays où le revenu moyen est plus élevé¹⁴. Sur les treize pays concernés par l'étude, seul le Cabo Verde a affiché des taux d'inscription féminine plus élevés par rapport aux hommes, en raison du taux de décrochage élevé de 13,5% chez les garçons, comparativement à 9,2% chez les filles. Le taux élevé d'abandon (34,3%) semble être lié à un choix personnel d'abandon des études en raison du manque de moyens (31,7%) et d'un manque d'intérêt pour l'école (11,8%). Quatre pays ont des indices de moins de la moitié, à savoir le Togo, la République Démocratique du Congo, le Mali et le Malawi.

En ce qui concerne l'inscription dans les universités au Kenya, l'effectif total des hommes dans les universités publiques a diminué de 0,4%, passant de 89 611 en 2009/2010 à 89 257 en 2010-2011. Au cours de la même période, l'effectif total des femmes a augmenté de 1,8%, passant de 52 945 à

14 Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (2012).

53 873 élèves. Les modifications apportées aux inscriptions des étudiants pourraient être attribuées à l'action positive adoptée par le Comité d'Admission Mixte (JAB) qui consiste à admettre les étudiantes à deux points de moins que leurs homologues masculins. Une autre stratégie visant à atténuer les disparités entre les sexes dans l'enseignement supérieur a été adoptée au Malawi. L'université du Malawi a mis en place un système non résidentiel pour augmenter les effectifs chez les hommes et les femmes et a également construit des foyers pour les étudiantes, de sorte que l'admission n'était plus associée à la disponibilité du lit, mais des salles de classe.

2.1.1.2 Taux d'achèvement

Il y a eu un facteur commun qui apparaît dans tous les rapports pays de 2012 sur les raisons d'abandons scolaires. Ces raisons sont entre autres :

- » L'influence négative de la répartition inéquitable des travaux domestiques entre les sexes et l'impact de la non-rémunération du travail des femmes et des filles sur la performance de la jeune fille
- » Le mariage précoce et forcé
- » La grossesse précoce particulièrement en Gambie et au Botswana
- » L'incapacité des parents pauvres à payer les frais de scolarité, les fournitures scolaires, les prélèvements sur les fonds de développement et autres frais
- » De longues distances séparant la maison de l'école
- » Les infrastructures scolaires inadéquates (manque de salles de classe appropriées, de toilettes individuelles pour les filles,

d'approvisionnement en eau potable, les quarts d'après-midi en raison du manque de salles de classe adéquates, etc.)

- » Le manque de matériel d'enseignement et d'apprentissage suffisant et approprié dans les écoles rurales; une grave pénurie d'enseignants formés
- » Les effets du VIH/SIDA tels que la maladie et la mort des soignants et la nouvelle responsabilité de la jeune fille en particulier à prendre soin des enfants plus jeunes de la famille, comme c'est le cas au Togo.

Les facteurs mentionnés ci-dessus affectent la qualité, la pertinence et l'importance de l'éducation des pourvoyeuses de soins et des enfants eux-mêmes.

L'enseignement primaire universel serait un vœu pieux si l'accent est uniquement mis sur l'inscription plutôt que sur l'achèvement de l'enseignement primaire. En 2010, le taux mondial d'achèvement du primaire (mesuré par le taux d'admission brut à la dernière année de l'enseignement primaire) a atteint 90%, contre 81% en 1999. Les valeurs régionales variaient de 70% en Afrique subsaharienne à presque 100 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes et aussi dans le Caucase et en Asie Centrale¹⁵.

L'abandon a été observé comme étant souvent un processus plutôt que le résultat d'un seul événement, et a donc plus d'une cause immédiate¹⁶. Principalement, la pauvreté semble influencer la demande de scolarisation non seulement parce qu'elle contribue à l'incapacité des ménages de payer les frais de scolarité et d'autres coûts associés à l'éducation, mais aussi parce qu'elle est associée à un coût d'opportunité élevé pour la scolarisation des enfants. Par conséquent, au

15 Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (2012).

16 Hunt, F. (2008). 'Dropping Out From School: A Cross-country Review of Literature.' CREATE Pathways to Access No 16. Consortium pour la recherche sur l'accès à l'éducation, les transitions et l'équité: Université de Sussex.

fur et à mesure que les enfants grandissent, le coût d'opportunité de l'éducation devient encore plus élevé, ce qui augmente la pression sur les enfants à travailler et à gagner du revenu pour le ménage au lieu d'étudier. De plus, des facteurs tels que la distance entre la maison et l'école, la mauvaise qualité de l'éducation, l'insuffisance des installations, le surpeuplement des salles de classe, une langue d'enseignement inappropriée, l'absentéisme des enseignants et, dans le cas des filles, l'insécurité en milieu scolaire sont des causes fréquentes d'abandon des études.

S'assurer que tous les enfants soient en mesure de terminer l'enseignement primaire est donc un objectif fondamental, mais non accompli pour tous les pays concernés par l'étude. La mise en œuvre urgente de mesures correctives est donc nécessaire pour freiner les décrochages scolaires, car ce phénomène a un impact direct sur la réalisation de tous les autres objectifs et constitue un indicateur crucial de la réalisation des OMD d'ici à 2015 dont le rythme global actuel a été jugé insuffisant pour atteindre les OMD d'ici l'année cible de 2015¹⁷.

L'indicateur d'achèvement se réfère à la proportion d'élèves qui terminent l'enseignement primaire¹⁸. Le Sénégal, la Gambie et le Cabo Verde ont affiché des taux d'achèvement féminins plus élevés, ce qui a permis d'atteindre la parité entre les sexes à ce niveau. Entre 2000 et 2004, la parité entre les sexes est passée de 0,91 à 1,04, ce qui indique que le taux d'achèvement des filles a dépassé de 4% celui des garçons en Gambie. Cette réalisation pourrait être en partie attribuée au rôle de modèle que jouent les enseignantes pour les filles. En conséquence, le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire de la Gambie (MOSBSE) n'a aménagé aucun effort pour atteindre la parité entre les sexes

dans la profession enseignante grâce à une action positive qui incitera à une plus grande prise de conscience par les femmes grâce au recrutement de femmes enseignantes stagiaires qui ont moins de qualifications que leurs pairs masculins. Celles-ci pourront améliorer leurs qualifications grâce à une série de stratégies de rattrapage. Une augmentation des taux de survie et d'achèvement peut être en partie attribuée à une amélioration des installations sanitaires, en particulier pour les filles dans la plupart des écoles, comme ce fut le cas au Malawi qui a réalisé les acquis suivants : le taux de survie total pour « standard eight » a augmenté de 26,1 pour cent en 2005 à 48,8 pour cent en 2010. En 2005, le taux de survie pour les filles au « *standard eight* » était de 22,9 pour cent contre 30,1 pour cent pour les garçons et en 2010, le taux pour les filles était de 45,0 pour cent par rapport à 53,1 pour cent pour les garçons.

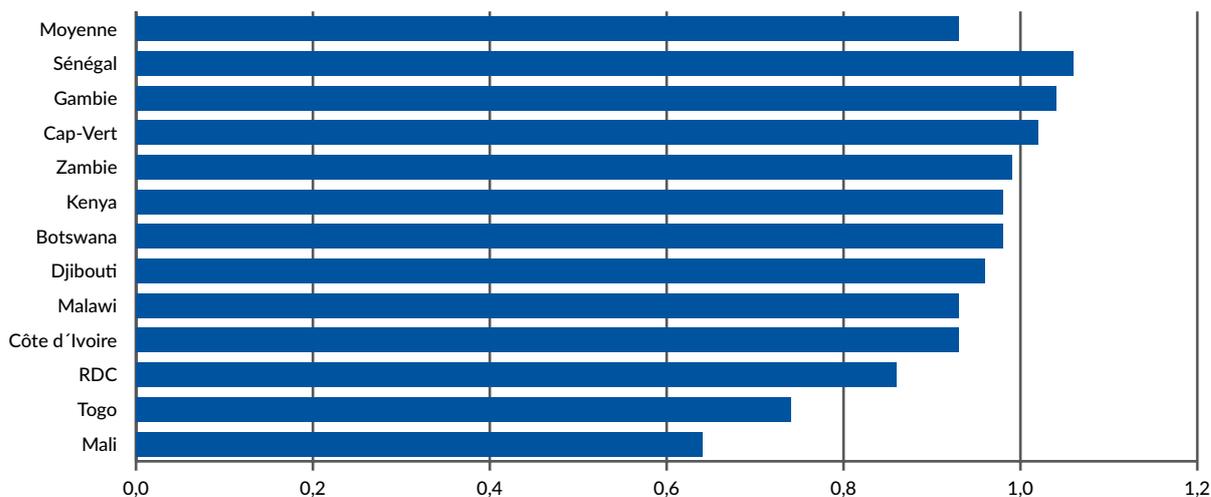
2.1.1.3 Taux d'alphabétisation

Sur la base des recherches menées lors de la rédaction de ce rapport, le Botswana et le Sénégal ont été les seuls pays de ce groupe qui ont atteint la parité dans le taux d'alphabétisation des 15-24 ans. Dans le cas du Botswana, cela peut être attribué en partie à la politique de l'éducation du Botswana, qui s'est concentrée sur l'accès universel à l'enseignement primaire, et plus récemment en fournissant dix ans d'éducation pour tous. Cette politique vise également à éliminer les disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation et à fournir les compétences nécessaires pour répondre aux exigences d'une économie moderne. Le Botswana a été suivi de près par le Kenya et la République du Congo qui sont sur la bonne voie pour atteindre l'année cible de 2015 pour l'EPT et les OMD à l'horizon de laquelle les trois quarts des jeunes en Afrique subsaharienne devraient pouvoir lire et écrire. Les pays

17 Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (2012).

18 CEA (2011) Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes, 2011 : Promouvoir l'égalité des sexes en Afrique.

Figure 7 : ICF lié au Taux d'achèvement à l'école primaire



Source: calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

Encadré 4 : Amélioration du taux d'achèvement pour les filles au Botswana

L'existence de filets de sécurité gouvernementaux au Botswana a empêché les enfants de quitter l'école pour des raisons financières au cours des années en revue. Il s'agit notamment de la fourniture d'un panier alimentaire, d'un programme de cantine scolaire, de la fourniture d'uniformes scolaires, de la mise en disposition du transport et des allocations pour les ménages nécessiteux. Le projet pilote Diphilana visant à assurer l'éducation de base pour les femmes enceintes a eu des effets positifs sur l'éducation continue des filles. En outre, le Mouvement pour l'éducation des filles (GEM) est un forum qui se penche sur les difficultés auxquelles les filles sont confrontées dans le domaine de l'éducation et de leur développement personnel. Les activités menées par ce forum ont également contribué à prévenir les décrochages féminins.

Source: Gouvernement du Botswana, Rapport IDISA, 2012

Source: Government of Botswana, AGDI Report, 2012

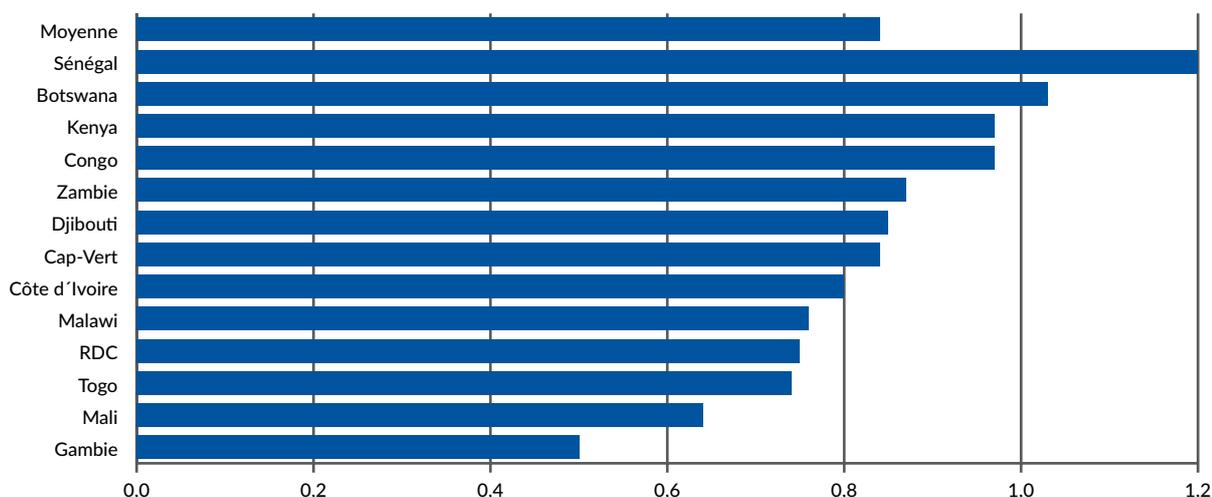
restants doivent formuler des politiques efficaces qui accéléreront la réalisation des objectifs d'alphabétisation de l'EPT d'ici à 2015 afin d'assurer une amélioration de 50% des niveaux d'alphabétisation des adultes à l'horizon 2015, en particulier pour les femmes, et de garantir un accès équitable à la formation continue pour tous les adultes.

2.1.2 Vue d'ensemble des résultats de l'Indice de la condition de la femme (ICF)

Révéler les disparités entre les sexes dans les résultats de l'ICF portant sur le domaine de la santé est important à cause des liens étroits qui existent entre la santé et l'éducation, en

particulier en ce qui concerne les liens entre les indicateurs de l'éducation maternelle et la santé infantile, ainsi que le rôle clé que joue l'éducation dans la prévention du VIH / SIDA. La sous-composante santé de l'ICF évalue la parité entre les sexes en fonction de trois indicateurs de santé infantile et de deux indicateurs du VIH/SIDA. L'ICF globale de la santé est présenté dans le tableau 4. L'évaluation des indicateurs de la santé infantile indique généralement une mauvaise nutrition et des taux de mortalité élevés, en particulier chez les garçons d'un nombre considérable de pays. Ainsi, il s'avère indispensable aux pays africains de concevoir

Figure 8 : Taux d'alphabétisation chez la tranche d'âge de 15 à 24 ans



Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

Tableau 4 : ICF lié aux indicateurs de la santé

ICF lié à la santé (Performance des hommes et des femmes)	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie (***)	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cap Vert	Congo (****)	Djibouti	Moyenne
Rabougrissement chez les moins de 5 ans *	1,032	1,010	1,160	1,115	1,028	1,053	1,079	1,045	1,061	1,111	1,022	1,046	1,044	1,065
insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans *	1,011	1,010	1,027	1,048	1,020	1,049	1,036	1,023	1,036	1,042	1,015	1,012	1,010	1,027
Mortalité chez les moins de 5 ans	1,014	1,270	1,024	1,032		1,016	1,014	1,010	1,019	1,016	1,005	1,014	1,025	1,043
Santé infantile	1,019	1,097	1,070	1,082	1,024	1,039	1,043	1,026	1,039	1,056	1,014	1,012	1,026	1,045
Prévalence du VIH/ SIDA chez le groupe d'âge de 15-24 ans	0,961	0,940	0,948	0,948		0,982	0,979	0,994	0,996	0,993		0,983		0,972
Accès au traitement antirétroviral **		1,582	1,547	1,364	1,391	2,125	2,032		1,429	1,754	2,244	2,385	1,224	1,734
VIH/SIDA	0,961	1,261	1,248	1,156	1,391	1,554	1,506	0,994	1,213	1,374	2,244	1,684	1,224	1,288
SANTE	0,990	1,179	1,159	1,119	1,208	1,296	1,274	1,010	1,126	1,215	1,629	1,348	1,125	1,206

* Utilisation de deux écarts types comme point limite

** les données n'étaient pas complètes pour déterminer l'indice

*** Les données de la Gambie sont tirées de la *base de données mondiale de l'OMS sur la croissance et la malnutrition infantile*, données sur la santé infantile au Congo : DHS, 2005.

Source: calculs réalisés par la CEA sur la base des rapports pays (2012) et sources indiquées en ***

et mettre en œuvre des programmes ciblés sur la santé des enfants en utilisant des stratégies locales appropriées. La participation effective des parents et de la communauté devrait donc constituer des éléments clés. Toutefois, les taux de prévalence du VIH/SIDA pour les femmes ont tendance à être plus élevés par rapport à ceux des hommes dans la majorité de ces pays. Ces résultats nécessitent des interventions soutenues susceptibles de contribuer à la réduction des lacunes existantes dans la prestation des services de santé reproductive en Afrique.

2.1.2.1 Santé infantile en Afrique

Sur les vingt-six pays du monde ayant des taux de mortalité des moins de cinq ans supérieurs à 100 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010, vingt-quatre sont en Afrique. Néanmoins, l'Afrique (hors Afrique du Nord) a doublé son taux moyen de réduction de la mortalité infantile de 1,2% par an en 1990-2000 à 2,4% en 2000-2010. Parmi les pays impliqués dans la Phase II d'IDISA, le Malawi est l'un des pays les plus performants avec des réductions d'au moins de 50% entre 1990-2010 (UNSD, 2011). Cette réduction n'est pas suffisante pour pérenniser les progrès réalisés dans le domaine de la santé infantile en Afrique, car la mortalité des moins de cinq ans demeure alarmante sur le continent et constitue un problème majeur¹⁹.

La sous-composante santé-enfant de l'ICF se compose de trois indicateurs dont :

Le retard de croissance – mesure la proportion d'enfants de moins de cinq ans ayant une taille inférieure à deux (modérée) ou trois (grave) écart-type par rapport à la taille médiane pour l'âge de la population de référence.

L'insuffisance pondérale – mesure la proportion d'enfants de moins de cinq ans

avec un poids inférieur à deux (modéré) ou trois (grave) écarts-types par rapport au poids médian de la population de référence.

La mortalité des enfants de moins de 5 ans

– la probabilité pour un enfant sur mille de mourir avant d'atteindre cinq ans.

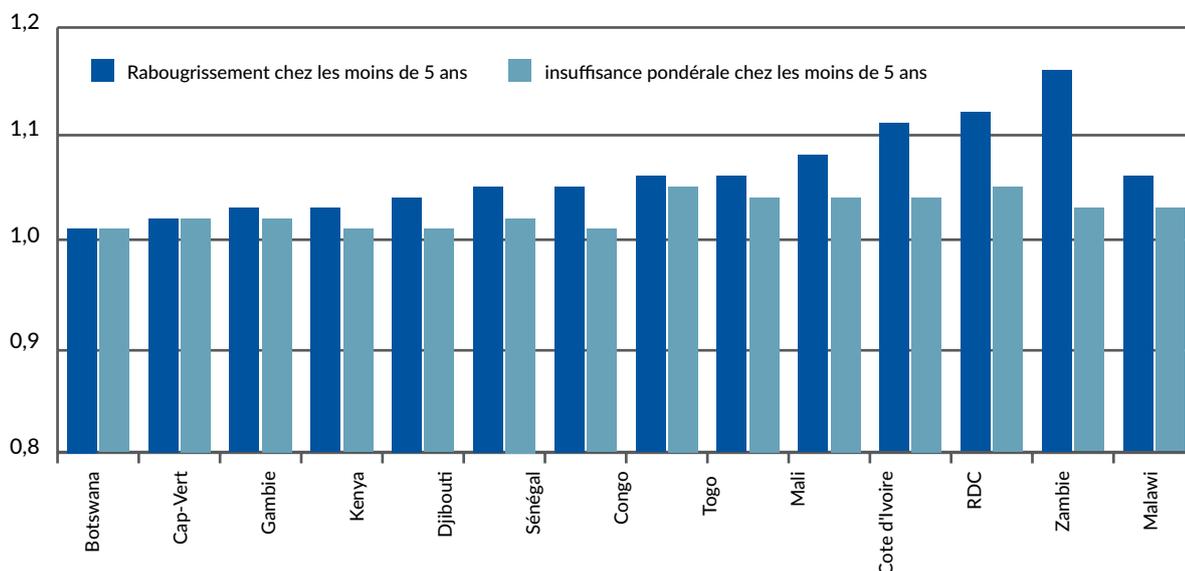
Les indicateurs de retard de croissance et d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans, qui représentent l'état de santé à long terme et à court terme des enfants, restent un défi pour la plupart des pays impliqués dans la phase II de l'IDISA. Les valeurs de l'ICF lié à la santé infantile sont calculées sur la base de la comparaison du ratio filles/garçons non affectés (ne souffrant ni du retard de croissance ni d'insuffisance pondérale). Les résultats montrent que l'ICF lié à la santé infantile montre des niveaux de disparité variés entre les garçons et les filles. Ainsi, pour le retard de croissance, la portée est comprise entre 1,02 et 1,16, entre 1,01 et 1,049 pour une insuffisance pondérale et entre 1,005 et 1,27 pour la mortalité chez les moins de cinq ans (voir figure 9 et figure 10).

Étant donné que les indicateurs montrent plus d'une valeur, cela montre que les filles de moins de cinq ans ont relativement un meilleur état de santé que leurs homologues masculins. Par exemple, lorsque l'on prend tous les pays impliqués dans la phase II de l'IDISA, l'ICF moyen du retard de croissance est de 1,063, c'est-à-dire que le nombre de personnes souffrant de retard de croissance est de 106 filles pour chaque 100 enfants du sexe masculin.

Alors qu'il n'a pas été possible d'établir les principaux déterminants de la différence de retard de croissance et l'insuffisance pondérale entre les garçons et les filles, comme cela a été mentionné ci-dessus, une méta-analyse de seize enquêtes démographiques et de

19 http://new.uneca.org/Portals/mdgreports/2012/MDGReport2012_ENG.pdf

Figure 9 : ICF lié au retard de croissance et à l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans



Source: Calculs réalisés parla CEA en se basant sur les rapports nationaux, 2011 (selon le tableau 4 ci-dessus)

santé en Afrique subsaharienne par Wamani et al. (2007) a confirmé la même disparité²⁰. L'analyse a révélé que les enfants du sexe masculin de moins de cinq ans sont plus susceptibles de devenir rabougris que leurs homologues féminins, ce qui suggère que les investissements à long terme en matière de santé sont plus favorables pour les filles que pour les garçons de la même tranche d'âge. Ainsi, il est nécessaire de mener d'autres recherches sur les dimensions sexospécifiques de la santé infantile en vue de comprendre ces facteurs et de veiller à ce que les deux sexes aient un accès égal aux infrastructures de santé et à la survie.

Les indications des liens entre l'état de santé des enfants et les antécédents de santé de leur mère ont également été dégagées de ces études par pays. Selon l'ONU (2011), les

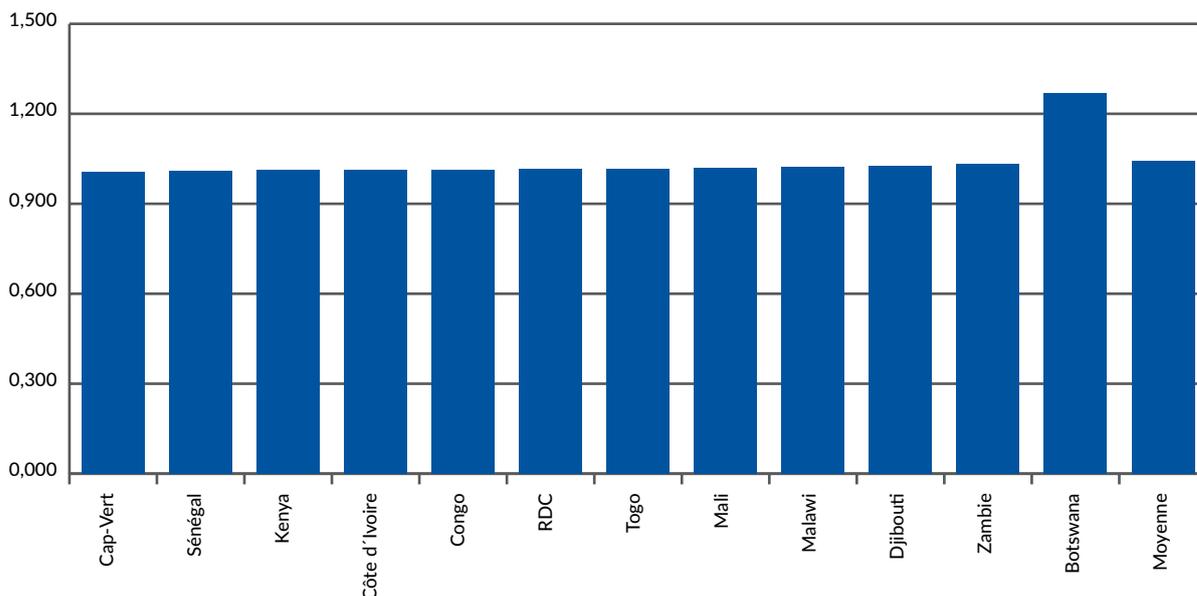
enfants des régions rurales et éloignées, ainsi que ceux qui sont marginalisés, vulnérables et vivant dans les ménages les plus démunis, étaient visiblement désavantagés²¹. Cette disparité est remarquée dans un certain nombre de rapports nationaux, y compris le rapport de la République du Congo.

Les résultats ont également révélé des améliorations générales au fil du temps. Par exemple, l'Enquête sur la démographie et la santé au Kenya (KDHS) montre que le taux de mortalité des moins de cinq ans au Kenya a diminué de 36 pour cent de 115 décès pour 1000 selon la KDHS de 2003 à 74 décès pour 1000 selon la KDHS de 2008-09. L'amélioration de la survie de l'enfant pourrait être attribuée au moins en partie à divers programmes gouvernementaux; par exemple, les augmentations substantielles de

20 Henry Wamani*1,2, Anne Nordrehaug Åstrøm1, Stefan Peterson 3, James K Tumwine 4 et Thorkild Tylleskär 1, accessible à http://download.springer.com/static/pdf/381/art%253A10.1186%252F1471-2431-7-17.pdf?originUrl=http%3A%2F%2Fbmcpediatr.biomedcentral.com%2Farticle%2F10.1186%2F1471-2431-7-17&toKen2=exp=1481203192~acl=%2Fstatic%2Fpdf%2F381%2Fart%25253A10.1186%25252F1471-2431-7-17.pdf*~hmac=2aed733a4c80ae84b91ca7a77028010a23d8d3a7971a2008ee50b7f073ad853f

21 Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (2012).

Figure 10 : ICF lié à la mortalité chez les moins de 5 ans



Source: Source: calculs réalisés par la CEA sur la base des rapports nationaux, 2011 (basé sur le tableau 4)

la couverture vaccinale chez les enfants au niveau national. Étant donné que le paludisme a été identifié comme l'une des principales causes de décès chez les enfants au Kenya, une autre initiative importante qui a été mise en œuvre est l'amélioration des indicateurs clés du paludisme tels que la possession et l'utilisation des moustiquaires traitées, le traitement préventif du paludisme et le traitement de fièvre d'enfance. Cependant, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans demeure plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Au Malawi, certains des principaux facteurs qui contribuent à une diminution de la mortalité infantile ont été attribués au niveau de l'éducation, à la richesse et à l'âge de la mère, ainsi qu'à l'espacement et au nombre des naissances alors qu'en Gambie, il a été noté que le taux de supplémentation en vitamine A était élevé parmi les hommes et les femmes, à 80 pour cent, ce qui était un facteur déterminant dans la réduction de la mortalité

infantile. Par conséquent, l'élargissement des services de santé et la résolution des problèmes qui entravent leur utilisation, ainsi que la priorisation de la prévention et du traitement des maladies infantiles, l'amélioration de la nutrition, la couverture vaccinale, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sont importants pour promouvoir la santé des enfants et réduire les inégalités en matière de santé²².

2.1.2.2 VIH et SIDA

La deuxième sous-composante de l'ICF lié à la santé porte sur le VIH/SIDA et est constituée des indicateurs constitutifs suivants:

- » **Taux de prévalence du VIH chez les 15-24 ans** – pourcentage de femmes et hommes âgés de 15 à 24 ans vivant avec le VIH, mesuré dans les enquêtes nationales.
- » **Accès au traitement antirétroviral (TARV)** – pourcentage d'adultes et d'enfants atteints d'un VIH avancé recevant actuellement un

22 http://new.uneca.org/Portals/mdgreports/2012/MDGReport2012_ENG.pdf

traitement antirétroviral selon les protocoles de traitement approuvés à l'échelle nationale (ou le Programme commun OMS / Nations Unies sur les normes relatives au VIH et au SIDA)

Conformément aux directives de l'IDISA 2011, les valeurs de l'ICF qui comparent les résultats du sexe féminin à ceux du sexe masculin dans le cas de la prévalence du VIH ont été calculées en se basant sur le ratio hommes-femmes du groupe d'âge 15 – 24 ans qui ne vivent pas avec le VIH. Les résultats ont été présentés dans la figure 11. L'ICF, inférieur à un dans tous les onze pays qui ont fourni leurs données, révèle que la prévalence du VIH est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

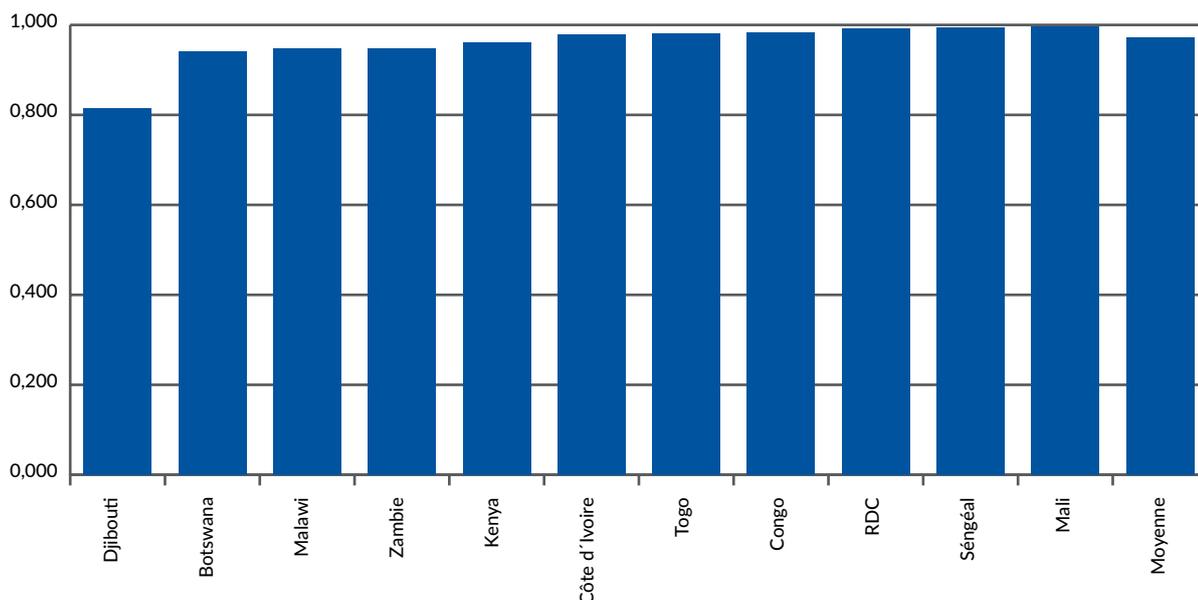
En ce qui concerne l'accès à l'indicateur TARV, il n'y avait pas de données dans les rapports

pays sur le nombre estimé de personnes infectées par le VIH qui pourraient servir de dénominateur dans le calcul du pourcentage de personnes ayant accès au TARV par rapport à ceux qui en ont besoin selon le sexe²³. Cependant, des données étaient disponibles sur le nombre de personnes ayant eu accès au TARV selon le sexe, d'où le ratio femmes / homme en ce qui concerne le TARV a été calculé et est présenté à la figure 12.

Le nombre de femmes qui suivent un TARV a largement dépassé celui des hommes dans tous les onze pays qui ont fourni des données comme en témoignent les ratios qui sont supérieurs à un. Dans certains cas, le nombre de femmes était plus du double du nombre d'hommes (Congo, Cap Vert, Togo et Côte d'Ivoire). Cela peut ne pas être surprenant, car la prévalence du VIH est également plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

23 Étant donné que cet indicateur ne pouvait pas être calculé conformément aux directives en raison de l'absence du dénominateur, il n'est pas inclus dans le calcul d'ICF sur la santé. Néanmoins, le ratio hommes-femmes ayant accès au TARV est présenté séparément pour illustrer la situation d'accès au TARV par sexe dans les pays africains.

Figure 11 : ICF lié à la prévalence du VIH/SIDA chez les 15-24 ans



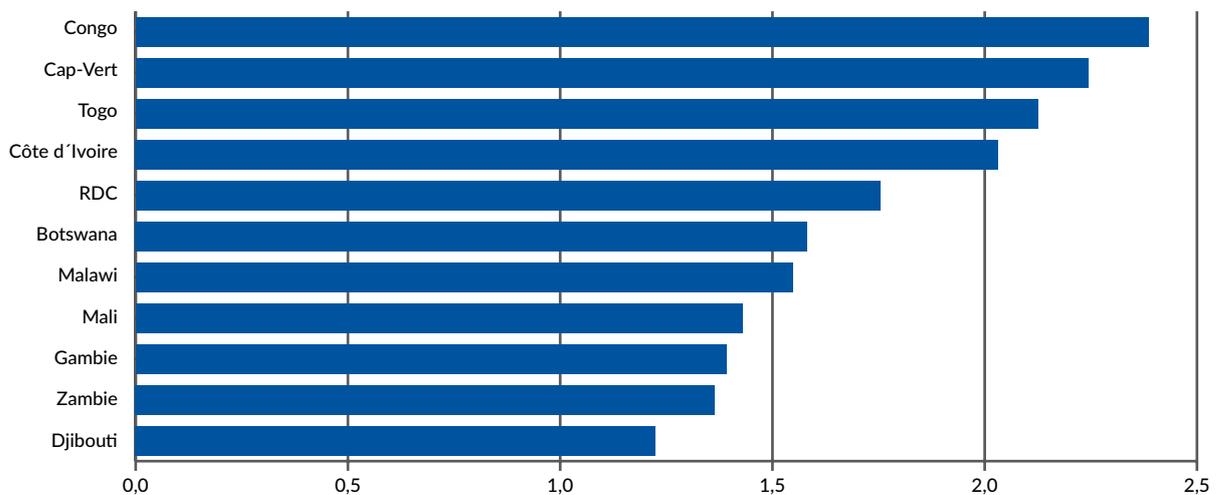
Note: la Gambie et Cabo Verde n'ont pas de données sur la prévalence du VIH selon le sexe
Source: calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

L'ampleur réelle de la disparité entre les sexes dans l'accès au TARV aurait été évidente si l'on pouvait montrer le nombre de personnes souffrant d'une infection au VIH avancée ayant accès au TARV.

Il est également reconnu que les femmes obtiennent un meilleur accès aux conseils et

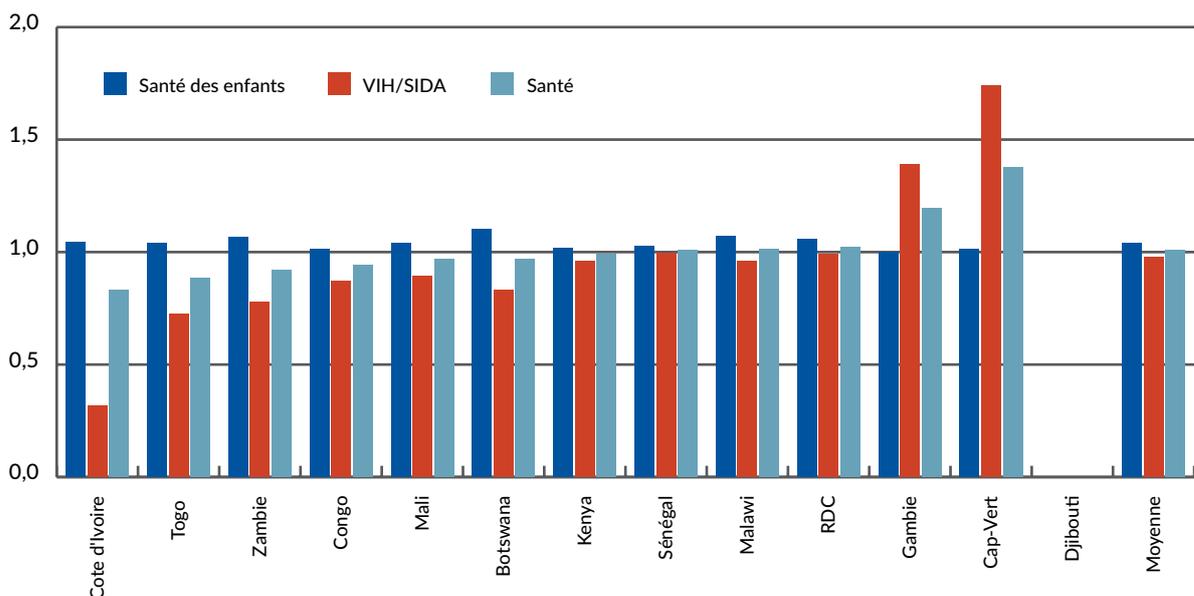
au dépistage du VIH que les hommes, et cela a été observé dans les cliniques de maternité pendant les soins prénatals qui pourraient éventuellement les amener à accéder au TARV (si elles sont jugées admissibles) grâce aux Programmes de la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME).

Figure 12 : Accès au TARV- Ratio femme- homme



Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012

Figure 13 : ICF lié à la santé des enfants, au VIH/SIDA et à la santé



Note: la Gambie et le Cabo Verde ne disposent pas de données sur la prévalence du VIH ventilées par sexe

Source: calculs de la CEA sur la base des rapports pays (tableau 4)

Rapport 2012 sur les objectifs du millénaire pour le développement

L'évaluation des progrès accomplis en Afrique sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement a révélé que l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) demeure la région la plus touchée par le VIH. Bien que le continent ne représente que douze pour cent de la population mondiale, il compte environ 68 pour cent de toutes les personnes vivant avec le VIH en 2010²⁴. Il faut noter qu'il existe certaines disparités au sein des régions et dans les différents groupes de population. A titre d'exemple, le taux de prévalence du VIH à Djibouti est de 2,9%, ce qui est faible pour la région, mais des taux plus élevés sont signalés chez les travailleuses de sexe dans le pays. Les estimations récentes de l'ONUSIDA ont montré que la prévalence du VIH a diminué chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans au moins 21 des 24 pays africains ayant une prévalence nationale du VIH de 1 pour cent ou plus. La baisse de la prévalence du VIH était statistiquement significative dans les sites sentinelles des pays impliqués dans la phase II de l'IDISA, soit le Botswana, la République du Congo, le Kenya, le Malawi et le Togo. Le Botswana et le Malawi ont également enregistré des baisses statistiquement significatives de la population générale, selon les résultats des enquêtes basées sur la population. En outre, un déclin statistiquement significatif de la prévalence dans la population générale a été observé en Zambie (ONUSIDA 2011)²⁵.

Dans tous les pays, les taux de prévalence sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les femmes, en particulier les jeunes filles, sont biologiquement plus sensibles à la transmission du VIH – cette vulnérabilité biologique aggravée par des facteurs sociaux, économiques et culturels favorise la féminisation de l'épidémie de VIH

/ SIDA en Afrique. Par exemple, en Zambie, la prévalence du VIH chez les jeunes était plus élevée chez les femmes (9%) que chez les hommes (4%). En outre, au Sénégal, il y a aussi une féminisation notable de l'épidémie, avec 76 pour cent des personnes âgées de 15-24 ans infectés, étant des femmes. Dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans, la tendance semble être que les taux d'infection ont augmenté avec l'âge, c'est-à-dire que les femmes de 20 à 24 ans ont un taux d'infection comparativement plus élevé que les femmes en dessous de cette tranche d'âge.

Les données ont également suggéré qu'il semble y avoir une diminution de la prévalence au fil du temps correspondant à une augmentation du nombre d'adultes et d'enfants qui suivent la thérapie antirétrovirale. Certains pays, comme la Côte d'Ivoire, ont signalé un taux d'accès plus élevé au traitement antirétroviral (TARV) des femmes, 63%, contre 31% pour les hommes. Cette situation pourrait être attribuée à l'activisme des ONG et d'autres organisations qui se focalisent sur les femmes infectées. Certaines des raisons qui peuvent être liées à l'amélioration générale de l'accès au TARV à travers le continent peuvent être l'augmentation du nombre de centres ARV dans les pays, ainsi que la gratuité et l'accès facile aux centres TARV grâce aux efforts de divers ministères de la Santé. En outre, les campagnes de sensibilisation contre le VIH / SIDA semblent avoir eu un impact positif progressif; par exemple, en Gambie l'enquête comportementale de 2010 a révélé que pour la population âgée de 15 à 24 ans, 31,7 pour cent des hommes et 22,9 pour cent des femmes connaissaient les méthodes de prévention du VIH.

24 Opcit. 22.

25 Riposte mondiale au VIH/SIDA, ONUSIDA (2011): Mise à jour sur l'épidémie et progrès du secteur de la santé en vue d'un accès universel. Genève: ONUSIDA.

Encadré 5: Dimensions genre du VIH/SIDA au Botswana

Le VIH et le SIDA demeurent l'un des principaux défis de développement du Botswana et ont eu des effets négatifs importants sur tous les secteurs de l'économie du pays. Des ressources considérables ont été consacrées à la lutte contre l'épidémie depuis son avènement. Le Botswana reste l'un des pays les plus touchés en termes de prévalence et d'incidence. Malgré cela, le pays a fait de grands progrès pour contenir et gérer l'épidémie à travers des initiatives de prévention, de traitement, de soins et de soutien.

Les enquêtes sur le SIDA au Botswana, (BAIS), dont la dernière en date est BAIS III (2008) publient des statistiques sur les données ventilées par sexe portant sur la prévalence et l'incidence du VIH. Le dernier sondage a estimé une prévalence nationale de 17,6% comparativement à 17,1% au cours du précédent réalisé en 2004, estimant ainsi le nouveau taux d'infection par le VIH à 2,9%. Le dernier sondage a révélé une fois de plus que les femmes enregistrent un taux de prévalence relativement plus élevé soit 20,4%, tandis que le taux de prévalence masculin était de 14,2%. Comme le montre le tableau 4 ci-dessus de l'ICF, les femmes de 15 à 24 ans ont un taux de prévalence relativement plus élevé que les hommes soit 10,7% et 4,8 respectivement. Cela montre une tendance similaire au taux de prévalence national dans les variables de l'âge et du sexe. Une analyse des taux de prévalence du VIH depuis la première enquête BAIS montre cependant une baisse de la prévalence chez les 15-24 ans.

Au Botswana les femmes sont plus vulnérables à l'infection au VIH, mais aussi « affichent des comportements favorables à la santé plus que les hommes », selon le coordonnateur national du programme TARV au ministère de la Santé. En outre, au Botswana le nombre de femmes à faire le test de dépistage est supérieur à celui des hommes. Cela s'explique par le fait que les programmes de santé en matière de procréation sont historiquement plus tournés vers les femmes que vers les hommes. Une perception générale est que les établissements de santé du Botswana ne sont pas favorables aux hommes et les efforts récents visant à promouvoir une participation accrue des hommes dans le secteur sont louables.

Source: Rapport pays IDISA du Botswana 2012.

2.2 Rubrique économique de l'Indice de la condition de la femme

L'objectif de cette section est de mesurer l'inégalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes, l'accès des femmes aux opportunités économiques et le contrôle qu'elles ont sur ces opportunités. L'indice de la Condition des Femmes (ICF) prend en compte les questions liées au genre qui peuvent être mesurées quantitativement et se concentre sur trois domaines clés, à savoir le revenu, l'utilisation du temps et l'emploi, et l'accès aux ressources. Les sous-composants associés à ces domaines sont les salaires, le revenu, l'utilisation du temps, l'emploi, les moyens de production et la gestion. En revanche, la rubrique économique du Tableau de bord de la promotion de la femme africaine (AWPS) – la composante qualitative – vise à évaluer le rendement des gouvernements sur la mise en œuvre et l'application des conventions internationales et des politiques nationales de genre, ainsi que des questions

de développement durable et d'accès à la technologie et à la terre. Les deux rubriques se renforcent mutuellement étant donné que les engagements et les politiques mises en œuvre par les gouvernements sont essentiels pour parvenir à l'égalité des sexes dans les revenus, l'emploi et l'accès aux ressources.

Au total, 20 indicateurs ont été utilisés pour évaluer les opportunités économiques et l'autonomisation des femmes. Cependant, il est important de noter que les résultats des sections ci-dessous devraient être pris en considération compte tenu des indicateurs importants qui n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul en raison du manque des données. Il est bien difficile pour certains pays de fournir des données, en particulier dans le domaine de l'utilisation du temps et de l'emploi informel, ce qui limite dans une certaine mesure la capacité de calculer une valeur explicite et heuristique de l'indice. Les tableaux 5, 6 et 7 présentent le résumé de l'ICF lié aux indicateurs rubriques économiques.

Tableau 5 : ICF pour la rubrique économique - indicateurs de salaires et de revenu

ICF - Rubrique économique (Salaires et revenu)	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cabo Verde	Congo	Djibouti
Salaires dans le domaine de l'agriculture	0,302	0,980		0,634	0,176	1,387	0,096	0,141	0,962	0,530	0,500		
Salaires dans la fonction publique	0,429	0,960				0,629	0,353		0,927	0,630	0,927		
Salaires													
Salaires dans le secteur formel (public / privé)	0,403	0,960		0,742	0,607	1,063	0,203		0,486	0,660			0,854
Salaires dans le secteur informel	0,372	0,930		0,737	0,538	0,633			0,713	0,750			
Salaires	0,377	0,960		0,764	0,440	0,928	0,218	0,141	0,772	0,643	0,714		0,854
Revenus du secteur informel	0,083	0,806	0,491		0,538	0,448			0,515	0,890	0,353		
Revenu													
Revenus d'une petite entreprise agricole	0,451		0,783		0,961	0,698		1,198	0,447	0,890			
Part des femmes vivant sous le seuil de pauvreté	1,007		0,938	0,942	0,698	1,171	0,979	0,950	1,351	0,930		0,816	0,813
Revenu	0,729	0,806	0,737	0,942	0,732	0,772	0,979	1,074	0,771	0,903	0,353		0,813
Salaires et revenus	0,553	0,883	0,737	0,853	0,586	0,850	0,598	0,608	0,772	0,775	0,534		0,834

Source: Calculs réalisés par CEA sur la base des rapports pays, 2012

Tableau 6 : ICF pour la rubrique économique- Indicateurs d'utilisation du temps et de l'emploi

ICF-Rubrique économique(Utilisation du temps et emploi)	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cabo Verde	Congo	Djibouti
Utilisation du temps	Temps consacré aux activités économiques commerciales (en tant qu'employé payé, particulier ou employeur)												
			0,657						0,568	0,900	0,592		
	Temps consacré aux activités économiques non commerciales ou en tant que travailleur familial non rémunéré dans les activités économiques du marché												
			1,007						1,024	0,500	1,347	0,438	
	Temps consacré aux activités domestiques, de soins et de bénévolat												
			0,156				0,452		0,090	0,280			
Utilisation du temps			0,607				0,452		0,561	0,560	0,970	0,438	
Emploi	Part des femmes dans un emploi salarié non agricole												
	0,429	0,740	0,266		0,333	0,348	0,238	0,529	0,633			1,417	1,051
	Taux de chômage des jeunes												
		0,550	1,000	1,021	0,852	0,998	0,912	0,944	0,933	0,977	0,823	0,962	0,756
Emploi	0,429	0,650	0,633	1,021	0,593	0,673	0,575	0,737	0,783	0,604	0,823	1,190	0,904
Utilisation du temps et emploi	0,429	0,650	0,620	1,021	0,593	0,673	0,514	0,737	0,672	0,582	0,897	0,814	0,904

Source: Calculs réalisés par CEA sur la base des rapports pays, 2012

Tableau 7 : ICF pour la rubrique économique- Indicateurs d'accès aux ressources

ICF- Rubrique économique(Accès aux ressources)		Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cabo Verde	Congo	Djibouti
Moyens de production	Propriété des terres/ fermes rurales		0,640	0,514		0,429	0,249	0,053	0,511	0,244	0,034		0,238	0,486
	Propriété des parcelles / maisons urbaines		0,960	0,250	0,663	0,282	0,256	0,240	0,853	1,134	0,940	1,024	0,848	0,275
	Propriété du bétail		0,380	0,818	0,154	1,083	0,225	0,343	0,152	0,104	0,048			0,328
	Accès au crédit (commercial et microcrédit)			0,764	1,117	1,041	0,799	0,446		0,667	0,960	2,937		2,262
	Moyens de production		0,660	0,587	0,645	0,709	0,382	0,282	0,517	0,537	0,496	1,981	0,545	0,838
Management	Employeurs	0,520		0,333	0,500	0,438	0,429	0,211		0,478	0,170	0,500	0,366	0,317
	Personnes travaillant pour leur propre compte	1,184	0,410	0,796	0,713	1,222	1,145	0,585		0,941	0,470	0,818	1,072	0,387
	Cadre de la fonction publique(classe A)	0,355	0,950	0,298	0,304	0,193	0,182	0,242		0,169	0,120	0,564	0,900	
	Membres de syndicats professionnels		0,500	0,177	0,148		0,164	0,360		0,094	0,490	0,556		0,852
	Gestion	0,686	0,620	0,401	0,416	0,618	0,480	0,350		0,421	0,313	0,609	0,780	0,521
Accès aux ressources		0,686	0,640	0,494	0,531	0,664	0,431	0,316	0,517	0,479	0,404	1,295	0,663	0,679

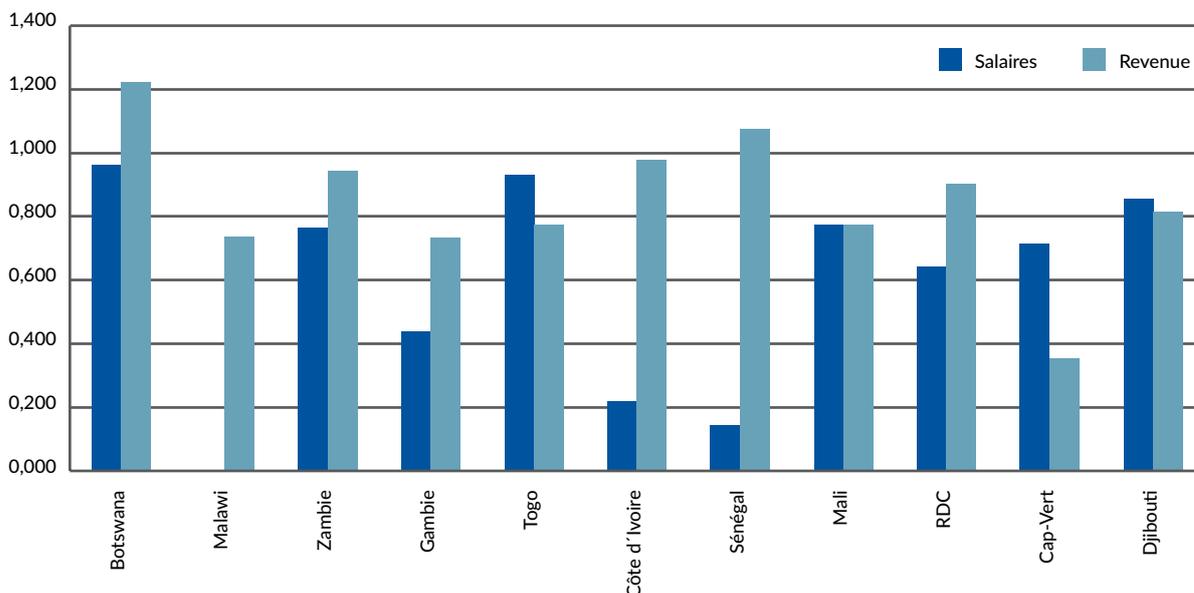
Source: Calculs réalisés par la CEA sur la base des rapports pays, 2012

2.2.1 Niveaux de revenu

Un regard superficiel à travers les pays montre un certain progrès dans la direction de l'égalité des sexes dans la répartition du revenu (figure 14). Des pays comme la Zambie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal affichent un indice proche ou supérieur à un, reflétant ainsi une situation de quasi-parité. Cela contraste avec la faible performance de Cap Vert et du Kenya, dont

les scores sont inférieurs à la moyenne. La faible performance du Kenya est compatible aux données disponibles précédemment. Il ressort de l'enquête intégrée sur le budget des ménages au Kenya que les femmes gagnaient moins que les hommes dans les secteurs du secteur informel et dans des entreprises agricoles à petite échelle. Bien que les femmes ne reçoivent qu'environ un

Figure 14 : ICF lié à la rubrique du pouvoir économique – Salaires et revenu



Source: calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

pour cent de leur revenu du secteur informel, les hommes gagnent environ 12 pour cent de leur revenu du secteur informel. Les données de KIHBS ont également révélé que les travailleuses des petites entreprises agricoles familiales gagnent environ 17,3 pour cent du revenu, soit la moitié de ce que gagnent les hommes soit environ 38,4 pour cent du revenu généré dans le même secteur (République du Kenya 2006). Au Botswana, le revenu total provenant des entreprises informelles que gagnent les femmes dépasse les revenus des hommes travaillant dans les entreprises informelles. Cependant, lorsque les revenus moyens gagnés par les femmes et les hommes ont été estimés par des parts de femmes et d'hommes dans le secteur informel, il y a eu un écart entre les sexes en faveur des hommes malgré que les femmes dominent le secteur informel.

2.2.1.1 Salaires

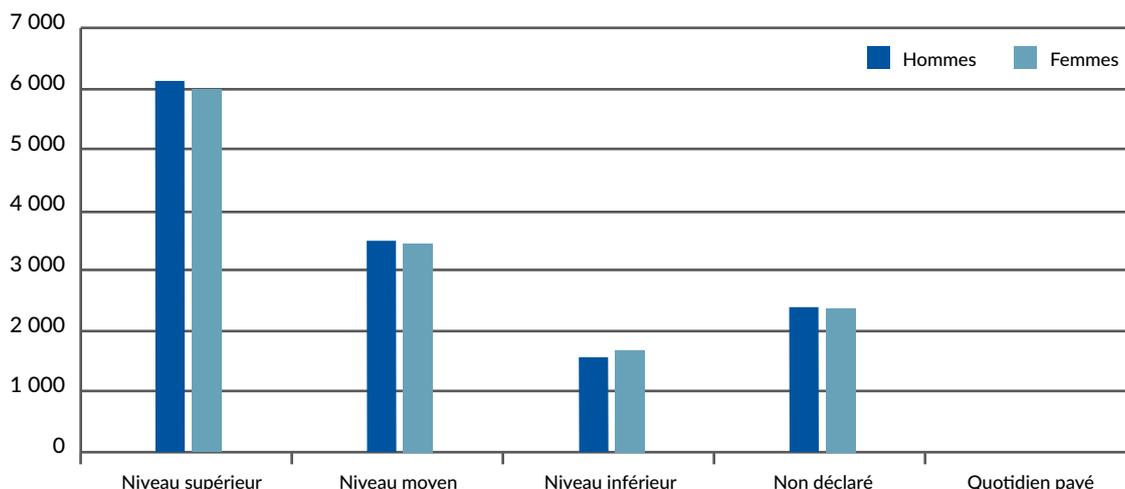
Les statistiques fournies par les pays sur les salaires se rapportent aux gains ou aux salaires moyens mensuels estimés et incluent généralement les cotisations sociales des employés et des employeurs. Toutefois,

l'utilisation de différentes méthodologies pour calculer les salaires, ne permet pas de faire des comparaisons entre pays.

Salaires dans le secteur de l'agriculture

Le tableau 4 montre les écarts moyens entre les sexes dans les salaires dans le domaine de l'agriculture dans tous les pays. Les niveaux les plus élevés de disparités salariales ont été constatés au Sénégal (0,141) et en Côte d'Ivoire (0,096), où la part des hommes dans la répartition des salaires était jusqu'à 5 fois plus élevée par rapport à celle des femmes. En Côte d'Ivoire, les hommes gagnent un salaire moyen jusqu'à 24 fois plus élevé que les femmes, bien que les femmes représentent toujours le pourcentage le plus élevé de ressources humaines employées dans ce secteur. Bien que certains pays comme le Mali (0,962) et le Botswana (0,980) semblent avoir réalisé des progrès satisfaisants, le score global était juste supérieur à la moyenne (0,610). Ce résultat reflète la situation de nombreux pays africains, où les femmes participent à des activités agricoles de subsistance peu rémunérées ou, le plus souvent, non

Figure 15 : Salaires moyens dans le secteur de la fonction publique en Gambie



Source: Personnel Management Office (2011).

rémunérées, qui menacent leur productivité économique et leur autonomisation.

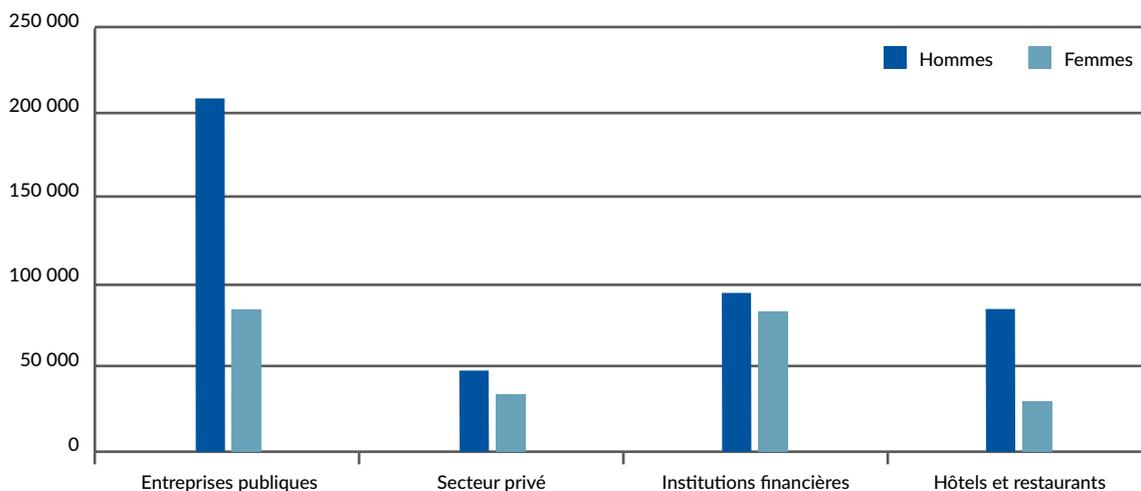
Salaires dans la fonction publique

Dans l'ensemble, les pays semblent produire de meilleurs résultats en termes de répartition des salaires dans le service public. L'indice moyen dans tous les pays est de 0,762, soit le score le plus élevé dans cette sous-composante. Au Botswana, il ne semble pas y avoir de discrimination majeure entre les hommes et les femmes dans les niveaux de salaire dans la fonction publique. Néanmoins, les progrès positifs dans certains pays peuvent ne pas correspondre à de véritables progrès vers l'égalité des sexes. Au Botswana, par exemple, le fait que les femmes constituent la majorité de la population et qu'elles soient plus employées dans la fonction publique masque les inégalités salariales réelles entre les femmes et les hommes. En fait, dans la fonction publique, les femmes ont tendance à occuper des postes subalternes dans les structures organisationnelles et sont donc à l'échelle inférieure des structures de rémunération. Il en est de même en Gambie, où une plus grande égalité entre les sexes se retrouve dans les catégories non qualifiées

et inférieures des catégories d'emploi dans la fonction publique (figure 15).

Malgré un certain nombre de mesures et de cadres réglementaires mis en place ces dernières années pour réduire les écarts de salaire dans le secteur formel – y compris les politiques de salaire minimum – d'importantes différences persistent dans la répartition des salaires dans le secteur formel (public et privé) dans tous les pays. Bien que cet indicateur ne permette pas de désagréger les entreprises publiques et privées, certains pays pourraient fournir des informations spécifiques sur ces deux secteurs. En général, les résultats ont montré que les secteurs publics ont tendance à offrir de meilleures opportunités pour obtenir une rémunération égale par rapport aux secteurs privés. En effet, les écarts de salaire sont plus élevés dans les secteurs privés pour la majorité des pays en revue. Les arguments avancés pour expliquer les écarts de salaire sont généralement liés à l'accouchement, aux problèmes matrimoniaux et aux activités ménagères, ainsi qu'aux compétences individuelles dans la négociation salariale (Bourdet, 2011). Un contre-exemple est toutefois fourni par la Gambie, où les

Figure 16 : Salaires dans le secteur formel (public et privé) en Gambie



Source: OVP (2011).

Source: Rapport pays IDISA, La Gambie 2012.

différences de salaire semblent être beaucoup plus élevées dans les entreprises publiques par rapport aux entreprises privées, ce qui semble être attribué aux hommes ayant en général des niveaux de compétences et d'éducation plus élevés, ainsi que la préférence des employeurs à embaucher des hommes que des femmes (figure 16).

Au Malawi, les résultats indiquent qu'il n'y a pas de discrimination ou de disparité dans les paiements de salaire entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs, pourvu qu'ils soient de même grade ou qu'ils accomplissent les mêmes tâches. Cette parité salariale supposée au Malawi a été renforcée par une loi du Parlement sur l'emploi, qui établit et renforce les normes minimales d'emploi dans le but d'assurer l'équité pour améliorer la paix industrielle, la croissance économique accélérée et la justice sociale. Plus précisément, la loi de 2000 sur l'emploi stipule que: «Tout employeur paie aux salariés une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction ni discrimination d'aucune sorte, en particulier selon la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion,

l'appartenance politique ou autre opinion, la nationalité, l'origine ethnique ou sociale, le handicap, la propriété, la naissance, le statut matrimonial ou autre ou les responsabilités familiales "(Gouvernement du Malawi).

Salaires dans le secteur informel

Le secteur informel a connu une croissance sans précédent ces dernières années en Afrique et dans d'autres parties du monde, et est devenu une source d'emploi alternative et importante pour un grand nombre de personnes (voir encadré 5). Malgré son importance croissante, les données disponibles sur l'emploi informel restent rares, car l'emploi dans ce secteur est principalement décontracté, principalement basé sur les relations sociales et la réciprocité, par opposition aux obligations contractuelles formelles entre les employeurs et les employés. En effet, seulement 5 pays sur 13 ont pu fournir des données sur l'emploi salarié informel.

Dans ces pays, les résultats montrent que les femmes ont généré systématiquement moins de revenus des entreprises informelles que les hommes. Au Kenya, les femmes gagnent

37% moins que les hommes travaillant dans des entreprises similaires. Au Congo, une part importante des femmes salariées dans tous les secteurs exerce une activité secondaire dans le secteur informel. Une étude sur la participation des femmes au développement montre que jusqu'à 38,8% des femmes salariées vivant dans des zones semi-urbaines et 21,1% dans les zones urbaines au Congo avaient une sorte d'activité informelle secondaire. Cependant, malgré le fait que le secteur informel est fortement marqué par la présence des femmes, leurs salaires restent encore inférieurs à ceux des hommes.

Sur la base de l'expérience à travers le monde, un certain nombre d'arguments ont été avancés pour expliquer pourquoi les femmes sont plus concentrées dans l'emploi salarié informel et sont peu rémunérées. Tout d'abord, le travail des femmes a été sous-évalué et sous-payé en raison de la perception que la vie des femmes suit des modèles différents de ceux des hommes, ce qui les pousse vers des formes de travail peu rémunérées. Les facteurs qui tiennent compte de la faible évaluation sont les suivants: faible évaluation des compétences et du statut (elles sont limitées à être mères et pourvoyeuses de soins), l'hypothèse selon laquelle les femmes sont les deuxièmes salariées plutôt que les principaux soutiens de la famille et la concentration des femmes dans les entreprises à faible valeur ajoutée. Deuxièmement, les femmes ont tendance à avoir des salaires d'intégration plus bas que les hommes, ce qui constitue un préjugé sexiste dans les règles d'éligibilité dans les allocations de chômage, les mesures de protection sociale, etc., ce qui affaiblit leur position de négociation salariale (BIT, 2009).

De plus, en étant exclus de tous les cadres juridiques et réglementaires, la rémunération et les conditions de travail dans le secteur informel sont moins favorables et plus précaires que dans le secteur formel. Avec une faible productivité, une insécurité du revenu

et des conditions de travail médiocres, ce type d'emploi sert principalement de mécanisme d'adaptation en période de crise ou en recherche d'emplois précaires. Cependant, sa capacité à sortir les gens de la pauvreté est limitée. Les efforts doivent donc s'orienter vers l'amélioration de la productivité du secteur, des rémunérations et des conditions de travail.

2.2.1.2 Revenu

Cette sous-composante mesure les revenus des entreprises du secteur informel, des petites entreprises agricoles et la proportion des femmes vivant sous le seuil de la pauvreté (PDL). Les revenus des travailleurs prennent généralement des formes différentes et sont accumulés en espèces, en nature, sous forme de services, de prestations ou même sous forme de droits ou des prestations différées.

Revenus du secteur informel

Comme mentionné dans la section précédente, le secteur informel s'est considérablement développé en Afrique, ainsi que dans d'autres parties du monde, comme moyen de diversifier les sources de revenus, mais aussi en tant que stratégie pour les plus vulnérables – en particulier les femmes et les jeunes – pour faire face aux effets de la récente crise économique mondiale. On estime que 70 à 80% des travailleurs en Afrique ont aujourd'hui des emplois informels – soit en tant que propriétaires d'entreprises du secteur informel, soit en tant que travailleurs familiaux ou salariés, et la majorité d'entre eux sont des femmes. Selon le PNUD, environ huit femmes sur dix sont actuellement engagées dans un emploi informel en Afrique subsaharienne (PNUD, 2011). Au Mali, elles représentent 90,7 pour cent du total, tandis que seulement 2,9% et 0,3% des femmes travaillent dans le secteur public et privé formel respectivement (Banque Africaine de Développement, 2011).

Bien que ces activités représentent une véritable source de revenus et, dans

Encadré 6: Emploi informel en Afrique subsaharienne

Au cours des dernières décennies, l'économie informelle en Afrique est devenue une source croissante d'emplois pour un grand nombre d'individus, en particulier parmi les plus pauvres (Vecker, 2006, Haan 2006, Fox et Gaal 2008). Aujourd'hui, l'économie informelle en Afrique domine largement l'économie, à la fois en termes de production et d'emploi: une évaluation récente de sa taille et de sa contribution par Charmes (2012) basée sur les compilations du BIT (2012) montre qu'elle a augmenté au cours des dernières décennies en Afrique subsaharienne de 70 pour cent de l'emploi non agricole à la fin des années 1980, à plus de 80 pour cent à la fin des années 1990 et encore 70 pour cent à la fin des années 2000, et compte plus de 31% du PIB total et plus de 50% du PIB total non agricole. Un regard sur les pays d'Afrique subsaharienne montre que les activités du secteur informel détiennent une part importante et, dans certains cas, dominante de leurs marchés respectifs. L'emploi informel est concentré dans le commerce de détail et de gros, y compris les distributeurs et vendeurs ambulants (34%) et les services (42%); seulement 24% travaillent dans la fabrication et la construction (Charmes, 2012). L'emploi informel comprend le secteur informel (80% en Afrique subsaharienne) et comprend également les travailleurs ayant un emploi précaire dans les entreprises du secteur formel et certains emplois dans les ménages produisant des biens exclusivement pour leur propre consommation ou employant des travailleurs domestiques rémunérés (20%). L'Afrique est la seule région où les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'économie informelle (52%).

Le grand nombre de travailleurs informels, qui sont devenus la caractéristique importante des marchés du travail dans toute l'Afrique subsaharienne, oblige les gouvernements à reconnaître leur existence et leur importance pour les économies nationales (FMI, 2012). Initialement considéré comme un filet de sécurité pour ceux qui ne parviennent pas à trouver un emploi dans le secteur traditionnel, l'image du secteur informel a commencé à changer avec le temps et ceux qui entrent sont de plus en plus éduqués. Plus de travailleurs ont commencé à le voir, pas comme un arrêt temporaire dans la recherche d'un emploi dans l'économie formelle, mais comme une destination privilégiée offrant des opportunités à ceux qui souhaitent devenir des entrepreneurs. Dans les pays africains où la croissance de l'emploi dans le secteur salarié formel a stagné, ce qui rend difficile l'absorption d'un nombre croissant de nouveaux entrants, le travail indépendant informel a ouvert des débouchés aux jeunes qui acquièrent des niveaux supérieurs d'éducation et de compétences (Fox et Gaal 2008). Toutefois, si l'emploi informel peut être considéré comme une première étape vers un travail mieux rémunéré, en particulier pour les jeunes travailleurs et les femmes, il peut également devenir un piège dont les travailleurs ont du mal à se libérer, en raison du manque d'incitations et de possibilités de développement des compétences. Le FMI (2012) estime que, au-delà de l'absence de contrats de travail et des allocations de santé ou de sécurité sociale, les travailleurs travaillent plus longtemps et leurs honoraires sont généralement inférieurs à ceux du secteur formel.

une certaine mesure, l'autonomisation économique, elles restent très vulnérables et instables, absence de contrats formels ou de sécurité sociale. Certains pays ont commencé à mettre en place des mécanismes de protection sociale pour faire face à la vulnérabilité de l'emploi informel. Toutefois, les progrès sont encore lents et les femmes sont largement exposées aux risques associés aux initiatives informelles. Malgré le nombre important de femmes présentes dans le secteur informel en Afrique, l'analyse des pays IDISA montre que leur part des revenus de l'emploi informel est nettement inférieure à celle des hommes dans tous les pays sélectionnés, à l'exception du Botswana. Les disparités entre les sexes semblent être les plus élevées au Kenya et au

CapVert, où les revenus des femmes provenant des activités informelles représentent environ 10 à 30 pour cent des revenus des hommes. Ces résultats reflètent en partie la répartition du travail entre hommes et femmes. Alors que dans le secteur informel les hommes sont principalement des travailleurs indépendants, dont la plupart sont des particuliers, les femmes sont généralement des travailleuses familiales non rémunérées et qui sont souvent mécomptées, car beaucoup sont à la maison. Charmes (2012), a estimé que 70 pour cent du secteur informel en Afrique est composé de ceux qui travaillent à leur compte, le pourcentage sera de 81 pour cent si l'Afrique du Sud est exclue.

Revenus des petites entreprises agricoles familiales

Dans de nombreux pays africains, les femmes travaillent principalement dans le secteur agricole, qui reste le moteur économique de la plupart des régions, contribuant de manière significative à la production, à la transformation et à la distribution des cultures de subsistance et à d'autres activités agricoles. Il est estimé en Afrique qu'environ 70 pour cent des travailleurs agricoles et 80 pour cent des producteurs d'aliments sont des femmes (ONU, 2010). Cependant, les femmes gagnent encore moins de revenus des petites entreprises agricoles que les hommes dans tous les pays sélectionnés, à l'exception du Sénégal.

Au Malawi, par exemple, il existe encore des disparités entre les hommes et les femmes en termes de revenus des petites entreprises agricoles, les hommes gagnant près du double du revenu des femmes. En Zambie, les résultats du secteur agricole montrent que les femmes avaient les revenus les plus bas. Les raisons de cette disparité peuvent être similaires à celles évoquées dans le cas du secteur informel. En dépit de disposer d'un revenu moins élevé que les hommes dans tous les secteurs, la recherche a révélé qu'une proportion significative de femmes dans les pays moins développés n'ont aucun mot à dire sur la façon dont leurs propres revenus sont dépensés (ONU, 2010). La faible emprise qu'ont les femmes sur les ressources du ménage se reflète davantage dans leur participation limitée à la prise de décision intra-ménage sur les dépenses, en particulier sur les besoins quotidiens des ménages, qui sont plus susceptibles de relever des domaines traditionnels de prise de décision pour les femmes. Les résultats ont montré que la proportion des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui ne participent pas aux décisions concernant leur propre revenu est particulièrement élevée dans certains pays, notamment au Malawi (34%), en République Démocratique du Congo (28%) et en Zambie

(21%). Ce manque de pouvoir décisionnel est plus souvent associé aux quintiles les plus pauvres.

Proportion des femmes vivant sous le seuil de la pauvreté

Cet indicateur mesure le nombre de femmes vivant sous le seuil de la pauvreté par rapport aux hommes. L'indicateur de bien-être utilisé pour mesurer la pauvreté dans la majorité des pays en développement est généralement basé sur la consommation des ménages. Cependant, un certain nombre de défis ont émergé en utilisant cette méthodologie. Il est difficile de désagréger l'information par individu et par sexe, et donc difficile de mesurer l'inégalité entre les ménages en utilisant la consommation. En fait, les préoccupations sont que, dans ces ménages, les femmes peuvent avoir un statut inférieur par rapport aux hommes, qu'elles peuvent avoir moins de pouvoir décisionnel sur l'allocation des ressources intra-ménages et que, en définitive, bénéficier de moins de ressources (ONU 2010). Il n'est pas aussi facile de mesurer la quantité de nourriture ou de biens communs domestiques (tels que le logement, l'approvisionnement en eau ou l'assainissement) consommés ou utilisés par chaque membre du ménage. De plus, lorsque différents modes de consommation sont observés, il n'est pas toujours clair s'ils sont liés à différents besoins ou préférences individuels ou à une répartition inégale des ressources. Cela signifie que les résultats pourraient être biaisés et cacher certaines importantes inégalités intra-ménages comme en témoignent les scores élevés de l'indicateur, c'est-à-dire proches de ou supérieurs à la parité pour la plupart des pays sélectionnés (tableau 8). Bien que la mesure de la pauvreté au niveau individuel reste une tâche difficile en raison de la pénurie de données, des études empiriques ont montré que la pauvreté chez les ménages est fortement liée au statut socio-économique du chef de ménage, y compris le revenu, le niveau d'instruction et l'état civil

Tableau 8 : ICF lié à la proportion des femmes vivant sous le seuil de la pauvreté

Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cap Vert	Congo
1,007		0,938	0,942	0,698	1,171	0,979	0,950	1,351	0,930		0,816

Source: calculs de l'UNECA à partir des rapports nationaux.

– les niveaux de pauvreté étant beaucoup plus élevés dans les ménages dirigés par des femmes (Meenakshi et Ray, 2002, Morrison et al., 2007, Rajaram, 2009).

Pour expliquer pourquoi dans de nombreux pays en développement, même de nos jours, les ménages dirigés par les femmes sont plus pauvres que ceux dirigés par les hommes, Buvinic et Gupta (1997) ont identifié trois raisons. Tout d'abord, les ménages dirigés par des femmes ont généralement plus de personnes à charge et ont donc un ratio chômeur-employé supérieur à celui des autres ménages. Deuxièmement, ils ont généralement des salaires inférieurs et sont caractérisés par le manque d'accès aux ressources productives en raison des préjugés sexistes à l'égard des

femmes; et, en fin, le fardeau des activités ménagères, ce qui entraîne des contraintes de temps et de mobilité.

2.2.2 Utilisation du temps et emploi

Au cours de ces dernières années, les études sur l'utilisation du temps ont suscité un intérêt croissant pour évaluer comment les femmes et les hommes utilisent leur temps dans des activités commerciales, non commerciales et domestiques. L'un des principaux succès de ces études a été de détricoter la taille des tâches non rémunérées des femmes en matière de prestation de soins et de reconnaître le fardeau écrasant auquel les femmes et les filles sont confrontées dans les activités domestiques (non rémunérées), qui compromettent considérablement leur

Encadré 7: Les femmes en tant que principale responsable de famille

Malgré les changements intervenus dans la participation des femmes au marché du travail ces dernières années, les femmes continuent toujours d'assumer la plupart des responsabilités de la maison: s'occuper des enfants et d'autres membres à charge, préparer les repas et faire d'autres tâches ménagères. Ce travail, bien que productif, se situe en dehors des limites du Système de comptabilité nationale (SCN) et n'est donc pas considéré comme une activité économique. Ceux qui portent le fardeau des travaux domestiques – principalement les femmes – entrent sur le marché du travail dans une position très défavorisée, car le temps qu'elles consacrent aux travaux domestiques limite leur accès à un emploi plein et productif et leur laisse moins de temps pour l'éducation et la formation, le loisir, les soins personnels, les activités sociales et politiques. En général, la participation accrue des femmes au travail rémunéré n'a pas été accompagnée d'une augmentation de la participation des hommes aux travaux domestiques non rémunérés. Les études sur l'utilisation du temps montrent que dans la plupart des régions, les femmes consacrent beaucoup plus de temps au travail domestique que les hommes. Cela est particulièrement vrai en Amérique latine et en Afrique, où les femmes consacrent deux fois plus de temps aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes. Les conceptions culturelles des rôles des femmes et des hommes sans doute jouent un rôle important dans le partage inégal du travail domestique entre les sexes. Le changement peut être lent, mais une tendance à une répartition plus équitable du travail domestique est jusqu'ici seulement évidente dans les pays développés.

Source: ONU (2010).

accès aux marchés du travail formels et la participation aux des activités productives (Voir la encadré 7). Souvent, en raison des traditions et des normes sociales enracinées, les femmes ont tendance à se spécialiser dans des activités non commerciales généralement non reconnues et sous-évaluées. Les enquêtes sur l'utilisation du temps ont ainsi permis de reconnaître et de valoriser efficacement le travail de soins non rémunéré et la contribution des femmes à la production économique (Burchardt, 2010, Esquivel et al., 2008, Brunnich et al, 2005). Cependant, au fur et à mesure que les études sur l'utilisation du temps se développent, le suivi des progrès dans ce domaine demeure problématique, ce qui oblige les gouvernements à accroître leurs efforts pour collecter des données ventilées par sexe sur l'utilisation du temps.

2.2.2.1 Utilisation du temps

Cette sous-composante fournit des informations sur les différences entre les sexes dans le domaine du temps consacré : i) aux activités économiques commerciales (en tant que salarié, particulier ou employeur), ii) activités économiques non commerciales et iii) travaux domestiques, la prise en charge de la famille et le bénévolat. Comme mentionné dans l'introduction, la collecte de données sur l'utilisation du temps reste problématique, car très peu de pays ont des données récentes pour cet indicateur. Les pays de l'IDISA dans lesquels des enquêtes ont été réalisées sur l'utilisation du temps comprennent le Mali (2008) et très récemment le Djibouti (2012). D'autres pays ont recueilli des données sur l'utilisation du temps à travers de courts modules dans leurs enquêtes auprès des ménages: Botswana (1990), Malawi (2004) et Kenya (2009), dont les résultats ne sont pas strictement comparables à des enquêtes spécifiques sur l'utilisation du temps. Pour les pays restants, le temps que les hommes et les femmes consacrent aux activités économiques commerciales et non commerciales reste largement inconnu.

En utilisant les informations disponibles, les résultats à travers le pays montrent que les femmes consacrent la plupart de leur temps aux tâches domestiques non rémunérées. Au Malawi, les femmes consacrent environ six fois plus de temps aux activités domestiques, à la prise en charge de la famille et au bénévolat, ou en tant que travailleuse familiale non rémunérée dans les activités commerciales par rapport aux hommes spécialisés dans les activités commerciales productives.

De même, au Mali, les femmes portent le fardeau des activités domestiques non rémunérées, alors que les hommes ne dépensent que 2% de leur temps dans ce type d'activités. L'intensité du travail domestique est omniprésente, en particulier dans les régions rurales du Congo, de la Côte d'Ivoire ou du Botswana. Au Congo, la division du travail selon le sexe a suggéré que les activités masculines traditionnelles, y compris la chasse, la pêche ou la coupe des arbres, pourraient être difficiles, mais plus souvent limitées dans le temps. En revanche, pour les femmes, les professions traditionnelles sont variées et, surtout, elles sont permanentes. Ce fardeau quotidien du travail (couvrant entre 15-17 heures – contre 6-8 heures pour les hommes) occasionné par le manque d'équipement et d'infrastructures, affecte de manière critique l'état de santé des femmes, entraînant un vieillissement plus rapide et des risques de morbidité et de mortalité plus élevés.

La prédominance des femmes dans les activités domestiques et sociales (cérémonies, visites sociales, etc.) constitue un autre obstacle à leur développement économique, car elles leur empêchent de gagner un emploi formel. En outre, il existe des preuves qui montrent que les activités domestiques ont des retombées significatives sur le temps consacré aux études et à l'accumulation du capital humain avec des impacts conséquents sur les opportunités économiques présentes et futures des femmes (Bourdet et al., 2010).

Cette ségrégation professionnelle dans l'accès aux opportunités économiques provoque la dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes, ce qui augmente les écarts salariaux entre les sexes. De plus, lorsque les hommes ayant des pensions ou des salaires élevés sont séparés de leurs femmes à cause du divorce, de la migration ou du décès, les femmes en tant que mères et les femmes âgées vivant seules sont confrontées à un risque plus élevé de pauvreté.

2.2.2.2 Emploi

La variable d'emploi mesure la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole et le taux de chômage des jeunes.

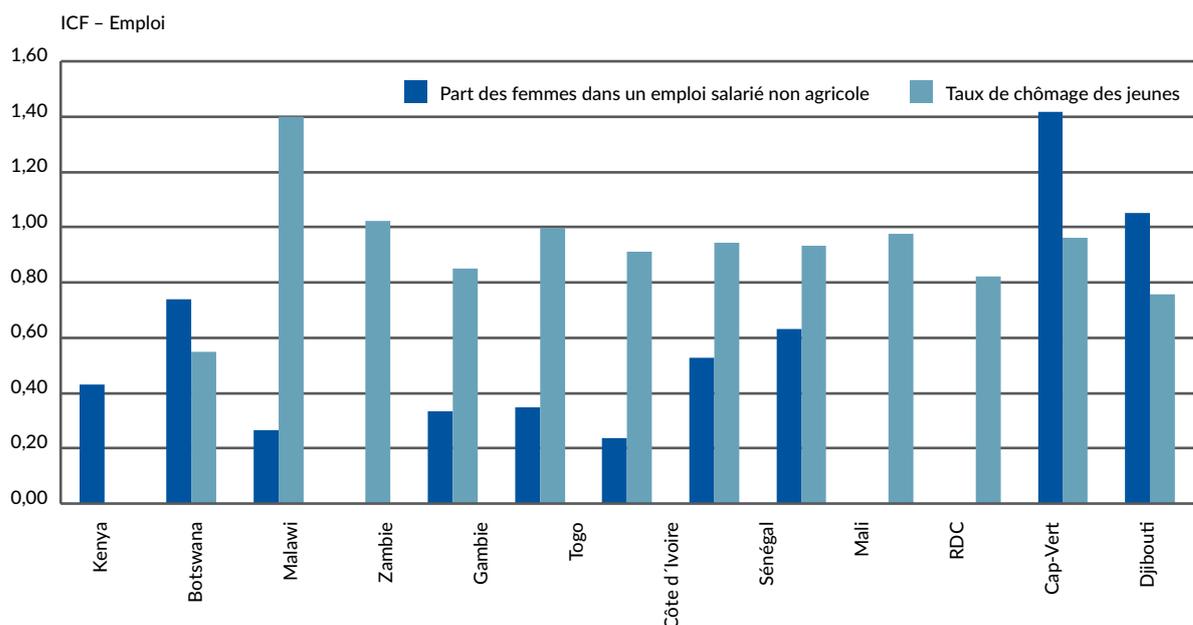
Emplois salariés non agricoles

L'emploi salarié est un élément clé pour améliorer le bien-être des ménages et reste la forme d'emploi la plus commune dans le monde. Toutefois, l'emploi des femmes africaines dans les secteurs non agricoles est faible par rapport aux autres régions du monde (ONU 2011). En 2009, cette part était

de 18,8% en Afrique du Nord et de 32,6% dans le reste de l'Afrique, contre plus de 40% en Amérique latine et en Asie de l'Est. Les pratiques culturelles constituent le principal facteur contributeur à cette tendance faible. Les données du Mozambique montrent que la participation des femmes et l'accès aux emplois non agricoles sont handicapés par les relations de pouvoir dans les «négociations patriarcales» existantes, les femmes devant négocier avec leurs maris ou leurs pères (Ova and Sender, 2009).

Par conséquent, malgré la croissance générale du secteur, les femmes sont encore largement sous-représentées. En effet, les résultats des pays sélectionnés montrent des déséquilibres persistants entre les sexes dans l'emploi salarié dans le secteur non agricole dans tous les pays. Bien que les écarts se réduisent dans certains pays comme le Botswana (selon le rapport africain sur les OMD au titre de 2010 et 2011), cependant, en Côte d'Ivoire, la proportion de l'emploi salarié non agricole des femmes est encore environ quatre fois

Figure 17 : ICF lié à l'emploi

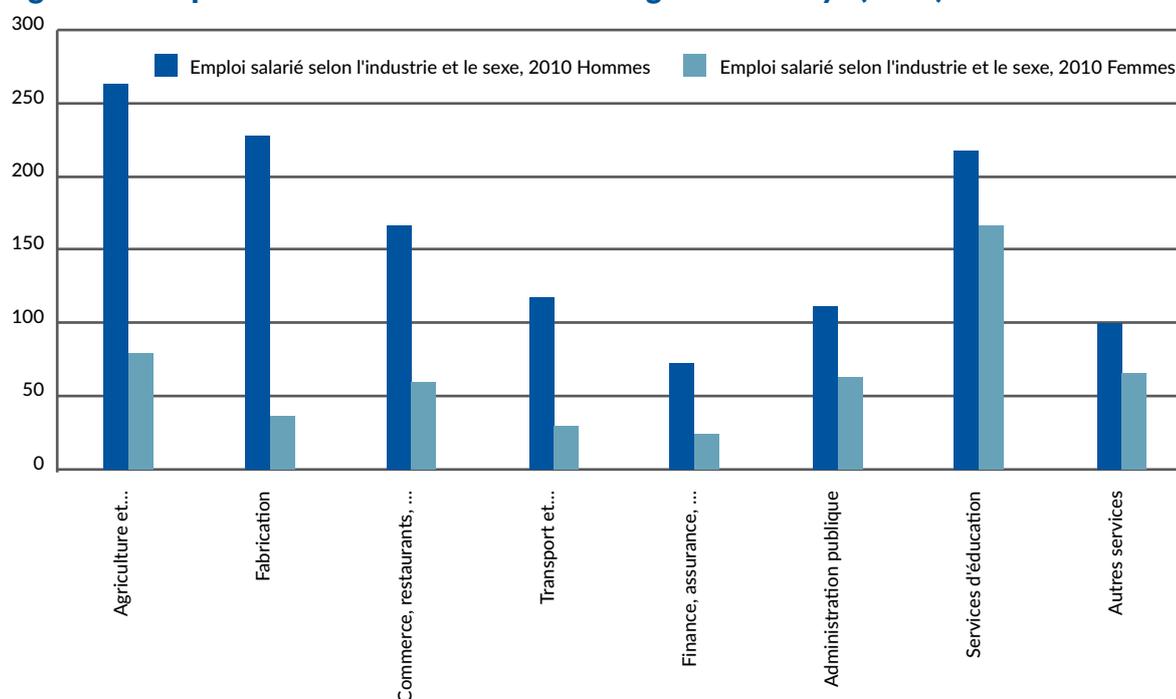


Source: Calculs de CEA sur la base des rapports nationaux

inférieure à celle des hommes. De même, au Malawi, 79% des hommes exercent des activités non agricoles, contre seulement 21% des femmes. Des résultats similaires en Gambie (ICF = 0,33) et Togo (ICF = 0,348). A l'échelle mondiale, et à l'exception du Congo, tous les pays semblent afficher un indice inférieur à la moyenne (figure 17).

Au Kenya, une analyse par secteur indique que l'emploi salarié est presque quatre fois plus faible pour les femmes que pour les hommes dans des secteurs tels que l'agriculture et la foresterie, la production et le commerce (figure 19). En ce qui concerne le secteur moderne, cette part est particulièrement faible et a encore diminué ces dernières années, passant de 30% en 2006 à 28% en 2010 (tableau 9).

Figure 18 : Emploi salarié selon les secteurs et le genre au Kenya (2010)



Source: Enquête économique par le Bureau national des statistiques du Kenya, 2011

Tableau 9 : Emploi salarié dans le secteur moderne, par sexe, au Kenya, 2006-2010

Année	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
2006	562,2	1296,2	1858,4	30,3	69,7
2007	575,5	1334,3	1909,8	30,2	69,9
2008	586,8	1356,7	1943,5	30,2	69,8
2009	570,1	1430	2.000,10	28,5	71,5
2010	591,4	1469	2.060,40	28,7	71,3

Source: Enquêtes économiques du Bureau national des statistiques du Kenya, 2011 (diverses questions)

Les faibles niveaux d'éducation et d'alphabétisation des femmes, tels qu'ils sont énoncés ci-dessus, sont des facteurs majeurs du maintien du statu quo en ce qui concerne la participation des femmes à l'emploi salarié non agricole (voir encadré 8). A cet égard, le baromètre du Protocole de genre de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) pour le Malawi (2010) fournit des informations intéressantes sur la relation entre les choix en matière de l'éducation et la ségrégation professionnelle. Le rapport souligne que dans le monde de l'emploi, les écarts entre les sexes sont ancrés dans le recrutement, la promotion, les conditions de travail et les dynamiques du lieu de travail, comme le harcèlement. En fait, au Malawi, les femmes occupent une place prépondérante dans les emplois traditionnellement moins rémunérés comme la profession d'infirmier, l'enseignement et les emplois administratifs, et très peu sont dans des domaines comme l'ingénierie, l'architecture, la prospection et autres. Le type de sujets que les filles aiment et choisissent d'étudier aux niveaux secondaire et supérieur de l'enseignement sont les principaux facteurs déterminants pour leur spécialisation ultérieure. En fait, en fonction des types d'emplois dans lesquels la

femme domine, plus de filles que de garçons s'inscrivent dans des filières non scientifiques et non techniques.

2.3.4.1 Taux de chômage des jeunes

Le chômage des jeunes est un enjeu majeur en Afrique, car il représente la plus grande part de la population des jeunes dans le monde entier. Il a une très forte incidence sur la pauvreté et constitue un obstacle à la diversification économique. Le taux de chômage des jeunes est généralement présenté comme le nombre de chômeurs âgés de 15 à 24 ans de la population active totale du même âge. Bien que les données aient été fournies par tous les pays sauf le Kenya, cet indicateur devrait être interprété avec précaution, car les marchés du travail en Afrique sont encore fortement fragmentés. La notion de chômage ne reflète pas toujours la réalité de ces marchés où le sous-emploi et les emplois informels sont fréquents. Un résultat intéressant vient du Malawi, où le nombre de garçons en chômage dépasse celui des filles (ICF = 1,4). Cette situation peut s'expliquer par la ségrégation des marchés du travail. Comme il y a plus d'hommes que de femmes qui poursuivent et finissent l'école, il est probable qu'il y ait plus d'hommes que

Encadré 8: Participation des femmes au marché du travail

La participation des femmes au marché du travail est souvent considérée comme le résultat des obstacles auxquels elles sont confrontées dans la poursuite des études et dans l'acquisition des compétences. Une étude intéressante de la Banque mondiale (2012) montre que la participation des femmes au marché du travail tend à suivre une forme en U par rapport au niveau de développement des pays. La participation des femmes à l'emploi est élevée et l'écart entre les sexes est faible dans de nombreux pays à faible revenu où les femmes sont engagées dans une agriculture de subsistance non rémunérée, même si elles sont moins impliquées dans des activités rémunérées à l'extérieur du ménage. Les femmes ont également tendance à être plus actives dans les pays à revenu élevé, où plus des deux tiers de la population adulte féminine participent au marché du travail et l'écart entre les sexes dans les taux de participation à la population active est inférieur à 15 pour cent en moyenne. Cela est particulièrement vrai dans les pays ayant une couverture de protection sociale étendue et des sociétés où le travail à temps partiel est possible et accepté. En revanche, les taux de participation des hommes sont plutôt stables dans tous les pays dans différents groupes de revenu. Nonobstant, les preuves montrent que la part des femmes dans la population active s'est stagnée au cours de la dernière décennie, dans presque toutes les régions en développement. En Afrique subsaharienne, la part a augmenté de seulement 1 point de pourcentage en une décennie, passant de 43% en 1990 à 44% en 2010 (ONU, 2010).

Source: Banque mondiale (2012)

de femmes qui cherchent un emploi sur le marché du travail formel, lequel ne s'étend pas assez rapidement pour absorber tous les diplômés. En revanche, la plupart des jeunes femmes qui ont abandonné l'école et qui ont opté pour des mariages précoces ne seraient pas sur le marché du travail, car elles seraient déjà engagées soit dans l'agriculture de subsistance, soit dans le secteur informel, soit seraient des ménagères.

2.2.3 Accès et contrôle des ressources

Cette dernière composante de la rubrique économique ICF se compose de deux sous-composantes qui sont des moyens de production et de gestion. Les indicateurs spécifiques sont énumérés dans le tableau 10 et discutés en détail. Le contrôle des ressources par la femme est jugé important non seulement en raison de l'équité de l'accès aux ressources, mais aussi de l'autonomisation économique qui en résulte et de l'amélioration de la force de négociation au sein du ménage.

2.2.3.1 Moyens de production

Propriété des terres / fermes rurales

Un certain nombre d'études montrent que dans les pays en développement, les femmes sont significativement désavantagées par rapport aux hommes en termes de droits fonciers (FAO 2010). Les preuves montrent que dans la majorité des pays africains et

environ la moitié des pays asiatiques, les femmes sont encore largement désavantagées par les lois statutaires et coutumières relatives à l'accès et à la propriété des terres et autres types de biens (ONU, 2010).

Un certain nombre de contraintes méthodologiques ont émergé dans l'évaluation de cette sous-composante. Le premier était le manque d'information au niveau individuel, car les données sur la propriété sont habituellement collectées lors des recensements et des enquêtes auprès des ménages. Un autre obstacle consistait au fait que les données fournies par les pays se réfèrent plus souvent à l'accès et à l'utilisation de la terre, plutôt qu'à la propriété des terres, ce qui introduit une différence importante dans l'analyse de la situation. Cependant, chaque fois que les données sont recueillies à des niveaux individuels et désagrégées selon le sexe du propriétaire, l'inégalité entre les sexes est apparue. Il a été constaté que les femmes possèdent moins de terres, de maisons et de bétail que les hommes, ce qui a des conséquences importantes sur la productivité agricole et le bien-être général des ménages (FAO, 2011).

L'écart entre les hommes et les femmes est particulièrement important en Afrique subsaharienne et quatre études ont récemment

Tableau 10 : Rubrique économique de l'ICF – Accès aux ressources

Moyens de production	Propriété des terres/fermes rurales
	Propriété des parcelles / maisons urbaines
	Propriété du bétail
	Accès au crédit (commercial et microcrédit)
Gestion	Employeurs
	Travailleurs autonomes
	Cadre de la fonction publique (classe A)
	Membres de syndicats professionnels

mis en évidence des facteurs clés pour expliquer ce fossé: la préférence masculine en matière de succession, le privilège masculin dans le mariage, le parti pris pour les hommes dans les programmes communautaires et régionaux de distribution de biens et sur le marché du foncier (ONU, 2010).

Au Botswana, une caractéristique marquante a été observée en matière d'accès aux ressources par les deux sexes. Bien que les femmes constituent une majorité importante chez les agriculteurs de subsistance, la propriété et le contrôle des ressources foncières reflètent une prédominance masculine. Ce faible accès aux ressources augmente la dépendance économique des femmes à l'égard des hommes et les rend plus vulnérables à divers chocs économiques et environnementaux. L'accès à la propriété foncière favorise également les hommes par rapport aux femmes au Malawi, à tel point que la taille moyenne des terres pour les ménages dirigés par des femmes est inférieure à 0,803 hectare par rapport à 1,031 hectares pour les ménages dirigés par des hommes.

En Côte d'Ivoire, les femmes sont totalement exclues du droit à la propriété foncière. Il est estimé que les femmes ne possèdent que 5 pour cent du total des terres. Ceci est souvent une conséquence de la prédominance des traditions et des pratiques coutumières dans la gestion des terres, ce qui entrave l'autonomisation économique des femmes et leur pleine participation au développement économique. Au Togo, la propriété des terres et des moyens de production dans le secteur agricole est également une prérogative pour les hommes. Les hommes sont les premiers propriétaires de terres. Les femmes ne possèdent ni n'héritent des terres.

Le Protocole de Maputo et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ont encouragé les Etats Membres à adopter

des lois qui permettent l'égalité d'accès à la terre pour les femmes. Néanmoins dans de nombreux pays, de telles lois ne sont pas encore adoptées. Même lorsque les lois existent, comme au Congo, les hommes sont souvent réticents à céder leurs terres aux femmes. Des efforts sont déployés par les ministères de la femme dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Congo pour réviser les lois coutumières et encourager les chefs traditionnels à reconnaître et à attirer l'attention des femmes sur les droits de succession.

Propriété des parcelles/maisons urbaines

Il a été observé dans de nombreux pays que les règles relatives à la propriété (terres et parcelles) varient considérablement entre les zones rurales et urbaines. Alors que dans les zones rurales, la gestion des terres est généralement considérée comme basée sur des règles coutumières, qui considèrent toujours la terre comme un bien collectif, dans les zones urbaines, d'autre part, la gestion des terres relève de la loi et la terre devient une propriété individuelle, ce qui devrait être également accessible aussi bien qu'aux hommes et aux femmes.

Ces importantes disparités entre les sexes se reflètent dans les scores ICF du tableau 7 pour ces deux indicateurs. On peut en effet noter que l'indice général de la propriété des biens (parcelles/maisons) dans les zones urbaines est significativement plus élevé (0,624) par rapport à la propriété des biens dans les zones rurales (0,321). Les scores les plus bas dans la propriété des parcelles urbaines ont été observés au Malawi (0,250), en Gambie (0,282) et en Côte d'Ivoire (0,240). La promotion de l'accès et de la propriété des terres et des parcelles dans les zones rurales et urbaines pour les femmes reste un défi. Des facteurs tels que les traditions et les pratiques de partage inéquitable de l'héritage, des opportunités économiques limitées pour les femmes et le manque de volonté et d'engagement politiques entravent encore ces progrès.

Tableau 11 : Accès aux ressources – moyens de production au Botswana

Indicateurs	Données		
	Femmes	Hommes	Indicateur
Propriété des fermes rurales	31.866	50.112	0,64
Propriété des maisons/parcelles urbaines	1.896	1972	0,96
Propriété du bétail	1.040.789	2.711.096	0,38
Accès au crédit (commercial et micro-crédit)	X	X	X

Source: IDISA Botswana, rapport 2012

Propriété du bétail

L'élevage est une source importante de moyens de subsistance dans de nombreux pays africains. Pourtant, les agricultrices de toutes les régions sont moins susceptibles de posséder et de contrôler le bétail (FAO, 2011). Dans les zones rurales du Botswana, où réside la majorité de la population, le bétail constitue la principale source de revenus. Cependant, le manque de revenus disponibles et les compétences en matière d'élevage et l'exhérédation des femmes des biens fonciers et immobiliers contribuent tous à la réduction de l'accès des femmes aux ressources animales (tableau 11). Les régimes gouvernementaux de subventions agricoles tels que la Politique d'aide financière (FAP), qui ne sont plus en vigueur, constituent des initiatives louables du gouvernement pour accroître l'accès des femmes aux petits élevages.

Dans un autre contexte, les résultats du Mali indiquent que la terre, le bétail et l'équipement appartiennent généralement à des fermes familiales agricoles. Il s'agit d'une propriété familiale, à laquelle, en théorie, tous les membres de la famille doivent avoir accès, mais dont la gestion est contrôlée par les propriétaires de fermes. Nonobstant, au Mali, les femmes ne représentent que 3 pour cent des exploitants agricoles, et sont généralement veuves ou divorcées qui n'ont pas de progéniture de sexe masculin d'âge adulte.

Accès au crédit (commercial et microcrédit)

Certains des facteurs qui empêchent l'accès aux établissements de crédit et de microfinance restent les problèmes de cautionnement et des garanties de sécurité. Un certain nombre d'études en microfinance ont révélé que les prêteurs, y compris les banques rurales, les coopératives d'épargne et de crédit et les programmes de crédit spéciaux soutenus par le gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG), préfèrent accorder des prêts aux ménages ayant des portefeuilles d'actifs diversifiés. Cela met généralement les femmes dans une position de désavantage par rapport aux hommes et a des implications importantes sur les opportunités économiques qui s'offrent à elles et leur bien-être. En outre, des études ont montré que les femmes génèrent des rendements et des revenus inférieurs parce qu'elles cultivent des parcelles plus petites, contrairement aux hommes, donc ne sont pas en mesure d'obtenir un crédit et garantir le remboursement (Gilbert et al. 2002, FAO, 2011).

Malgré de telles contraintes, l'accès des femmes au crédit s'est amélioré dans de nombreux pays africains en raison des projets de mobilisation de ressources des petites et moyennes entreprises, entre autres. La microfinance est certainement plus accessible aux femmes aujourd'hui que par le passé, et des preuves récentes montrent que faciliter l'accès des femmes au crédit augmente les dépenses totales des ménages en

nourriture et améliore la sécurité à long terme des jeunes filles (Hazarika et Guha-Khasnobis, 2008). Un certain nombre d'initiatives ont été mises en place dans de nombreux pays pour faciliter l'accès des femmes au crédit. En République Démocratique du Congo, une banque commerciale a été spécialement créée pour les femmes avec un capital social estimé à 15 millions de dollars américains. L'objectif de cette initiative est de réduire le resserrement du crédit et de favoriser l'esprit d'entreprise des femmes.

En Gambie, plusieurs programmes de microcrédit sont également offerts dans le cadre de la Coopérative d'Épargne et de Crédit Villageois (VISACA), de Gambia Women's Finance Association (GAWFA) et de l'Association Nationale des Agriculteurs Féminins (NAWFA). Les agricultrices peuvent accéder aux prêts par le biais de ces initiatives. Cependant, tout comme les femmes du secteur de l'entreprise, elles font également face aux obstacles liés à l'obtention de microcrédits dans le système bancaire formel en raison de la conditionnalité collatérale et des taux d'intérêt exorbitants qui empêchent leur accès en tant que petites commerçantes aux facilités de crédit.

Au Djibouti, deux institutions d'épargne et un programme placé sous l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) ont été mis en place pour faciliter l'accès des femmes et autres groupes de population les plus vulnérables, ainsi que les organisations communautaires féminines au crédit. Entre 2007 et 2010, ces mécanismes ont permis à plus de 800 femmes de bénéficier de services de microfinance allant jusqu'à 75 millions de francs de Djibouti. Aujourd'hui, les femmes constituent les plus grands bénéficiaires, couvrant 85% du fonds total. Suite à ces initiatives récentes, d'autres actions ont été engagées par un certain nombre d'ONG, y compris Caritas et le Fonds des Nations Unies pour le développement (FNUF) et des

institutions de développement comme le FDED (Fond de Développement Economique de Djibouti).

Au Mali, selon un récent rapport du gouvernement (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille / Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines, 2011), un grand nombre de femmes sont toujours exclues du système financier classique (épargne, crédit, transfert d'argent), qui reste une prérogative pour les hommes. Cela peut être attribué à des niveaux inférieurs d'éducation et à un accès inférieur à des services étendus, ce qui rend plus difficile l'accès des femmes à d'autres ressources, y compris la terre et le crédit (FAO, 2011). La microfinance représente par conséquent une réponse à l'inclusion financière des groupes les plus importants de population et les plus vulnérables. Au Mali aujourd'hui, le taux de couverture du système bancaire officiel est encore extrêmement faible, 20 pour cent, dont 12 pour cent proviennent des institutions de microfinance.

De même, au Congo, un certain nombre d'initiatives ont été développées, y compris la Mutuelle Congolaise d'Épargne et Crédit (MUCODEC) ciblant les entreprises et les individus gravitant dans le secteur informel en leur offrant des prêts à court terme à des taux d'intérêt abordables (entre 2 et 7 pour cent). D'autres formes de crédit ont également été créées pour cibler les groupes de population les plus vulnérables. Ceux-ci comprennent les Caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel (CFECM) qui est émané d'un projet appuyé par le PNUD «Système de crédit pour les femmes du secteur informel». Aujourd'hui, le Congo a plus de 20 fonds de cette nature repartis à travers le pays. En outre, le gouvernement a mis en place le Fonds de soutien à l'Agriculture pour accompagner les initiatives individuelles et collectives dans le secteur agricole. Cependant, les résultats montrent qu'en deux ans, le nombre de

femmes bénéficiant de ce fonds est resté faible (11,4% en 2009 et 8,4% en 2010).

2.2.3.2 Gestion

Cette sous-composante mesure le degré d'autonomisation économique des femmes et leur participation à la gestion. Les indicateurs spécifiques comprennent les employeurs, les travailleurs autonomes, les hauts fonctionnaires (classe A) et les membres des associations professionnelles.

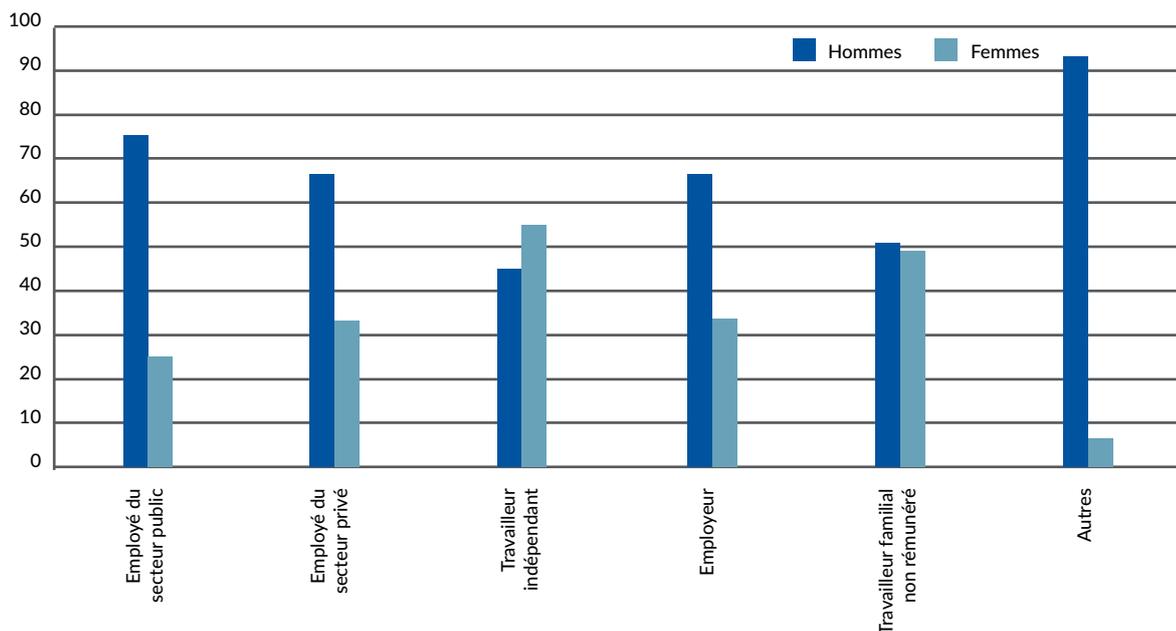
Employeurs

Selon les définitions statistiques du Bureau international du travail (BIT), les employeurs sont définis comme des personnes travaillant dans leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires occupant des emplois autonomes et qui engagent de façon continue une ou plusieurs personnes à travailler pour eux dans leur entreprise en tant qu'employés.

Malgré les progrès réalisés dans de nombreux pays pour accroître le taux d'emploi des femmes, les hommes dominent encore les

femmes en tant que salariés, travailleurs autonomes et employeurs. Les raisons de ces disparités sont souvent attribuées à une forte influence des normes sociales et culturelles, à un faible accès à la propriété et à des ressources productives pour les femmes, à un faible niveau d'éducation et à des interventions publiques faibles pour faciliter leur accès au crédit. En Gambie, la part des hommes dans cette catégorie est de 75% par rapport à 25% pour les femmes. Dans le secteur privé, les hommes représentent 65%, contre 35% pour les femmes occupant un emploi, comme le montre la figure 19. Pour la catégorie plus spécifique du travailleur autonome/particulier, les femmes représentent 55% de l'emploi contrairement à 45 pour les hommes. Cela s'explique par le fait que la catégorie des travailleurs indépendants /des particuliers est constituée en majorité de petites entreprises comme la coiffure, la couture et l'élevage de petits ruminants. Les hommes constituent 66 pour cent des employeurs tandis que les femmes ne constituent que 34 pour cent.

Figure 19 : Pourcentage (%) de femmes qui sont salariées, travailleuses autonomes et employeuses en Gambie



Source: Enquête intégrée sur les ménages, 2010, Bureau des Statistiques de la Gambie (GBoS)

Le score moyen pour cet indicateur reste très faible (0,387) à cause des mauvaises performances des pays comme la Côte d'Ivoire (0,211), le Malawi (0,333), la République Démocratique du Congo (0,170) et le Djibouti (0,317).

Travailleurs autonomes

Les travailleurs indépendants sont définis comme des personnes travaillant dans leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, occupant des emplois autonomes et n'ayant pas engagé de salariés sur une base continue (BIT, 2003). Un rapport de l'ONU²⁶ estime que les travailleurs autonomes représentent 47% de l'emploi féminin et 56% de l'emploi masculin en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, il y a eu des progrès dans cette composante (indice: 0,585) en raison d'un certain nombre d'initiatives individuelles des femmes, en particulier dans le secteur du commerce informel/petit commerce. Au Ghana, en se basant sur les données de l'Enquête sur les normes de vie réalisée en 2005, la comparaison faite grâce à l'analyse de régression multiple des salaires estimés montre que le rendement des travailleurs indépendants dans le secteur urbain non agricole correspondent à ceux des travailleurs salariés dans le secteur urbain non agricole (Banque mondiale, 2008).

Cadres supérieurs de la fonction publique (Classe A)

Dans la majorité des pays, les résultats montrent qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui occupent des postes à responsabilités dans les entreprises et les organisations, et peuvent également posséder des entreprises et des organisations. Cela pourra s'expliquer par le nombre limité de femmes qualifiées dans de nombreuses organisations pour occuper les postes de direction, mais dans une large mesure, la disparité est due à des

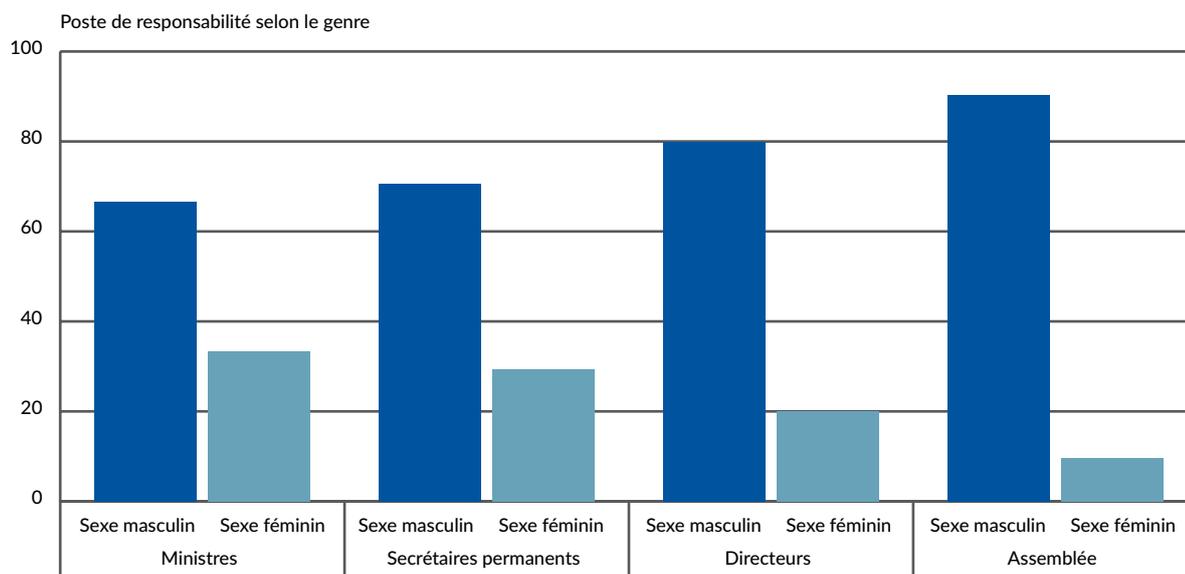
tactiques discriminatoires employées par des employeurs principalement de sexe masculin.

Au Malawi, le score est très faible (0,298), mais sensiblement supérieur à celui de 2010 (0,109). Bien que cela représente une amélioration significative, la disparité reste élevée à un ratio proche de 1: 3. En Gambie, on s'attend généralement à ce que les femmes occupent des postes secondaires et passifs dans la vie publique et politique, lesquels sont généralement considérés comme moins appropriés pour les hommes parce qu'ils méritent des emplois hautement responsables. Cependant, cela change lentement. Bien que les femmes soient moins «économiquement actives» que les hommes, leur nombre augmente. La figure 20 montre le niveau de participation des femmes aux institutions de la fonction publique en Gambie en janvier 2011.

Au Botswana, bien que l'écart entre les sexes dans la catégorie des cadres supérieurs de la fonction publique se rétrécisse, les femmes sont principalement situées aux niveaux inférieurs de la catégorie des hauts fonctionnaires. Les implications de cela sont que les femmes dans la fonction publique ne participent pas pleinement aux processus décisionnels et ne gagnent pas les salaires les plus élevés. Une étude menée par le Département des affaires féminines (WAD) en 2008 sur les données désagrégées par sexe sur les postes à responsabilité et de prise de décision a révélé que «63% des hommes occupaient les postes de prise de décision de la fonction publique par rapport aux femmes qui occupaient 37% des postes de prise de décision dans la fonction publique. Dans la catégorie de salaire élevé, il a été également constaté que les femmes ne représentaient que 18% par rapport à 82% pour les hommes.

26 UNDESA (2010). The World's Women 2010: Trends and Statistics. New York: UN.

Figure 20 : Cadres supérieurs de la fonction publique en Gambie selon le genre (2011)



Au Togo, le nombre de femmes employées dans la catégorie A n'a que légèrement augmenté entre 2006 et 2011 et reste très faible (tableau 12). En effet, il y a encore moins d'une femme sur 5 hommes employés dans cette catégorie. En République Démocratique du Congo, cette proportion est encore plus faible, ce qui représente 16 femmes pour 132 hommes. Cette situation s'explique par la discrimination dont font l'objet les femmes pendant les recrutements et les promotions. Pour faire face aux écarts entre les sexes dans la catégorie des postes de cadre supérieur dans la fonction publique, il est nécessaire que les gouvernements prennent des mesures

idoinies pour recruter et promouvoir davantage de femmes aux postes à responsabilité. Une action positive est nécessaire pour atteindre la parité dans la fonction publique ainsi que dans d'autres secteurs.

Un exemple de bonnes pratiques dans de nombreux pays a été l'introduction d'une législation sur les quotas d'égalité entre les sexes, ce qui a considérablement augmenté le nombre de femmes occupant des postes de cadre supérieur dans la fonction publique. Au Sénégal, le nombre de femmes à l'Assemblée Nationale depuis plus de 50 ans est passé de néant à près d'un quart.

Tableau 12 : Évolutions des fonctionnaires de classe supérieure au Togo (2006-2011)

Cadre supérieur (classes A1 et A2)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sexe féminin (%)	13,3	12,8	12,9	14,3	15,1	15,4
Sexe masculin (%)	86,7	87,2	87,1	85,7	84,9	84,6
Ratio	0,153	0,147	0,149	0,167	0,178	0,182

Source: Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative.2012

Associations professionnelles

Dans la majorité des pays du monde, les associations professionnelles sont dominées par les hommes, ce qui se reflète bien dans le score moyen extrêmement bas pour tous les pays IDISA (0,387). Au Togo, les hommes représentent 86% des membres de l'ensemble des associations. Au Botswana, il y a un écart très faible dans le domaine de l'ingénierie (0,06), suivi par l'architecture (0,16), la médecine (0,53) et les juristes (0,57). L'association des comptables, cependant, montre une différence intéressante avec une prédominance des femmes (indice = 1,06).

Le score le plus bas du pays est observé au Mali (0,094). Ici, outre un nombre insuffisant de médecins féminins, les femmes sont pratiquement absentes de tous les autres ordres, qui nécessitent généralement une formation technique et scientifique. Il est donc essentiel de contester les normes culturelles et d'encourager les femmes à s'engager dans des domaines scientifiques et à acquérir les compétences essentielles et techniques leur permettant d'avoir un accès égal aux marchés du travail. Après tout, l'adhésion à de telles associations est susceptible d'élargir le réseau des femmes et d'offrir des possibilités d'avancement dans leur carrière.

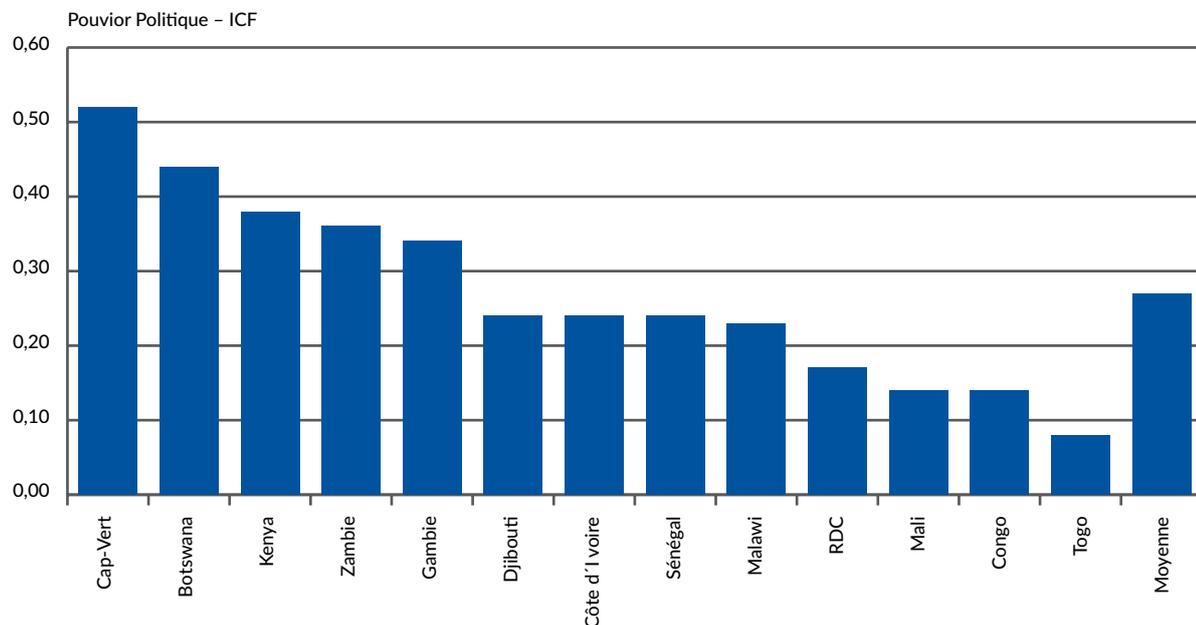
2.3 Indice de la condition de la femme : rubrique du pouvoir politique

La rubrique pouvoir politique de l'indice de la condition de la femme porte sur le statut de l'agence des femmes. C'est le cadre analytique de la représentation des femmes et des hommes dans la prise de décision. Elle mesure la participation des femmes dans deux grandes catégories, à savoir le niveau de participation des femmes dans le secteur public et dans la société civile. Dans le secteur public, une évaluation de la répartition du pouvoir au niveau des organes exécutif,

législatif et judiciaire est faite tandis que dans la société civile, une revue de la représentation se fait dans les partis politiques, les syndicats, les associations d'employeurs, les syndicats professionnels et le leadership et la gestion des ONG ainsi que des organisations communautaires. Neuf indicateurs pour le secteur public et quatre indicateurs pour la participation de la société civile ont été identifiés pour évaluer les niveaux de parité. Les indicateurs visaient à montrer le niveau de participation politique et de prise de décision des femmes qui occupent des postes importants et significatifs dans les catégories du secteur public et de la société civile. L'indice de l'égalité entre les sexes est mesuré selon les chiffres recensés dans les catégories du sexe féminin et masculin de chaque cas. Dans le secteur public, les indicateurs utilisés étaient le nombre d'hommes et de femmes; le parlement, les postes ministériels, les postes judiciaires, les postes importants dans la fonction publique et les conseils locaux et les dirigeants traditionnels. La participation de la société civile féminine est démontrée par l'occupation de postes de cadres supérieurs dans les partis politiques, les syndicats, les associations d'employeurs, les syndicats professionnels et les responsables d'ONG. Les résultats pour les treize pays africains impliqués dans la Phase II d'IDISA sont présentés à la figure 21.

Dans l'ensemble, la figure 21 montre que les chiffres sur la participation politique des femmes et le statut de la prise de décision sont peu élevés pour la plupart des pays. Bien que la valeur ICF attendue pour un statut égal des femmes et des hommes soit un (ratio femmes-hommes en chiffre), la figure montre que pour tous les pays, l'ICF est bien inférieur à ce chiffre. La valeur la plus haute réalisée par le Cabo Verde est 0,52. Ce qui implique que la participation des femmes est limitée à la moitié de celle des hommes. L'ICF moyen, calculé pour tous les treize pays, étant de 0,27, montre que la participation moyenne des

Figure 21 : Résumé de la rubrique pouvoir politique de l'ICF



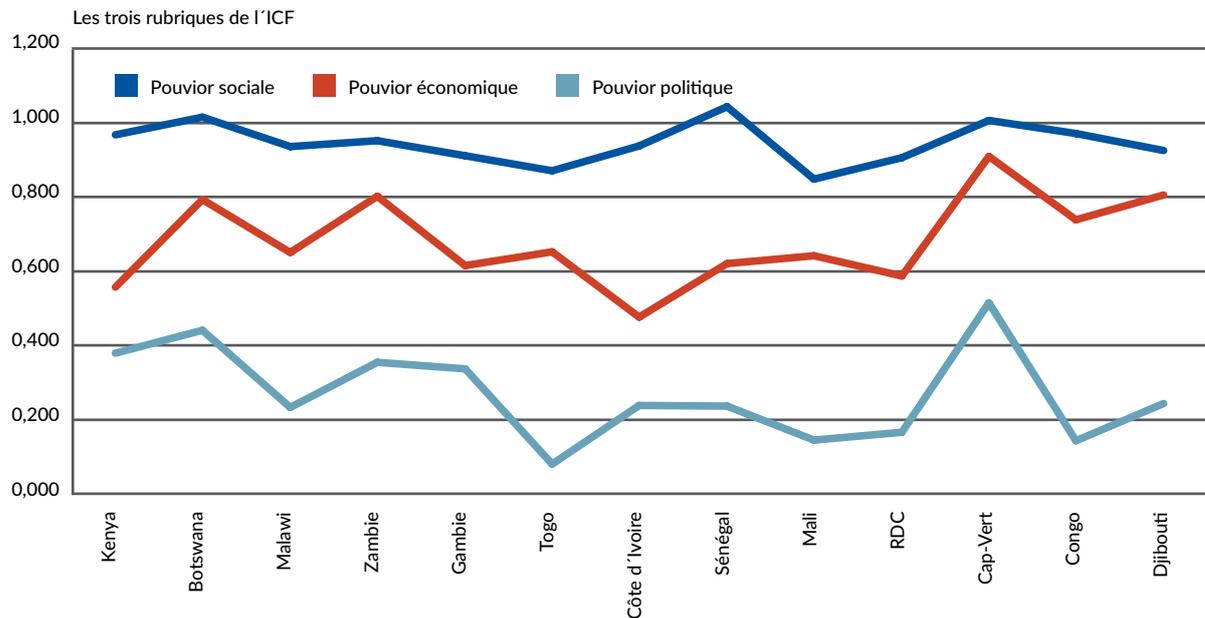
Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

femmes est inférieure d'un quart à celle des hommes. Il convient de noter que sur les treize pays, huit (Togo, République du Congo, Mali, République Démocratique du Congo, Malawi, Sénégal, Côte d'Ivoire et Djibouti) ont une valeur inférieure à cette moyenne montrant le statut déplorable des femmes dans l'arène politique. En se rapportant aux pays pilotes de l'IDISA, des changements majeurs n'ont pas été observés dans la rubrique politique de l'ICF liée à la phase II. La rubrique politique moyenne de l'ICF dans les pays de l'IDISA était de 0,25. Elle est 0,27 dans la phase actuelle. La fourchette était comprise entre 0,06 et 0,47, alors qu'elle est maintenant de 0,08 à 0,52 pour les pays de la phase II d'IDISA. En comparant la rubrique politique aux rubriques sociales et économiques, on a observé que, dans tous les pays, le pouvoir politique de l'ICF était beaucoup plus faible que celui des deux autres (figure 22). L'énorme disparité entre les sexes observée dans la rubrique de pouvoir politique indique un défi beaucoup plus important qui trouve ses racines dans les valeurs patriarcales profondément enracinées

et le clientélisme autour du pouvoir politique qui est un domaine réservé en grande partie aux hommes. L'intensification des efforts de plaidoyer et de leadership s'avère indispensable dans ce domaine pour équilibrer le partage du pouvoir politique et spécifiquement pour habiliter les femmes à obtenir une agence dans ce domaine. Cela demande aux gouvernements et à la société civile de redoubler d'efforts pour renforcer la participation et le leadership politiques des femmes dans les structures décisionnelles, tant dans le secteur public que dans les domaines de la société civile.

Dans l'ensemble, la participation des femmes aux postes de prise de décision dans la société civile est généralement supérieure à celle de leur statut dans le secteur public, comme en témoignent les résultats de l'ICF (figure 23). L'ICF pour la participation des femmes aux postes de prise de décision dans la société civile s'élève à 0,28, ce qui signifie qu'il est de 28 femmes pour 100 hommes tandis que la participation des femmes aux

Figure 22 : Résumé des trois rubriques de l'ICF



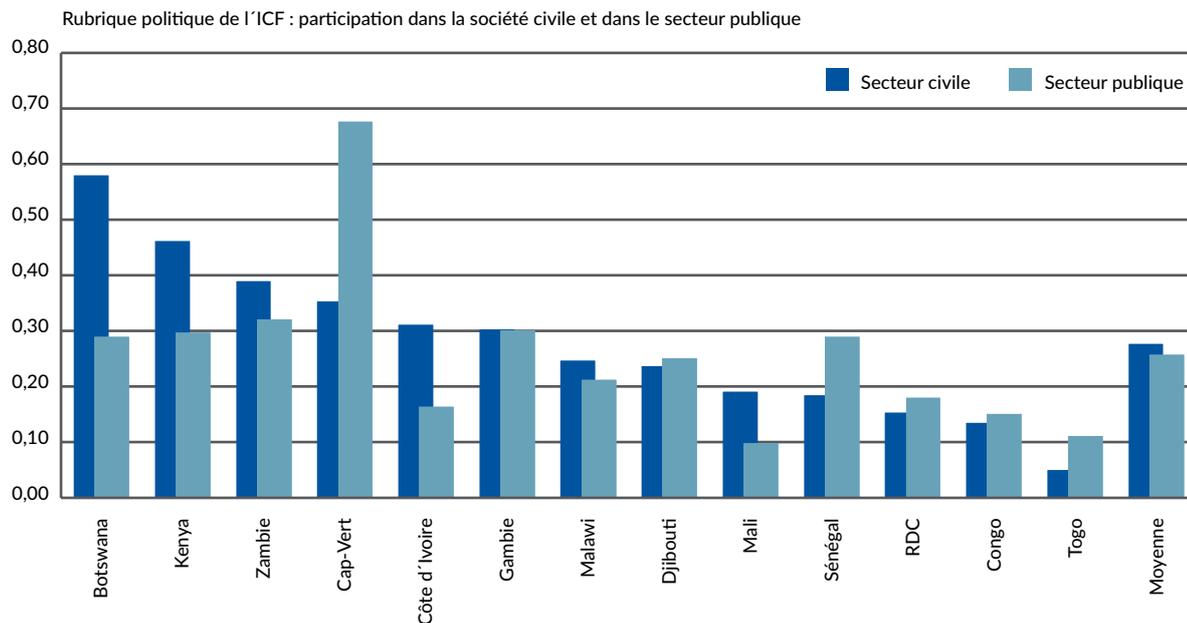
Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

postes de prise de décision du secteur public est de 0,26 (26 femmes pour 100 hommes) à l'exception du Cabo Verde dont l'ICF pour cette composante est de 0,68 pour le secteur public et 0,35 pour le secteur de la société civile. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le leadership des femmes dans la société civile par rapport au secteur public au Botswana, au Kenya, en Zambie, en Côte d'Ivoire et au Mali. En revanche, au Cap Vert et au Sénégal la participation des femmes dans le secteur public est plus importante que leur participation au leadership dans les organisations de la société civile. Étant donné que davantage de pouvoirs politiques peuvent être exercés dans la formulation des politiques et la prise de décision grâce à une participation importante des femmes à des postes à responsabilité dans le secteur public, les pays doivent faire plus d'effort pour qu'un nombre croissant de femmes occupent les postes de leadership dans le secteur public. Un examen plus approfondi des indicateurs inclus dans chaque composante est présenté à la figure 23.

2.3.1 Participation dans le secteur public

L'Afrique a deux femmes chefs d'État avec le Malawi rejoignant le Liberia. La Gambie est le seul pays IDISA II à avoir une femme Vice-présidente. La participation des femmes à la politique et à la prise de décision est mesurée entre autres, par le nombre de sièges qu'elles occupent au parlement, le nombre de portefeuilles ministériels, le nombre de siège au conseil local ou au conseil municipal et le nombre de femmes qui occupent les postes de direction et des emplois professionnels et techniques. Cependant, l'accent mis sur la représentation des femmes aux parlements est fondé sur le fait d'importantes décisions concernant l'allocation des ressources, les stratégies et les orientations pour le développement sont prises au parlement. L'entrée des femmes dans ces domaines démontrerait donc l'existence de l'équité et de la justice dans le pays, tout en permettant une diversité de voix qui enrichira le processus législatif alors que les femmes apporteraient leurs expériences et leurs points de vue. L'absence des femmes dans cet espace

Figure 23 : Participation dans la société civile et dans le secteur public



Calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

suggère donc qu'elles n'ont pas encore été en mesure de contribuer aux mécanismes et aux processus clés de prise de décision qui ont une incidence directe sur leur vie et celle de leurs enfants. Le résultat de l'indice de la condition des femmes sur la participation des femmes dans le secteur public comprend neuf indicateurs qui sont résumés dans le tableau 13.

Les valeurs de l'ICF sont bien inférieures à 1,00, ce qui indique que la parité entre hommes et femmes au niveau des postes supérieurs du secteur public est encore un long chemin à parcourir. Les illustrations graphiques des figures 25 à 35 montrent la différence qui existe entre chaque indicateur en pourcentage des femmes occupant des postes de direction.

2.3.1.1 Inclusion des femmes dans le gouvernement

La parité entre les sexes a été réalisée au Cap Vert en ce qui concerne la représentation des femmes dans le gouvernement. La Gambie a

le deuxième plus grand nombre de femmes ministres soit quarante pour cent, suivie du Malawi trente pour cent. La Zambie a le moins nombre de femmes ministres, onze pour cent (figure 24). Les pays africains doivent mettre en œuvre de manière agressive les engagements continentaux et sous-régionaux visant à accroître le nombre de femmes dans tous les organes décisionnels comme le gouvernement. Tout ralentissement dans ce domaine serait considéré un refus de la mise en œuvre des engagements pris.

2.3.1.2 Nomination des femmes aux postes supérieurs dans la fonction publique et dans le parapublic

Les résultats de la figure 25 montrent que plus de femmes sont nommées à des postes supérieurs et de direction dans les services civils et dans le parapublic. Le Botswana a le plus grand nombre de femmes occupant des postes supérieurs soit 41,9%, suivis du Cabo Verde, la Gambie, le Kenya et la Zambie où les femmes représentent plus de 30% des décideurs dans cette catégorie. Le reste du

Tableau 13 : Indice de la condition de la femme : Participation des femmes dans le secteur public

Indice de la condition de la femme	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cap Vert	Congo	Djibouti	Moyenne
Parlementaires	0,110	0,070	0,287	0,130	0,116	0,110	0,110	0,293	0,114	0,100	0,220	0,094	0,163	0,147
Ministres	0,176	0,200	0,429	0,118	0,667	0,226	0,176	0,333	0,261	0,160	1,000	0,156	0,167	0,313
Rang supérieur dans la fonction publique et dans le parapublic	0,441	0,720	0,098	0,439	0,473	0,064	0,268	0,123	0,116	0,200	0,536	0,136		0,301
Emploi dans les forces de sécurité	0,133	0,610	0,250		0,500	0,047	0,130	0,033	0,086	0,100			0,042	0,193
Juges des cours supérieures	0,433	0,200	0,160	1,136	0,714	0,241	0,280		0,111	0,330	0,750	0,250	1,031	0,470
Juges des tribunaux inférieurs	0,600	1,060	0,310	0,452	0,111	0,125	0,295		0,103	0,430			0,281	0,377
Juges des cours traditionnelles et religieuses				0,143	0,000				0,000	0,048		0,037	0,000	0,038
Membres des conseils locaux	0,188	0,240	0,099	0,066	0,126	0,078	0,048	0,667	0,094	0,180	0,286	0,248	0,262	0,199
Nombre d'hommes/ de femmes chefs traditionnel		0,090	0,064	0,083	0,003	0,001	0,001		0,000	0,067	1,262	0,135	0,044	0,159
Secteur public	0,297	0,290	0,212	0,321	0,301	0,111	0,164	0,290	0,098	0,179	0,676	0,151	0,249	0,257

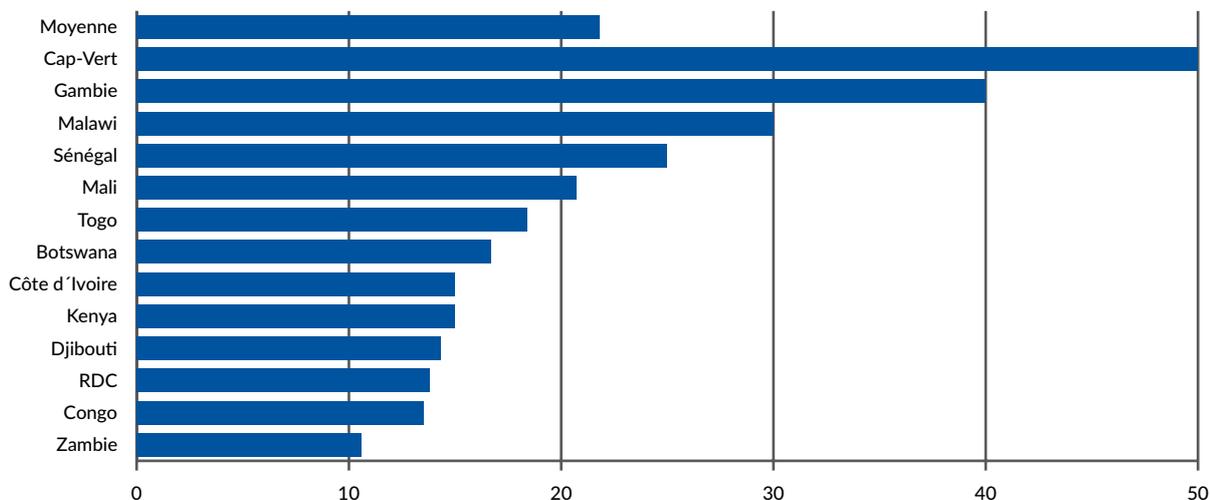
Source: calculs de la CEA sur la base des rapports IDISA pays, 2012.

pays affichait des pourcentages allant de 6% au Togo à 21,1% en Côte d'Ivoire dans cette catégorie. Les chiffres reflètent des niveaux de scolarité faible des femmes, des normes traditionnelles défavorables aux femmes et la lenteur de la mise en œuvre des dispositions du CEDAW et d'autres instruments régionaux et internationaux qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

2.3.1.3 Les femmes dans les forces de sécurité

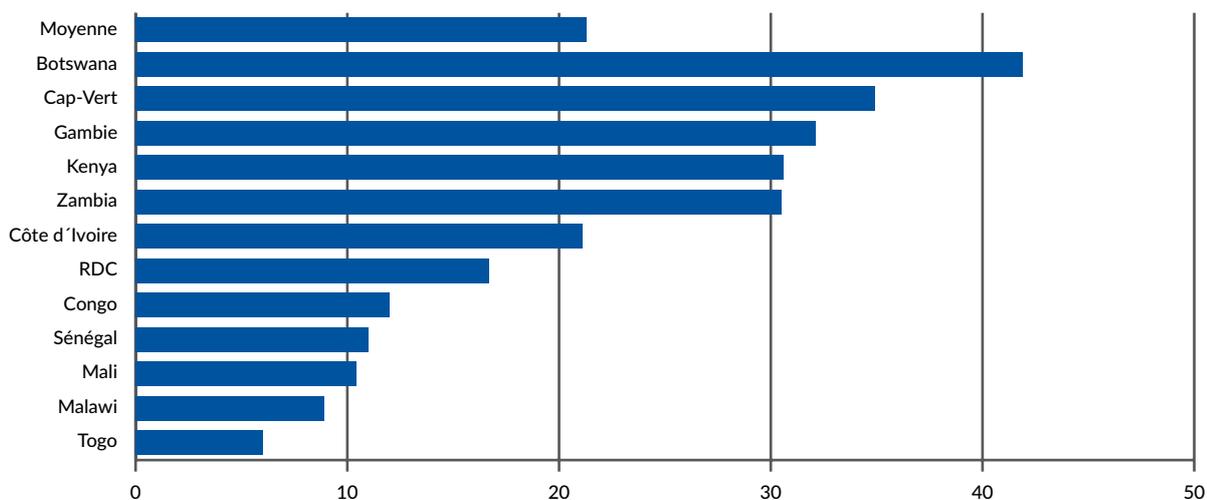
La figure 26 illustre la participation des femmes aux forces de sécurité. La tendance n'est pas différente des d'autres domaines du secteur public où le nombre de femmes est faible. Mais, dans cette catégorie, au Botswana 37,9% de femmes sont impliquées dans la prise de décision, suivie de la Gambie 33,3% tandis que le reste des pays de l'IDISA II ont une participation de femmes de 3,2 à 20%. Il est important de

Figure 24 : Pourcentage des femmes membres du conseil des ministres



Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays IDISA, 2012.

Figure 25 : Pourcentage des femmes occupant d'importants postes dans la fonction publique et dans le parapublic



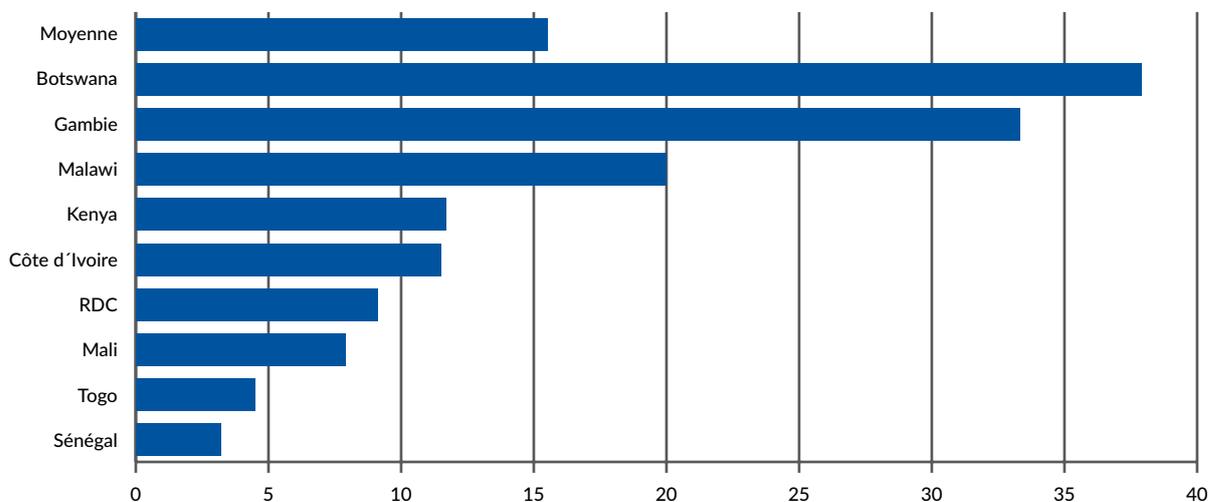
Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays IDISA, 2012.

mettre en application l'une des dispositions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) 1325 qui appelle les gouvernements à prendre des mesures pour inclure les femmes dans toutes les initiatives de sécurité et de paix et de veiller à ce qu'elles participent pleinement et soient nommées à des postes supérieurs dans les forces de sécurité.

2.3.1.4 Participation aux organes législatifs

Il existe des preuves montrant que l'Afrique enregistre des changements dramatiques dans la représentation des femmes dans les parlements avec le Rwanda en tête de liste avec 56,3 pour cent alors qu'un certain nombre d'autres pays africains sont parmi les plus performants du monde avec des pourcentages

Figure 26 : Pourcentage de femmes employées dans les forces de sécurité



Source: calculs de la CEA sur la base des rapports pays IDISA, 2012.

de femmes dépassant 40 pour cent (Seychelles 45,16%, Sénégal et Afrique du Sud à 42,7%). En outre, neuf pays africains²⁷ ont dépassé la barre de 30 pour cent de représentation (fixée par la Déclaration de Beijing comme le minimum requis pour faire une différence) dans les parlements principalement en raison de l'action positive, des quotas et des lois progressistes novatrices, des objectifs clairs pour promouvoir l'égalité des sexes dans la gouvernance. Alors que le chiffre global de la représentation des femmes est estimé à 20,0%, l'Afrique subsaharienne est à 19,8% avec l'Afrique australe, orientale et centrale sur la liste des bons élèves. Dans ces régions, la performance diffère de la régression en pourcentages notés dans certains pays (Botswana et Zambie). C'est la régression qui soulève de sérieuses inquiétudes, car les chiffres faibles entraîneraient une incapacité des femmes à influencer les décisions à des niveaux critiques. Malgré cela, il reste encore des difficultés à atteindre l'égalité entre les sexes dans ce domaine, notamment le manque de ressources, la participation politique insuffisante et donc l'expérience et

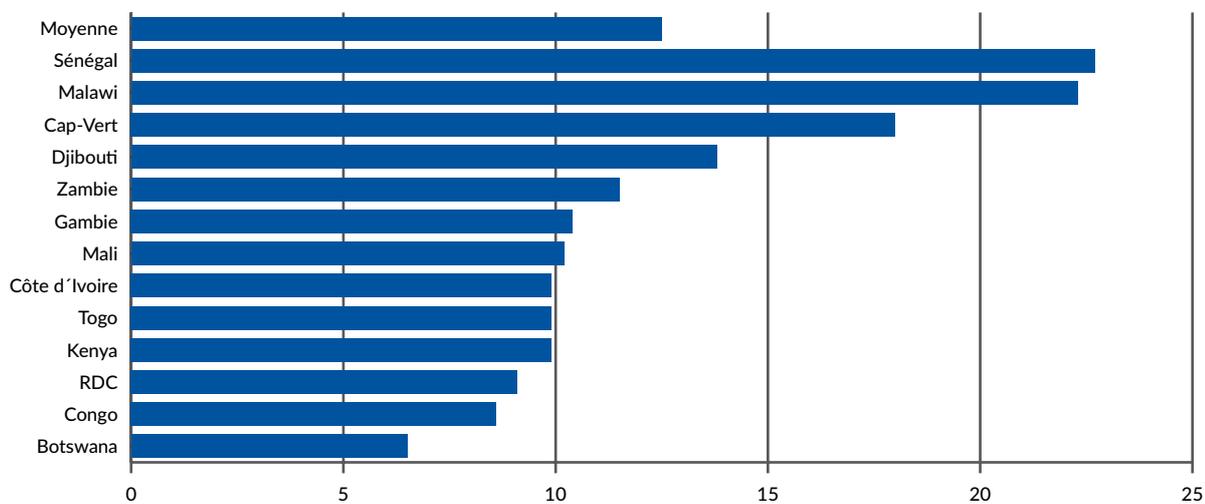
le manque d'engagement politique de la part des femmes à se porter candidates aux postes de responsabilité dans la fonction publique. Les résultats montrent un progrès mitigé parmi les treize pays impliqués dans la phase II d'IDISA pour atteindre l'objectif de 50 pour cent de parité de genre de l'Union africaine (UA) dans les politiques et la prise de décision (figure 27).

2.3.1.5 Représentation à la magistrature

La nomination des femmes dans la magistrature semble être en ascension en Afrique. Parmi les 13 pays, la Zambie se place en tête avec 53,2 pour cent, tandis que le Djibouti, le Cabo Verde et la Gambie comptent bien plus de 40% des femmes juges. Le Kenya compte 30 pour cent de femmes dans le système judiciaire et le Mali a le moins de femmes, 10 pour cent. Le Botswana a le plus grand nombre de femmes dans les tribunaux inférieurs, 51,5%, suivis du Kenya 37,5%, tandis que le Mali a enregistré le moins de femmes 9,3% (figures 28 et 29). La tendance persistante d'avoir un faible nombre de femmes dans le système judiciaire peut être attribuable au faible nombre de femmes

27 Rwanda 56,3%, Seychelles 45%, Sénégal 42,7%, République d'Afrique du Sud 42,7%, Mozambique 39,2%, Tanzanie 36%, Algérie 31,6% et Burundi 31%

Figure 27 : Pourcentage des femmes parlementaires dans les pays impliqués de la phase II d'IDISA

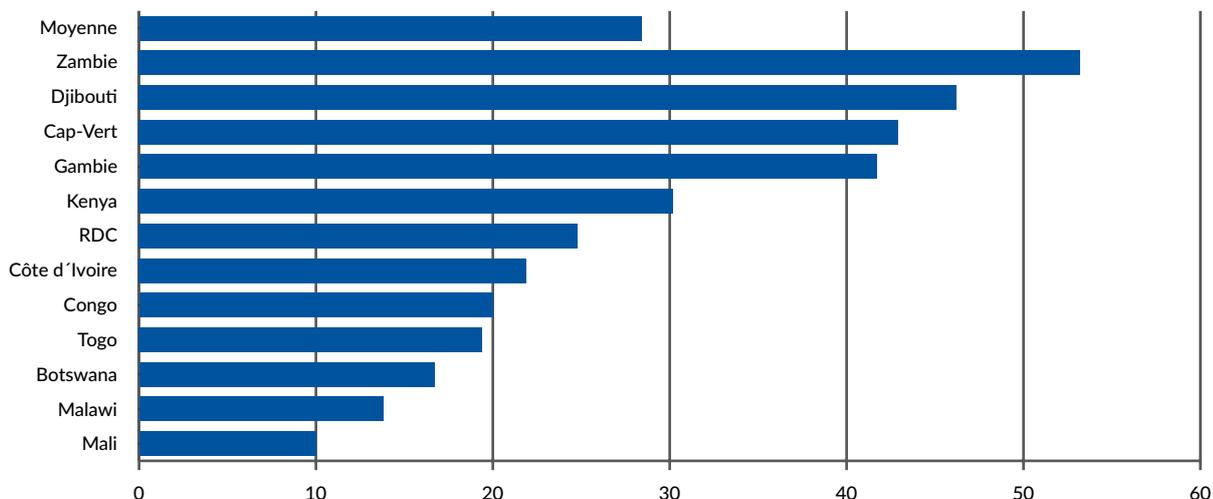


Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports pays, 2012.

avocates et aux normes culturelles restrictives qui favorisent la nomination des hommes aux postes à responsabilités au détriment des femmes. Une image mitigée est décrite par les pays IDISA en ce qui concerne la nomination des femmes en tant que juge des tribunaux supérieurs et inférieurs, comme le montrent les indices de la condition de la femme. Une

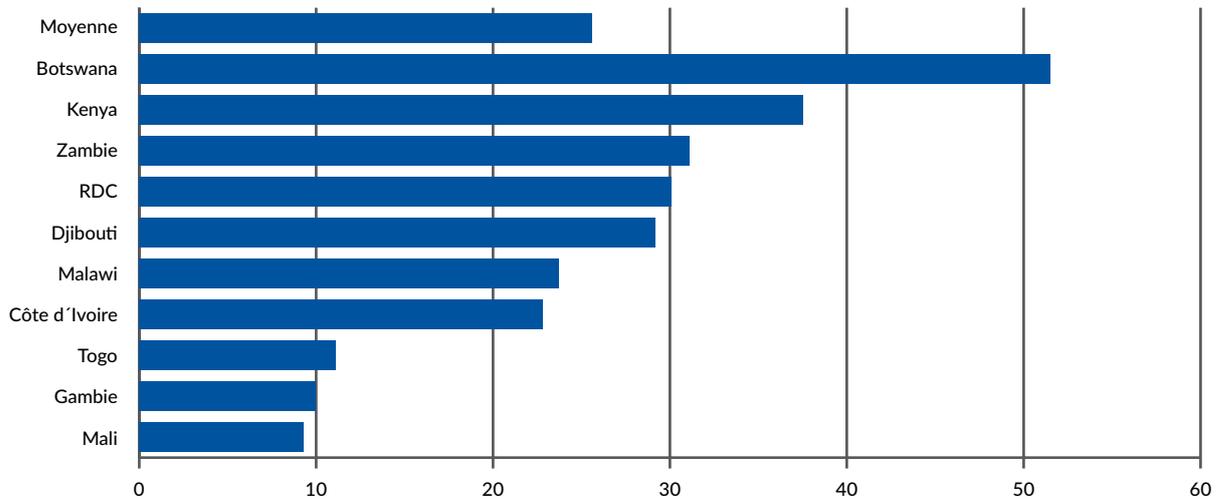
autre observation est qu'il semble y avoir une meilleure représentation des femmes juges dans les tribunaux supérieurs par rapport aux tribunaux inférieurs. Cela pourrait être dû à la mutation des femmes juges des tribunaux inférieurs aux tribunaux supérieurs. Cette situation a entraîné la réduction du nombre de femmes dans les tribunaux inférieurs.

Figure 28 : Pourcentage de Femmes Juges dans les Cours Supérieures



Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

Figure 29 : Pourcentage de Femmes Juges dans les Tribunaux Inférieurs



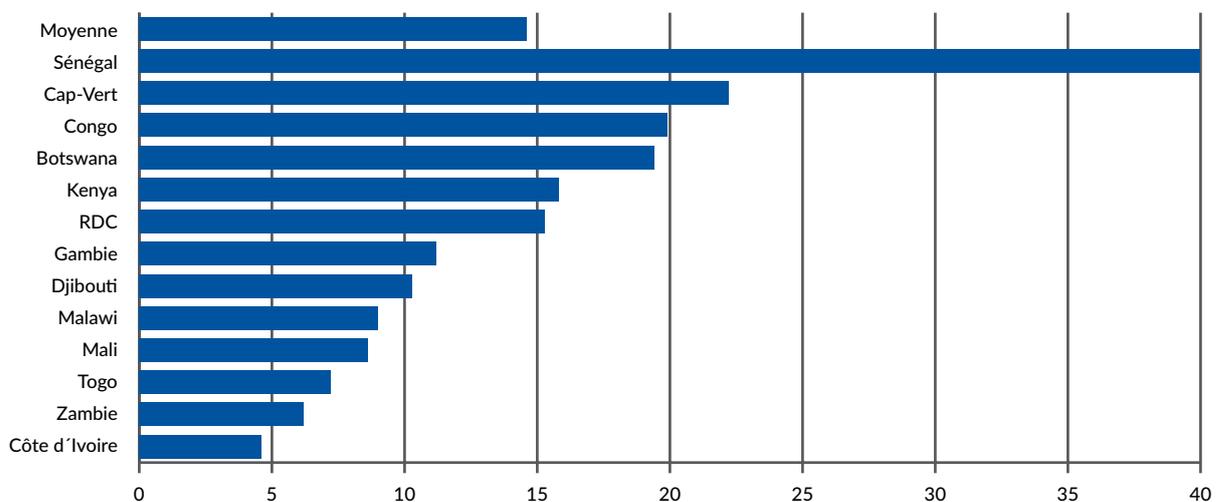
Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

2.3.1.6 Participation des Femmes dans les Conseils Municipaux

Une représentation équitable des femmes au niveau des conseils municipaux devrait, de fait, promouvoir et renforcer l'autonomisation des femmes au niveau communautaire, étant donné que la collectivité locale constitue l'interface principale en termes de prestation des services. Cet indicateur est donc important

pour montrer les progrès réalisés dans le domaine du développement et de l'inégalité des sexes au niveau des communautés. Les résultats de l'ICF ainsi que les pourcentages de femmes dans les conseils municipaux des pays de l'IDISA II montrent qu'à l'exception du Sénégal qui a affiché une représentation de 40% de femmes au niveau des conseils municipaux, le taux de représentation des

Figure 30 : Pourcentage de Femmes membres des Conseils Municipaux



Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

femmes pour les autres pays se situait en dessous de 23 pour cent, sept d'entre eux affichant des taux de représentation de moins de 12 pour cent (figure 30)

2.3.2 Participation au niveau de la Société Civile

Pour montrer le degré de participation des femmes dans les processus décisionnels de la société civile, quatre indicateurs ont été identifiés dans le cadre de l'IDISA, notamment le nombre de femmes qui occupent des postes de responsabilité au sein des partis politiques, des syndicats, des associations patronales et en tant que directrices d'organisations non gouvernementales a été comparé à celui des hommes occupant les postes similaires. La mesure de participation en fonction de l'ICF, dans chacun des cas, est le rapport entre le nombre des femmes et celui des hommes occupant des postes de responsabilité. Le niveau de participation des femmes est favorable si l'ICF est proche

ou supérieur à 1. Le Tableau 14 ci-après présente la synthèse des résultats des quatre indicateurs de la participation des femmes au sein de la société civile. En général, selon les valeurs de l'Indice de la condition de la femme, lesquelles se situent tous en dessous de un(1), la participation des femmes est loin d'être paritaire.

2.3.2.1 Les Partis Politiques

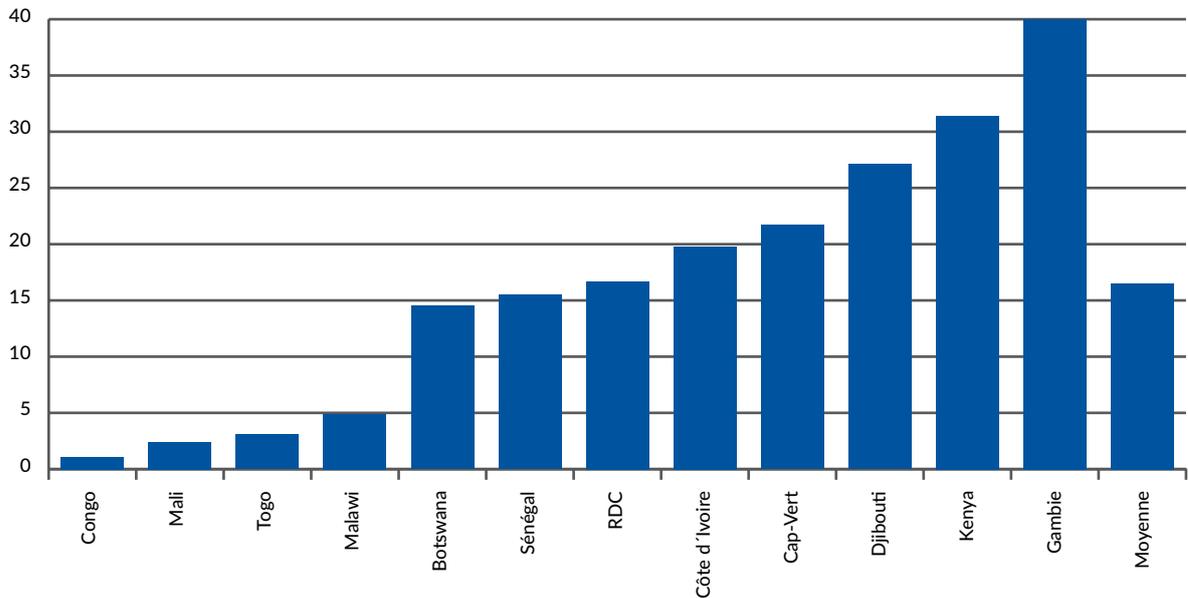
Le pourcentage des femmes occupant des postes de responsabilité au sein des partis politiques est très faible pour la plupart des pays de l'IDISA II (figure 31). Seul 16,5 pour cent des postes de responsabilité étaient occupés par des femmes compte tenu de la moyenne pour tous les douze pays sur lesquels des données sont disponibles, la moitié d'entre eux ayant en effet des pourcentages bien en dessous de ce chiffre. Dans quatre pays, (Congo, Mali, Togo et Malawi) la représentation des femmes en haut de la hiérarchie des partis politiques se situe même à moins de cinq pour cent.

Tableau 14 : Indice de la Condition de la Femme : Participation des Femmes dans la Société Civile

Indice de la condition de la femme	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cap Vert	Congo	Djibouti	Moyenne
Partis Politiques	0,458	0,170	0,051		0,667	0,032	0,247	0,184	0,025	0,200	0,277	0,011	0,371	0,224
Syndicats	0,403	0,340	0,462	0,400	0,000	0,000	0,506		0,427	0,190	0,250	0,300	0,333	0,301
Associations patronales	0,366		0,222	0,500	0,500	0,167	0,091		0,051	0,020	0,263	0,093	0,125	0,218
PDG ou Directrices d'ONG	0,618	1,220	0,254	0,268	0,515		0,400		0,259	0,200	0,375		0,120	0,423
Société Civile	0,461	0,580	0,247	0,389	0,302	0,050	0,311	0,184	0,191	0,153	0,353	0,135	0,237	0,276

Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

Figure 31 : Pourcentage de Femmes en haut de la Hiérarchie des Partis Politiques



Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

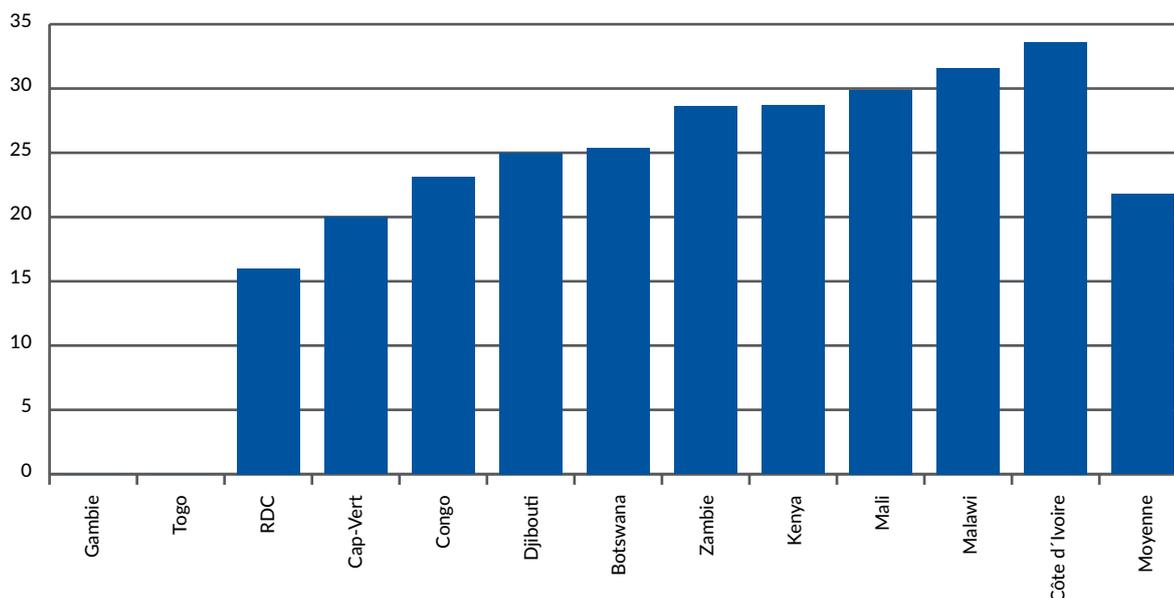
La Gambie et le Kenya ont par contre des pourcentages élevés, notamment 40 pour cent et 31,4 pour cent respectivement. Les partis politiques sont au cœur des décisions qui déterminent la position des femmes sur la scène politique; il est donc nécessaire qu'ils soient particulièrement ciblés par les stratégies de transformation en vue de changer cette mentalité et pratique pour paver la voie vers les évolutions requises. Des programmes de plaidoyer spécifiques sont nécessaires pour mener les leaders des partis politiques à introduire et à veiller à la mise en œuvre des stratégies de discrimination politique et d'autres programmes ponctuels en vue de permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité.

2.3.2.2 Les Syndicats

La participation des femmes au niveau du processus décisionnel des syndicats s'est avérée beaucoup plus encourageante qu'au niveau des partis politiques. La faiblesse des effectifs des femmes au sein des syndicats est le reflet de la faiblesse générale de leur représentation

au niveau des structures politiques et décisionnelles où leur participation effective est entravée par toute une pléthore de contraintes sociales, culturelles et économiques qui font appel au plaidoyer et à l'appui de la part de l'État. Comme le montre la Figure 32, environ 22 pour cent des postes de responsabilité au sein des syndicats sont occupés par des femmes dans les douze pays sur lesquels des données sont disponibles. Chose intéressante, huit de ces pays se situent au-dessus de la moyenne avec des écarts minimes (entre 23 et 34 pour cent), ce qui suppose que la tendance de la participation des femmes en haut de la hiérarchie syndicale devient plus ou moins uniforme à travers tous les pays. La Gambie et le Togo se retrouvent néanmoins à l'autre bout de l'échelle avec aucune femme au poste de leadership dans les syndicats. Cette situation nécessite une attention particulière et des efforts de la part de ces pays en vue de promouvoir la représentation des femmes afin que les voix et les préoccupations de ces dernières puissent se faire entendre dans ce secteur.

Figure 32 : Pourcentage de femmes en haut de la Hiérarchie syndicale



Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

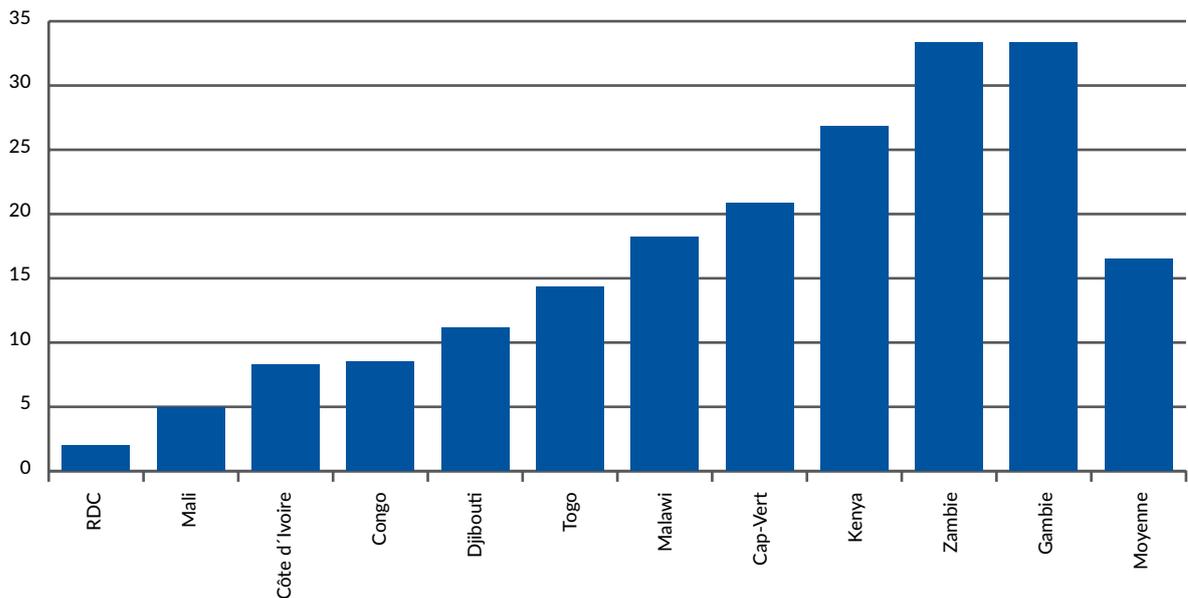
2.3.2.3 Les Associations Patronales

La visibilité des femmes en amont du processus décisionnel, que ce soit dans le domaine politique, économique ou au niveau de la société civile, est importante, non seulement pour promouvoir, protéger et faire valoir les besoins et les droits des femmes, mais cela permet également de créer et d'inculquer à la société, une attitude positive vis-à-vis des aptitudes des femmes. Les données de la Figure 33 montrent que les femmes ne sont pas pour autant invisibles au niveau des instances décisionnelles des associations patronales.

Pour les onze pays de l'IDISA II sur lesquels les données étaient disponibles, la Gambie et la Zambie étaient en tête avec une représentation de 33 pour cent de femmes occupant des postes de responsabilité au niveau des associations patronales. La République Démocratique du Congo a le nombre minimum de femmes, soit 2 pour cent ayant des postes de responsabilité dans cette catégorie. Des données n'étaient pas

disponibles sur le Botswana et le Sénégal. Avec une représentation moyenne de 16,5 pour cent, la tendance de la participation des femmes dans cette catégorie est semblable à celle des autres catégories au sein de la société civile (figure 33). La faible représentation des femmes dans ce secteur est le reflet de l'absence générale des femmes au niveau des postes de responsabilité, ainsi que de la faiblesse de l'effectif des femmes dans le secteur formel; un facteur qui se traduit par le petit nombre de femmes employeurs. Les femmes ont tendance à prédominer dans le secteur informel et leur entrée dans le secteur formel se trouve entravée par l'absence de cadres législatifs et politiques adéquats, de même que par toute une pléthore de contraintes socio-économiques et culturelles qui contribuent à l'élargissement de l'écart perpétuel entre les sexes pour ce qui est de l'autonomisation économique des femmes. La situation fait appel à des efforts intensifs, y compris des plaidoyers agressifs pour assurer une gouvernance inclusive et l'équité du genre dans ce contexte.

Figure 33 : Pourcentage de Femmes en Haut de la Hiérarchie des Associations Patronales



Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

2.3.2.4 PDG ou Directrices d'ONG ou d'Organisations à Base Communautaire

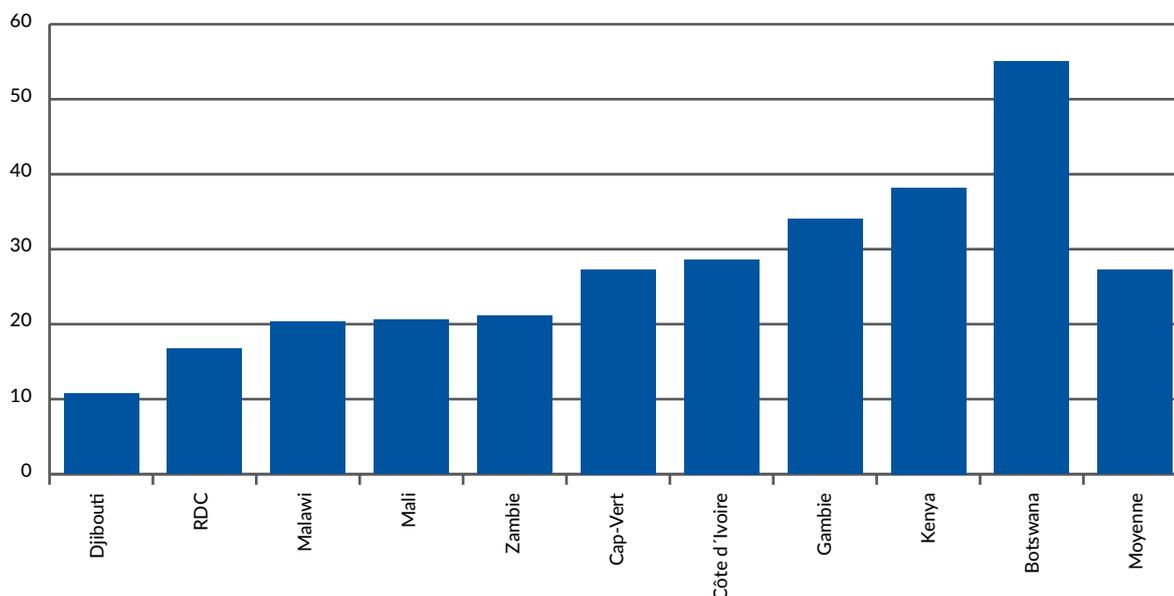
C'est dans ce secteur que la présence des femmes dans des postes de responsabilité s'est avérée très visible. Considérant la moyenne de tous les pays où des données étaient disponibles, le pourcentage des femmes directrices d'ONG se situe à 27 pourcent. Le Botswana a affiché le plus grand nombre de femmes directrices d'ONG, soit 55 pourcent, suivi du Kenya, la Gambie, la Côte d'Ivoire et du Cape Vert. Seuls deux pays, Djibouti et la République Démocratique du Congo ont enregistré un niveau de moins de 20 pour cent de femmes directrices d'ONG. Il n'y avait pas de données sur le Togo, le Sénégal et le Congo (figure 34). Les treize rapports nationaux de l'IDISA ont fait état d'un écart croissant en termes de disparité entre les sexes au sein du secteur public (ces écarts sont beaucoup plus évidents dans ce secteur que dans les organisations de la société civile). Cette situation n'est cependant rien de particulier, vu qu'un grand nombre d'organisations de la société civile opèrent dans le domaine du

développement social et des soins, domaines habituellement à prédominance féminine. La forte proportion de femmes occupant des postes de responsabilité au sein des ONG et des Organisations à base Communautaire s'explique par le fait que ces organisations interviennent surtout dans des domaines relatifs aux soins et au bien-être social qui sont des secteurs surtout dominés par les femmes. Il est donc nécessaire de cibler les ONG et les organisations à base communautaire en vue d'assurer l'équilibre au niveau des structures administratives pour éviter les stéréotypes qui attribuent et réservent les questions de soins et de bien-être exclusivement aux femmes.

Conclusion

L'Indice de la condition de la femme (ICF) relatif au pouvoir politique est le plus bas des trois rubriques de pouvoir de l'IDISA et fixe, comme le montre le Tableau ci-dessous, la moyenne de toutes les rubriques de l'ICF à 0,44. Ceci pourrait être dû à la lenteur des changements qui s'opèrent dans le domaine de l'autonomisation politique des femmes

Figure 34 : Pourcentage de Femmes Présidentes ou Directrices d'ONG



Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

en général sur le continent. Cette note est le reflet des limitations du pouvoir politique des femmes et témoigne aussi de l'échec du continent à promouvoir la compétence politique des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel. En dépit de ce fait, des progrès spectaculaires ont été réalisés pour ce qui est de la représentation des femmes sur la scène politique et publique. Il est donc nécessaire d'agir dans le but de soutenir l'élan des femmes vers des postes de responsabilité, surtout la responsabilité politique, étant donné que l'on note également un certain niveau de perte des gains jusqu'ici réalisés. C'est particulièrement les cas du Botswana et de la Zambie (7,9 pour cent et 10,8 pour cent respectivement) où les pourcentages de femmes au parlement sont en chute libre au cours de cette dernière décennie. Sur les quinze pays de l'IDISA II, quatre notamment (la République du Congo 7,4 pour cent, la Gambie 7,5 pour cent, le Botswana 7,9 pour cent et la Zambie 10,8 pour cent) se retrouvent en bas de la liste des États-membres africains ayant les plus bas niveaux de représentation

des femmes à l'Assemblée Nationale. Il existe dans l'ensemble, une vaste différence entre les sexes en termes de représentation politique des femmes, tel que l'a enregistré la rubrique politique (l'ICF moyen des quatorze pays en termes de représentation politique est de 0,27 pour cent, ce qui signifie que l'effectif des femmes sur la scène politique représente en moyenne à peu près le tiers de celui des hommes). La situation varie d'un pays à un autre. Sur les treize pays, huit ont des indices en dessous de la moyenne, ce qui montre que la présence des femmes sur la scène politique est même plus faible pour la plupart des pays. Au fond de la liste, nous retrouvons le Togo avec 0,08 (8 femmes pour 100 hommes), suivi du Mali à 0,15 (15 femmes pour 100 hommes). En haut de la courbe figure le Cabo Verde, avec 0,52 (52 femmes pour 100 hommes). L'on note, au niveau des treize pays de l'IDISA, une tendance générale vers une faible représentation des femmes au niveau des structures décisionnelles des institutions paraétatiques. Une tendance semblable de prédominance des hommes a été observée

dans les emplois dans les forces de sécurité, dans les tribunaux supérieurs et inférieurs, au niveau des comités exécutifs des partis politiques et des syndicats. Les conseils d'administration du secteur des ONG/OBC avaient aussi une prédominance masculine, bien que dans une moindre mesure, comparé

aux institutions du secteur public. La direction des ONG et des OBC affiche par contre une prédominance des femmes, ce qui n'est pas surprenant, vu la nature bénévole de ces organisations ainsi que leurs mandats de développement social.

Chapitre trois

Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en Afrique

Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en Afrique (TBPFA) traite et mesure les efforts fournis par les États –membres en termes de planification et de mise en œuvre des politiques et programmes conformément aux engagements mondiaux et régionaux dans le contexte sexospécifique des droits sociaux, économiques et politiques de la femme. Le TBPFA permet aux États membres d'examiner et de mesurer les interventions (en termes d'opportunité, de qualité et d'efficacité de l'action de façon à apporter des changements positifs dans les vies des femmes et des filles) et à les autonomiser à travers des réformes législatives et politiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la recherche, l'implication de la société civile ainsi qu'à travers le suivi et l'évaluation. (Le Tableau 63 dans le document Annexe VI montre les Indicateurs du TBPFA). L'état d'évolution de la mise en œuvre de chacun des engagements et questions inscrits sur l'axe vertical du tableau de bord est évalué par rapport à chaque intervention et pondéré de 0,1 ou 2. Les notes indiquent respectivement les situations suivantes: aucune action, une action partielle ou une intervention exhaustive. La somme totale des notes est considérée horizontalement et le pourcentage de distance par rapport à la note maximum possible pour un indicateur montre le degré des efforts fournis par le gouvernement par rapport à des interventions précises.

3.1 Aperçu Général de la Situation des Droits de la Femme en Afrique

La rubrique des droits de la femme montre un examen de la situation de la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux suivants: la CEDAW, le Protocole sur les Droits de la Femme en Afrique et le Plan d'Action de Beijing. La rubrique examine également de façon critique les mesures adoptées par les États-membres africains pour aborder le problème de la violence contre les femmes. La rubrique des droits de la femme détermine la rigueur, l'urgence et la mesure dans laquelle les États membres sont engagés dans la protection et la promotion des droits de la femme sur le continent. Ce rapport confirme la détermination et l'intérêt croissant avec lequel les États membres africains accèdent aux instruments internationaux et régionaux visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et les droits humains des femmes. À l'horizon 2012 par exemple, un total de trente-deux sur les cinquante-quatre pays africains ont ratifié le Protocole de la Charte Africaine sur les Droits Humains et les Droits des Peuples en Afrique portant sur les Droits des Femmes et ce même nombre de pays a soumis des rapports à la Commission de l'Union-Africaine sur la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Sexes en Afrique. Nul ne doute de ce que le degré de volonté politique pour la transformation du paysage de l'égalité des sexes et des droits de la femme sur le continent est très impressionnant, mais la lenteur avec laquelle

Tableau 15 : Synthèse des scores relatifs à la mise en œuvre de la CEDAW

(Pourcentage obtenu pour les progrès par rapport au score maximal possible)

Indicateurs CEDAW	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
CEDAW	87	70	70	63	80	57	60	87	70	57	62
Article 2	69	69	65	38	81	46	54	85	69	50	48
Article 16	69	77	65	35	42	46	38	15	50	50	48
Protocole facultatif	0	57	71	7	50	-	14	14	64	50	62
Moyenne	56	68	68	36	63	50	42	50	63	52	55

Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

les engagements pris sont traduits en actions concrètes est inquiétante . Tous les treize pays de l'IDISA II ont confirmé avoir ratifié la CEDAW et sont à différents niveaux de l'intégration de ses principes dans leurs cadres politiques, institutionnels, constitutionnels et législatifs comme le montre le Tableau 15 ci-dessous. Dans l'ensemble, les pays de l'IDISA II semblent avoir fait un peu de progrès quant à l'intégration des articles 2 et 16 de la CEDAW dans leurs législations, politiques et programmes nationaux. En ce qui concerne le Protocole facultatif à la CEDAW, l'image n'est pas trop claire avec l'absence de données et le manque d'efforts suffisants de la part des états membres pour adhérer et pour accélérer la mise en œuvre de cet instrument. Par exemple, sur les treize pays, huit notamment (le Botswana, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Gambie, le Malawi, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali) ont affiché des notes positives pour la ratification alors que le reste ont soit enregistré zéro, soit ne disposent pas de données indiquant leur situation en ce qui concerne la ratification de l'instrument .

Sur le plan régional, les douze pays de l'IDISA II, à l'exception du Botswana, ont ratifié le Protocole à la Charte Africaine sur les Droits

Humains et des Peuples relatifs aux Droits de la Femme en Afrique (Protocole sur les Droits de la Femme Africaine) et ces mêmes pays ont soumis à la Commission de l'Union Africaine (CUA) leurs rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Sexes en Afrique (DSESA , 2004). Tous les deux instruments, le Protocole sur la Femme africaine et la DSESA contiennent des dispositions pour la protection et la promotion des droits des femmes en situation de conflit et après conflit.

L'IDISA II a confirmé l'émergence à travers le continent, d'une tendance positive de réformes constitutionnelles et législatives visant à consacrer les droits de la femme tel que prévu dans les différents articles de la CEDAW, le Plan d'Action de Beijing et dans le Protocole sur les Femmes africaines. La Constitution du Malawi, par exemple, protège explicitement les femmes contre la violence, l'abus et le harcèlement sexuel et définit clairement les droits des femmes en plus des dispositions générales sur les droits humains.

La moyenne totale pour la rubrique des droits de la femme est 60 pourcent. Ces résultats montrent une performance moyenne satisfaisante dans l'ensemble,

Tableau 16 : Synthèse de l'évaluation des pays pour la Mise en œuvre des Conventions et des Instruments de Politique Internationaux

(Pourcentage réalisé par rapport au score maximal possible)

Conventions et Instruments de Politique Internationaux de l'Afrique	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
Protocole sur les Droits de la Femme Africaine	40	0	57	50	80	63	27	63	53	-	59
Plan d'Action de Beijing	88	69	62	69	96	77	65	73	73	46	48
Déclaration Solennelle sur l'Egalité des Sexes	50	0	-	54	96	46	62	92	42	50	52
Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être	83	83	73	3	73	80	90	47	80	53	62
Moyenne	65	38	64	44	86	67	61	69	62	50	55

Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

surtout en ce qui concerne les dispositions politiques, législatives et institutionnelles. Cette tendance témoigne d'un changement de paradigme abandonnant l'approche selon laquelle la problématique de l'égalité des sexes n'était pas considérée comme prioritaire pour adopter des cadres réglementaires, politiques et institutionnels beaucoup plus robustes. En dépit de l'environnement politique prometteur, les résultats font état d'une performance peu satisfaisante quant à l'allocation des ressources financières et humaines, un faible degré d'implication de la société civile, de dissémination de l'information, de suivi et évaluation ainsi que des dispositions pour le renforcement des capacités. Le faible niveau de performance enregistré dans ces domaines témoigne clairement du défaut de performance généralisée en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements internationaux en question.

3.2 La Violence contre les Femmes et les Enfants

La violence contre les femmes demeure l'un des plus grands défis auxquels l'humanité se

trouve confrontée au 20^e siècle. Le plaidoyer pour mettre fin à la violence contre les femmes s'intensifie aux niveaux international, régional et sous-régional. Il existe un lien évident entre le fait de mettre fin à la violence contre les femmes et la protection des droits humains des femmes. En dépit du plaidoyer intense et des actions menées par différents acteurs pour mettre fin à la violence faite aux femmes, le degré et l'ampleur du problème demeurent toujours hauts sous toutes ses différentes formes, y compris les souffrances physiques, psychologiques et économiques infligées aux victimes.

Il existe des preuves concrètes pour montrer qu'approximativement 6 sur 10 femmes ont souffert d'une forme de violence ou d'une autre à un moment donné de leur vie²⁸ et la sensibilisation se poursuit à l'échelle mondiale. Néanmoins, vu la nature complexe du problème, il s'est avéré vraiment difficile de combattre effectivement les différentes formes du fléau en Afrique. Des résultats d'étude ont prouvé que l'IDISA est un outil efficace pour le suivi des efforts fournis au niveau des différents pays pour mettre fin à la violence contre les femmes.

28 ONU-Femmes Violence à l'égard des femmes – http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/

Sur le plan international, les nombreux efforts déployés pour mettre fin à la violence contre les femmes comprennent entre autres, la campagne 'Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes'²⁹. En travaillant avec des partenaires bien fondés, y compris les institutions de la société civile et les gouvernements, l'ONU a démontré son engagement à élaborer des programmes et des directives politiques pour appuyer les états membres afin de changer la situation et mitiger l'impact de la violence faite aux femmes qui y ont survécu.

Cette campagne s'inspire de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW)³⁰ adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1979. Les conclusions montrent que bien que les pays de l'IDISA aient pris l'engagement de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, les actions concrètes pouvant éliminer la violence à l'égard des femmes tardent toujours à faire impact. Bien qu'il ait eu des progrès dans certains domaines comme la mutilation des organes génitaux des femmes, l'ampleur des autres formes de violence contre les femmes demeure une préoccupation majeure.

Sur le plan régional, la Commission de l'Union Africaine a lancé la Décennie de la Femme Africaine (DFA)³¹, une feuille de route qui place les femmes au centre du développement. Africa UNiTE a été lancé en 2010 par le Secrétaire Général des Nations Unies et la Commission de l'Union Africaine. La campagne s'appuie sur les engagements politiques de l'Union Africaine à éliminer la violence contre les femmes et les filles, dans l'esprit de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les Sexes en Afrique et le Protocole de l'Union Africaine sur les Droits des Femmes en Afrique. L'objectif global de

la campagne est d'éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles en Afrique à travers la prévention, l'intervention adéquate, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ainsi que la punition des coupables. Avec comme objectif ultime la réduction de la prévalence de la violence contre les femmes et les filles, la campagne Africa UNiTE cherche à créer un environnement favorable et propice pour permettre aux gouvernements, en partenariat avec les experts de la société civile d'honorer les engagements politiques en suspens. Dans le cadre de la campagne Africa UNiTE et des instruments internationaux connexes, les conclusions ont indiqué un certain niveau de latence en ce qui concerne l'élimination de la violence contre les femmes avec le Kenya et la Zambie enregistrant 70% et plus de progrès, suivi de la Gambie à 62% et du Togo et la République Démocratique du Congo qui ont affiché les pourcentages les plus bas, soit 37% et 39% respectivement pour l'absence de cadres politiques et législatifs pour aborder la problématique. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour institutionnaliser les mécanismes appropriés pour éliminer la violence contre les femmes et les filles en vue de faire valoir leurs droits humains et garantir leur accès à la protection et à la sécurité.

3.2.1 La Violence Domestique

En dépit des efforts déployés par l'Afrique dans son ensemble, le rapport de 2011 publié par ONU-Femmes sur la Situation des femmes dans le monde a indiqué que seulement vingt et un pays africains au sud du Sahara ont mis en place des dispositions législatives et des stratégies spéciales pour combattre la violence contre les femmes. Quelques-uns des pays ont mis en place, au niveau des postes de police, des cellules spéciales sur le genre dirigées par des femmes professionnelles spécialement formées pour traiter des doléances relatives à la violence

29 Campagne de l'ONU www.endviolence.un.org

30 Document de l'ONU à - <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm>

31 UA à <http://www.africa-union.org/root/AU/Conferences/2010/april/wgd/wgd.html>

contre les femmes. Selon ONU-Femmes, cette mesure a amélioré le reportage des cas de violence domestique. Selon une étude multinationale de l'OMS, "entre 15-71% des femmes âgées de 15 à 49 ans auraient été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime en un moment donné de leur vie." Le fait de mettre beaucoup l'accent sur ce type de violence croissant signifie que davantage de femmes seront protégées. Dans une étude menée par l'International Rescue Committee (IRC)³², il est signalé que le plus grand danger de violence domestique vient des maris de ces femmes et non pas des étrangers. L'étude a en outre montré que plus de 60 pour cent des survivants de la violence ont signalé que leurs agresseurs étaient des partenaires intimes. En Côte d'Ivoire par exemple, la loi n'offre aux femmes aucune protection contre la violence domestique³³. En Zambie, les résultats d'étude ont montré qu'en dépit de l'existence de lois contre la violence faite aux femmes, ces dernières continuent de souffrir entre les mains des coupables³⁴. La situation est semblable au Cabo Verde où la violence domestique est un délit (passible de 2 à 13 ans de prison) mais les valeurs sociales et culturelles empêchent les femmes de signaler ces cas d'abus³⁵.

L'engagement pris par certains pays africains pour mettre fin à la violence contre les femmes est apprécié, cependant il est nécessaire de faire beaucoup plus d'efforts pour promulguer et appliquer la législation qui se doit. Selon l'Enquête Démographique du Kenya 2008 (KDS), sur le nombre total des femmes couvertes par l'étude, 39% étaient abusées par leurs partenaires. Une autre étude

entreprise par la Fédération des Femmes Avocat, montre qu'un nombre aussi élevé que 75 pour cent de femmes ont été victimes de violence domestique. Voici l'exemple d'un pays qui s'est doté de lois contre la violence domestique et pourtant les auteurs de ces crimes n'en sont guère dissuadés. Les pays de l' IDISA II n'ont pas obtenu des notes suffisantes en termes de mise en place de cadres politiques, législatifs et institutionnels, ni de mécanismes de suivi et évaluation, de renforcement des capacités et de recherche. La moyenne obtenue était 58% avec la Gambie et la Zambie ayant les notes les plus élevées, soit 92% et 81% respectivement alors que le Togo et la République Démocratique du Congo avec 27% ont besoin d'entreprendre des réformes au niveau de leurs cadres politiques et législatifs dans le but d'aborder effectivement la problématique de la violence domestique. Il semble y avoir insuffisamment de données dans ce domaine; une situation qui fait appel à une intervention urgente de la part des états membres pour donner le ton de l'orientation politique et provoquer une intervention effective.

3.2.2 La Mutilation Génitale Féminine

La mutilation ou l'ablation génitale féminine (MGF) est une pratique courante qui est une forme de violence faite aux femmes et est très répandue dans environ 28 pays africains avec des taux de prévalence allant de 5% en RDC à un taux élevé de plus de 90% à Djibouti et en Somalie³⁶. En 1997, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour les Activités de la Population (FNUAP) ont émis une déclaration internationale conjointe contre la mutilation

32 IRC Report 'Let me not die before my time: La Violence domestique en Afrique de l'Ouest: <http://www.rescue-uk.org/domestic-violence>

33 Côte d'Ivoire: la loi prévoit très peu de protection pour les femmes victimes de violence domestique at <http://allafrica.com/stories/201207190210.html>

34 Violence faite aux femmes en Afrique: <http://www.umes.edu/cms300uploadedfiles/ajcjs/vol2issue1okereke.pdf>

35 Bureau of Democracy, Human Rights and Labor 2008 Country Reports on Human Rights Practices found at <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2008/af/118991.html>

36 OMS- Santé sexuelle et de la Reproduction: Mutilation Génitale de la Femme et autres pratiques nuisibles

génitale des femmes ; déclaration qui a été réitérée en 2008 avec un accent particulier sur les droits humains ainsi que ses dimensions légales et politiques.

Au cours des ans, des progrès remarquables ont été faits pour éliminer la MGF ; au Burkina Faso par exemple, la législation adoptée vers la fin des années 90 a réduit l'incidence des cas de MGF à cause de l'intensification des poursuites judiciaires et de l'intégration de la MGF comme matière dans les programmes scolaires au niveau national. Le Sénégal a aussi réussi à réduire le taux d'MGF de 28 pour cent en 2005 au taux actuel de 26 pour cent en 2011 en adoptant une loi qui en fait un crime. Au Kenya, les femmes des tribus Kisii, Masai et Kuria ont depuis longtemps pratiqué ces rituels traditionnels qui persistent toujours à une échelle généralisée. Il y a toutefois des campagnes extensives de sensibilisation contre la pratique et des lois ont été adoptées déclarant illégale la MGF des filles âgées de moins de 18 ans. Dans le contexte de la Loi de 2001 sur les Enfants, les auteurs la MGF sont passibles d'une peine allant jusqu'à douze mois d'emprisonnement ou d'une amende allant jusqu'à 500.000 shillings (600\$). Les autres pays dans lesquels la MGF a été abolie incluent Djibouti, le Togo et la Côte d'Ivoire. En dépit des efforts encourageants au niveau du continent, y compris le Protocole de Maputo adopté en 2003³⁷ qui reconnaît que la MGF est une pratique nuisible, la problématique continue de présenter certains défis. La législation ne pourra être effective que si les membres de la société reconnaissent qu'un délit a été commis. Par conséquent, en ce qui concerne la MGF, les lois n'ont pas eu

tellement d'effets, vu que la pratique demeure profondément enracinée dans les coutumes traditionnelles. Ces rites sont supposés servir de rites de passage de la fille vers le statut de femme et il faudra quelque chose d'autre que les lois pour arriver à les déraciner pour de bon. Djibouti a adopté une loi abolissant la MGF, et pourtant il y a des indications comme quoi plus de 70% des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été excisées.³⁸

Les convictions selon lesquelles des pratiques telles que la MGF sont considérées comme des exigences religieuses destinées à rendre les femmes pures (ex. en Somalie) constituent une entrave sérieuse à toute tentative d'abolition. Les efforts tels que les Rites de Passage Alternatives (RPA)³⁹ ont été introduits comme mesure de dissuasion contre la MGF, mais cette contextualisation culturelle est loin d'être un panaché contre le fléau. Plusieurs pays continuent de pratiquer la MGF en cachette pour des raisons religieuses, culturelles ou traditionnelles (figure 4); ils le font ainsi en vue d'éviter d'être poursuivis en justice et il n'existe toujours aucune loi spéciale interdisant la mutilation génitale des filles âgées de plus de 18 ans au Kenya par exemple.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le niveau d'éducation est un autre facteur déterminant des taux de MGF; les femmes analphabètes sont beaucoup plus prédisposées à subir la MGF que celles qui ont un niveau d'éducation primaire ou secondaire⁴⁰. Le fait d'avoir un certain niveau d'éducation augmente également chez les femmes la tendance à dire non aux rites de MGF⁴¹ il en

37 Les détails sur l'Union africaine existent sur <http://www.africaunion.org/root/au/Documents/Treaties/Text/Protocol%20on%20the%20Rights%20of%20Women.pdf>

38 2008 UN Joint Statement

39 Female Genital Mutilation Practices in Kenya: The Role of Alternative Rites of Passage, A Case Study of Kisii and Kuria Districts, http://www.feedtheminds.org/downloads/FGM%20Report_March2011.pdf

40 UNICEF, 2005a

41 UNICEF, 2005a

est de même au niveau des autres pays du continent⁴². On note en général l'absence de volonté politique à mettre en œuvre les lois, il y a également le problème du manque de motivation de la part des forces de l'ordre qui hésitent à interférer avec une coutume perçue comme étant profondément ancrée dans les traditions ancestrales.⁴³ En outre, la faiblesse ou l'inefficacité des systèmes judiciaires ainsi que le coût onéreux des processus juridiques rendent difficile l'application des lois.

3.2.3 Les Conflits

Un certain nombre de pays africains sont actuellement en conflit ou viennent tout juste de sortir d'une situation d'instabilité politique et de conflits qui pour la plupart s'intensifient et se métamorphosent en guerres civiles. Alors que la population civile a tendance à être le groupe le plus touché, les femmes et les enfants finissent par être beaucoup touchés par ces conflits. Les conflits s'accompagnent de problème de déplacement et de manque de sécurité; situation qui s'aggrave avec le nombre croissant de camps de réfugiés qui ont été mis en place pour prendre en charge les personnes déplacées à l'intérieur des pays en conflit. Le viol, on le sait, est aussi souvent utilisé comme stratagème pendant les guerres^{44/45} et les cas de viol se sont intensifiés pour être à la hauteur des tensions qui se dégèrent en guerres totales. Les conflits ont tendance à aggraver les types de violence qui existent déjà contre les femmes et à en créer de nouvelles formes; telle est la situation même après le conflit. En Côte d'Ivoire post-conflit, le nombre de cas de violence domestique est

monté en flèche tout juste après les élections de 2010^{46/47}. Il en est de même pour la République Démocratique du Congo (RDC) et du Mali qui sont tous deux dans une situation fragile. La ville de Gao au Mali "a enregistré les pires cas de viol systématique ou de viol par un individu"⁴⁸ alors qu'un total d'environ 12,226 femmes ont été victimes de viol dans les deux Kivus (RDC) entre janvier et août 2007⁴⁹. Le Tableau 17 ci-après montre que les pays sont à différents niveaux de leurs efforts visant à modifier les lois coutumières et les remplacer par des lois statutaires en vue de faire face à la problématique des pratiques traditionnelles négatives et à la violence contre les femmes. Les treize pays se doivent d'engager des mesures de plaidoyer agressives pour faire valoir des lois et politiques susceptibles de protéger les femmes et les filles et garantir leurs droits humains. En ce qui concerne les trois rubriques sous étude, il est clair que toute sorte de violences discriminatoires concourent à déstabiliser les femmes et les filles à tous les égards. Selon le Rapport Régional sur la Violence contre les Femmes dans le secteur du Commerce Transfrontalier Informel⁵⁰, les femmes se trouvent également confrontées à divers types de violence; ce qui implique que la violence contre les femmes ne se limite pas seulement au contexte domestique, à la MGF et aux situations de conflit. Vu la nature multicontextuelle du problème, il est important que les initiatives en place soient accompagnées de mesures de suivi rigoureux pour que les résultats positifs puissent être beaucoup plus évidents.

42 Les Détails sur la MGF et l' Education (Africa Department Sahel and Western Africa 1) existentsur le site: [http://www.intactnetwork.net/intact/cp/files/1290689250_FGM%20&%20Education-%20GTZ%20\(2009\).pdf](http://www.intactnetwork.net/intact/cp/files/1290689250_FGM%20&%20Education-%20GTZ%20(2009).pdf)

43 MGF et Législation (Africa Department Sahel and Western Africa 1): [http://www.intact-network.net/intact/cp/files/1291028777_FGM%20&%20Legislations%20against%20-%20GTZ%20\(2009\).pdf](http://www.intact-network.net/intact/cp/files/1291028777_FGM%20&%20Legislations%20against%20-%20GTZ%20(2009).pdf)

44 Card, C. (1996). Rape as a Weapon of War. *Hypatia*, 11 (4): 5-18

45 OHCHR

46 UNICEF

47 Peace Women

48 UN Women - <http://www.unwomen.org/2012/11/women-of-mali-call-for-increased-protection-and-involvement-in-resolving-the-conflict/>

49 UNICEF and partners

50 Violence faite aux Femmes dans les Secteur du Commerce Transfrontalier Informel en Afrique

Tableau 17 : Synthèse des scores : Pourcentage de Progrès Réalisé par Rapport au Score Maximal Possible pour la Violence contre les Femmes

Indicateurs – Violence contre les femmes	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
Pratiques nuisibles MGF/mariage précoce/héritage des veuves	92	50	58	73	50	58	85	92	77	38	50
Examen et Réforme des lois coutumières	58	58	58	58	15		50	46	8	19	-
Violence Domestique	69	62	65	81	92	27	50	69	50	27	42
Viol	73	62	65	73	92	31	77	69	46	62	46
Viol Statutaire / Défloration	73	62	73	77	92	46	69	69	46	54	54
Harcèlement Sexuel	73	62	65	58	46	23	12	35	27	35	46
MOYENNE	73	59	64	70	67	37	57	63	42	39	48

Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

3.3 Aperçu de la rubrique du Pouvoir social

3.3.1 Composante santé

Dans le cadre de la composante santé, le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA) évalue la performance des pays par rapport aux indicateurs du VIH/Sida, de la mortalité maternelle, de la planification familiale et des avortements sans risques. Ces indicateurs ont été pris en compte, en référence au Programme d'Action de 20 ans de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) de 1994 à 2014. Ce Programme d'action souligne la relation entre l'inégalité des sexes et la pauvreté, la santé précaire, le faible niveau d'éducation et le développement économique durable. Il reconnaît que les femmes et les jeunes ne jouissent pas souvent de leurs droits humains et sont donc moins susceptibles de bénéficier des avantages du développement économique. Par conséquent, le programme recommande que les Etats mettent l'accent sur les droits humains et les besoins des femmes et des jeunes. Depuis que cet engagement initial a été

pris au Caire en 1994, les gouvernements des pays – membres ont réaffirmé leur engagement à mener des actions quinquennales associées au Programme d'action de la CIPD. Plus récemment, les États-membres africains ont réaffirmé leur engagement lors de la réunion régionale d'évaluation des quinze ans du Plan d'action tenue à Addis-Abeba en Ethiopie en 2009.

Lors de la réunion CIPD + 15, il a été prouvé d'une part, que peu de progrès a été réalisé surtout dans les domaines suivants : santé et santé de la reproduction, y compris la mortalité maternelle, la planification familiale et le VIH/Sida, le genre et le développement, la jeunesse (éducation, développement des compétences et l'emploi productif) et d'autre part, que les ressources (capacités humaines et institutionnelles, financières, surtout la mobilisation des ressources nationales) mises à disposition pour atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD à l'horizon 2014 n'étaient pas suffisantes. A l'approche de la période d'évaluation de la CIPD après 2014, Il se fait sentir un désir croissant de voir les

progrès et les réalisations des Etats par rapport aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de référence de la CIPD. Ce chapitre fera également référence aux cibles de la CIPD afin de mieux évaluer la position des pays par rapport à l'accès et à la qualité des soins de santé dans leurs contextes respectifs.

3.3.1.1 VIH/SIDA

Le paragraphe 70 des actions indispensables pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD (2009) stipule que les jeunes devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida. L'objectif fixé était qu'à l'horizon 2010, au moins 95% des jeunes devraient avoir accès à l'information, la sensibilisation et aux services relatifs au VIH/SIDA. Ceci comprend l'accès à des méthodes préventives telles que les préservatifs féminins et masculins, et au conseil et dépistage volontaire. Les tableaux à l'Annexe 1 révèlent que les pays ont fait preuve en général d'un engagement politique de haut niveau en matière de prévention de la propagation de cette maladie. Toutefois, dans d'autres domaines comme le suivi, l'évaluation et la redevabilité, les résultats sont plus variés.

Comme l'indique l'ICF par rapport au VIH/Sida, l'épidémie du VIH/Sida comporte une forte dimension genre. Les inégalités relatives au pouvoir, les normes sociales sexistes nuisibles, la violence sexuelle et la marginalisation augmentent nettement la vulnérabilité des femmes aussi bien que des hommes à l'infection du VIH. Par exemple, les études menées en Afrique et en Inde ont constamment révélé que les femmes victimes de violence entre partenaires sont plus susceptibles d'être infectées par le VIH.⁵¹ Généralement, les scores élevés ont été obtenus en matière de politiques nationales de lutte contre le VIH/Sida. Ces pays (par exemple le Botswana, le Malawi, le Kenya,

la Gambie) ont élaboré ces politiques ou plans stratégiques nationaux afin d'assurer une riposte globale et coordonnée contre l'épidémie. Des scores élevés ont été également obtenus en ce qui concerne la participation de la société civile. Par exemple, en Zambie, où il n'existe aucun engagement politique spécifique compte tenu du fait que le VIH est pris en compte par la Loi sur les violences sexistes relatives aux transmissions volontaires, des ONG telles que Zambia Aids Law Research and Advocacy Network (ZARAN) sont au-devant du plaidoyer relatif à la nécessité d'une législation politique.

Il est également ressorti que les pays font des progrès en matière de diffusion des informations relatives au VIH/Sida au sein de leurs populations. Par exemple, en 2010 au Malawi, 42,1% des femmes contre 41,9% des hommes avaient des connaissances appropriées sur le VIH/Sida, comparé à 23,6% et 36,3% en 2004 respectivement pour les femmes et les hommes (ONUSIDA 2010). L'amélioration de la connaissance s'est également traduite par une augmentation du nombre de femmes ayant recours aux services de Prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) et aux services de conseil et dépistage volontaires. Des programmes de traitement sont en cours dans la plupart des pays. Selon ONUSIDA (2010), en 2009, en Afrique subsaharienne, près de 37% [34%-40%] des adultes et des enfants pour qui le traitement antirétroviral était indiqué en ont bénéficié, contre seulement 2% il y a sept ans. Plus précisément, au Botswana, où la couverture du traitement dépasse 90%, le nombre annuel estimatif de décès liés au Sida a diminué de 18 000 [15 000 à 22 000] en 2002 à 9100 [2400 à 19 000] en 2009, soit une baisse d'environ 50%. Dans les zones rurales au Malawi, la thérapie antirétrovirale aurait entraîné une baisse de 10% du taux de

51 ONUSIDA & OMS. 2010. Lutte contre le VIH/Sida et la violence contre les femmes : qu'est ce qui fonctionne ?

mortalité chez les adultes entre 2004 et 2008.⁵² En outre, certains pays, tels que le Cap Vert, ont indiqué que le nombre de femmes ayant accès au traitement rétroviral est supérieur à celui des hommes – toutefois, cela est principalement dû au traitement contre la transmission verticale mère-enfant dans le cadre du programme de prévention de la transmission verticale. L'accent est de plus en plus mis sur les avantages des programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/Sida. Par

exemple, le gouvernement du Malawi assure une approche intégrée en traitant ensemble le VIH, le Sida et la malnutrition – pour cela, un Département chargé de la nutrition, du VIH et du Sida (DNHA) présidé par le Chef de l'État a été créé à la Présidence. Le DNHA et le Conseil national de lutte contre le Sida offrent un mécanisme institutionnel complet pour une réponse efficace à la lutte contre le VIH/Sida (Rapport pays, Malawi, 2012).

52 UNAIDS. 2010. Global Report – Fact Sheet on sub-Saharan Africa. http://www.unaids.org/documents/20101123_FS_SSA_em_en.pdf [Accessed 12 November, 2012]

Encadré 9 : Initiatives VIH/SIDA

BOTSWANA

Le programme de prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant (PTME) a été introduit en 1998 et lancé en avril 1999 en tant qu'initiative pilote. Actuellement, le programme PTME permet de fournir les médicaments à 73% des femmes enceintes séropositives. Ce programme a également favorisé la prestation des services suivants qui ont un impact positif : le conseil, le dépistage et la sensibilisation des patientes sur la PTME, la recherche des partenaires, le recrutement et la surveillance des patientes enceintes.

KENYA

Le gouvernement kényan a mis en place un certain nombre de mesures visant à lutter contre le VIH/Sida, notamment la formulation d'un plan stratégique relatif au VIH/Sida afin d'orienter la mise en œuvre des programmes et l'élaboration d'une approche multisectorielle à différents niveaux sous la coordination du Conseil national de lutte contre le SIDA (NACC) et le Programme national de lutte contre les MST/SIDA (NASCOP) dont la portée s'étend au niveau des provinces, des districts et des circonscriptions. En outre, des unités de lutte contre le Sida ont été créées au sein des ministères, renforçant ainsi le cadre institutionnel (Rapport CIPD de la République du Kenya, 2010). Un programme national de soins à domicile ainsi que des orientations politiques ont été également élaborés. Les ONG sont principalement impliquées dans la diffusion de l'information (NCAPD 2010).

MALAWI

Les politiques et les documents stratégiques notoires que le Gouvernement du Malawi a élaborés pour assurer une riposte efficace contre le VIH/Sida comprennent entre autres : – la Politique sur l'accès équitable aux ART (2005), la Stratégie nationale de prévention du VIH/SIDA (2009), les directives en matière de lutte contre le VIH/Sida sur les lieux de travail dans la fonction publique, les Directives pour les prestataires de services de gestion des infections sexuellement transmissibles en utilisant l'approche de gestion syndromique (2007) et la Politique nationale sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (2009). Les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA sont mis ensemble en raison entre autres, de l'étroite relation entre les deux infections.

GAMBIE

Le développement des capacités et l'élaboration des informations relatives à la gestion des cas et à la sensibilisation sont en cours, ce qui rend les programmes de lutte beaucoup plus efficace et permet d'éradiquer le syndrome de déni dans le pays. Par conséquent, les femmes sont plus transparentes et mieux disposées à faire preuve de pragmatisme lié au genre en dépit de la réticence obstinée dont preuve les hommes à solliciter les services de conseil et dépistage volontaire

Source: Rapports pays IDISA (2012)

Bien que les pays africains soient en train de mettre en place quelques bonnes initiatives de lutte contre le VIH/Sida (voir Encadré 9), il faut noter que, comme l'indiquent les indicateurs ICF de la santé, comparativement à leurs homologues masculins, les femmes et les filles demeurent les plus touchées par le VIH/Sida. Toutefois, elles ont souvent un accès plus limité à la prévention et au traitement à cause de l'intégration inadéquate du genre dans la prestation des services relatifs au VIH/Sida. Comme le montrent également les résultats de l'ICF, parmi ce groupe, les jeunes et les jeunes femmes sont particulièrement marginalisés. Par exemple, au Kenya, malgré le fait que les jeunes sont confrontés à plusieurs défis en matière de prévention du VIH/Sida, seuls 7% des centres de santé au Kenya offrent des services de conseil VIH adaptés aux jeunes (NCAPD, 2010). Cela suggère qu'il reste encore du chemin à parcourir dans la réalisation des objectifs de la CIPD.

La fuite des cerveaux au niveau du personnel de santé a également eu une incidence néfaste sur la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes de lutte contre le VIH/Sida. Par exemple, la Gambie indique que le sous-secteur infirmier qui a une grande majorité de femmes formées, a été le plus touché par la fuite des cerveaux vers l'Europe et le Moyen-Orient au cours des quatre dernières décennies au détriment des demandes pour les services de santé reproductive et infantile (RCH), y compris pour le VIH/Sida.

En outre, bien que certains pays, comme le Botswana, aient pris des mesures dans ce domaine, il est nécessaire d'intensifier le plaidoyer afin d'accroître l'implication des hommes dans l'acceptation et la pratique du CDV et PTCT. En outre, les coûts élevés des antirétroviraux demeurent un défi qui limite leur distribution et utilisation généralisées au sein de la population.

3.3.1.2 Mortalité infantile

En ce qui concerne les dispositions visant à réduire les taux de mortalité maternelle telles qu'énoncées par les actions clés du Programme d'action de la CIPD (par. 64), l'importance des soins obstétricaux et de la présence d'accoucheurs qualifiés ne saurait être sous-estimée. Dans les pays où la mortalité maternelle est élevée, il faudrait qu'au moins 50% des accouchements soit assistés par des accoucheurs qualifiés à l'horizon 2010 et 60% à l'horizon 2015. En outre, l'OMD 5 stipule que les pays membres devraient réduire de 75% leurs taux de mortalité maternelle à l'horizon 2015. Par ailleurs, il est à noter que la mortalité maternelle est associée non seulement au manque de professionnels de la santé compétents, mais aussi au fait que les femmes ne contrôlent pas les ressources du ménage, qu'elles n'ont pas de pouvoir décisionnel et qu'elles ne contrôlent pas leur mobilité.

La disponibilité des données relatives aux indicateurs du taux de mortalité maternelle en Afrique demeure un défi majeur. Ceci est dû au fait que les systèmes d'enregistrement civil ne pratiquent pas l'enregistrement systématique des décès et, par conséquent, la mort d'une femme en âge de procréer pourrait ne pas être enregistrée. En l'absence de système ou de procédé pour la certification médicale de la cause du décès, l'attribution du décès à des problèmes de santé liés à la grossesse tend à être moins précise et très problématique. Le *Rapport 2012 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement : Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les OMD*, affirme qu'aucunes nouvelles données détaillées relatives aux indicateurs de santé maternelle n'ont été recueillies depuis 2008. Sans données pertinentes, il serait difficile aux pays de déterminer les interventions qui sont plus efficaces et dans quels domaines concentrer des efforts en matière de financement et de programme.⁵³

53 http://new.uneca.org/Portals/mdgreports/2012/MDGReport2012_ENG.pdf

Des études montrent qu'une augmentation de 1% du nombre de naissances assistées par un accoucheur qualifié entraîne une baisse de 0,21% de la mortalité maternelle. En dépit de ces données probantes, les données disponibles révèlent que dans certains pays, c'est seulement un faible pourcentage – qui toutefois est en train d'augmenter progressivement – de naissances a lieu dans des centres de santé ou avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. En outre, le pourcentage de femmes ayant accès aux soins postnataux est extrêmement faible dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. A ceci s'ajoute le fait que la pauvreté réduit l'accès à une alimentation équilibrée qui est un facteur indispensable pour la santé et la survie de l'enfant. L'accès à des accoucheuses qualifiées et à d'autres services de santé de la reproduction met en exergue la disparité entre les femmes vivant en zones urbaines et celles qui vivent dans les zones rurales d'une part, et entre les femmes à revenu élevé et celles à faible revenu d'autre part. Les écarts les vastes entre zones urbaines et zones rurales du monde se trouvent en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord), où les femmes en zones urbaines sont presque deux fois plus susceptibles d'accoucher avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié que celles vivant en zones rurales et où 80% des femmes du quintile de revenu le plus élevé contre seulement 24% de celles du quintile le plus bas accouchent avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié (Rapport OMD Afrique, 2012).

Vu que les taux de mortalité maternelle demeurent élevés en Afrique, le TBPFA fournit un cadre pour évaluer les initiatives nationales visant à réaliser l'ODD 5. La majorité des pays obtiennent leurs scores élevés dans les domaines juridique, politique, de la planification, de la fixation d'objectifs et de l'établissement de mécanismes institutionnels. Par exemple, les mécanismes institutionnels pour lutter contre la mortalité

maternelle au Botswana sont très appréciés surtout grâce à son système de soins de santé primaires robuste dans lequel la majorité de la population (95%) vit dans un rayon de 8 km des centres de santé.

Dans certains pays, des efforts ont été déployés en vue de la décentralisation des politiques et des programmes de santé maternelle au niveau des districts. Par exemple, au Kenya, le gouvernement a élaboré le Plan opérationnel annuel 3 de 2007-2008 (POA-3) comme principal instrument de mise en œuvre par le Ministère de la santé du deuxième plan stratégique national du secteur de la santé, 2005-2010 (NHSSP- 2). Ce plan stratégique fournit en détail les résultats à réaliser ainsi que les besoins en termes de ressources au niveau des districts, des provinces et à l'échelle nationale. De plus, au Malawi, il existe au niveau des districts, un coordonnateur sous l'Unité santé de la reproduction (RHU) du Ministère de la santé qui est chargé de la surveillance et du signalement des problèmes liés à la maternité sans risque.

Cependant, il convient de noter que dans plusieurs pays, le gouvernement n'implique pas la société civile dans la lutte contre la mortalité maternelle. En Zambie par exemple, les activités de la société civile se sont principalement limitées à la formation et à l'emploi des accoucheuses traditionnelles (TBA).

Malgré les progrès réalisés, le tableau TBPFA à l'Annexe 1 souligne que l'insuffisance des financements du secteur de la santé ainsi que la pénurie de personnel médical compétent sont les causes structurelles majeures des taux élevés de décès maternels en Afrique. Les pays à travers la Déclaration d'Abuja (2001) se sont engagés à allouer au moins 15% de leurs budgets annuels aux soins de santé, mais à l'exception de quelques rares pays, cet engagement ne s'est pas encore concrétisé. La dépense publique moyenne en matière de santé en Afrique est d'environ 9% – la part

allouée à la santé maternelle est encore plus faible et insuffisante pour régler efficacement les problèmes liés à l'accès, la prestation et la qualité des services de santé maternelle.⁵⁴

Il existe des exemples positifs de financement de la santé maternelle parmi les pays de la Phase II de l'IDISA. Par exemple, en 2009, le Kenya a alloué une part significative de son budget à l'amélioration de la santé maternelle. En effet, le gouvernement a alloué 4 milliards de KSh (49,6 millions de dollars) à l'amélioration de l'infrastructure sanitaire et au recrutement de 4200 infirmiers supplémentaires.⁵⁵

3.3.1.3 Planification familiale

Cette composante du TBPFA vise à s'assurer que les services de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive soient des éléments essentiels des services de santé de base. Le Programme d'action de la CIPD (Alinéa 58) définit les objectifs de la planification familiale comme visant essentiellement la réduction, d'au moins 75% à l'horizon 2010 et 100% d'ici 2050, de l'écart entre l'utilisation de contraceptifs et le nombre de personnes désireuses d'espacer ou de limiter les naissances. La réunion de la CIPD +15 de 2009 a également mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à créer des systèmes de santé fonctionnels en vue d'une prestation équitable, efficace et durable des services de santé de base.

Des études ont montré qu'il existe des facteurs démographiques et socio-économiques qui affectent le degré de planification familiale en Afrique. Les facteurs démographiques sont notamment le niveau de revenu de la femme, la proximité des services et le contexte religieux de la femme. Alors que les facteurs

socio-économiques peuvent être associés à l'approbation du partenaire, la qualité perçue des services, la convivialité du personnel offrant les services et les connaissances de la femme relatives aux services de planification familiale sont également des facteurs déterminants importants.⁵⁶ Au-delà du niveau microéconomique, les politiques nationales, les cadres institutionnels et les stratégies de prestation de services jouent également un rôle clé dans la réussite des programmes de planification familiale.

Le taux de prévalence des contraceptives (TPC) pour les personnes mariées en Afrique est en moyenne de 29,3%, mais il y a d'énormes disparités en la matière – il varie de 61,3% (Cap Vert, 2005) à 8,2% (Mali, 2006) parmi les pays membres de l'IDISA.⁵⁷ Toutefois, la tendance générale du TPC augmente progressivement au cours des 20 dernières années. Cette augmentation s'explique en partie par les interventions visant à accroître l'accès aux services de planification familiale, à mieux sensibiliser sur les avantages de la planification familiale et à permettre aux femmes d'espacer ou de limiter les naissances. En outre, il convient de noter l'évolution des mentalités à l'égard de la planification familiale. Par exemple, il y avait une forte opposition axée sur la foi vis-à-vis de ce qui était perçu comme une interférence dans le don divin de la procréation. Aujourd'hui, les mentalités ont évolué de façon radicale vers la perspective actuelle selon laquelle la gestion de la fécondité peut être améliorée en faveur de la santé et du développement de la mère et de l'enfant à travers un meilleur espacement des naissances. En outre, les gouvernements reconnaissent de plus en plus l'importance de la participation des maris

54 Africa Public Health Alliance (2010) 2010 Africa Health Financing Scorecard

55 Uhuru Kenyatta (2009) Présentation du budget de l'exercice 2009/2010 par le vice premier ministre et le ministre des finances, Kenya

56 Okekch, C, Wawire, N and Mburu, T. 2011. Contraceptive Use among Women of Reproductive Age in Kenya's City Slums. International Journal of Business and Social Science Vol. 2 No. 1; January 2011

57 http://new.uneca.org/Portals/mdgreports/2012/MDGReport2012_ENG.pdf

et des pères dans la planification familiale – à cet égard, le gouvernement de la Gambie intensifie de plus en plus la sensibilisation à travers le changement de la nomenclature de la « Prévention de la transmission mère-enfant (PTME) du VIH/Sida » à une perspective plus inclusive « Transmission parent-enfant (TPE) ».

Un indicateur des progrès réalisés dans l'adoption de la planification familiale est l'évolution du type de méthodes contraceptives utilisées par les personnes bénéficiant des services de planification familiale. L'utilisation des méthodes traditionnelles tend à être plus répandue dans les contextes où l'acceptation et l'utilisation des programmes de planification familiale sont faibles. Les tendances du choix des contraceptifs révèlent que, dans plusieurs pays de la région, l'utilisation des méthodes traditionnelles a diminué alors que celle des méthodes modernes a augmenté. L'utilisation des méthodes modernes a significativement augmenté dans les pays dont le TPC a le plus augmenté (Malawi, Zambie). Au Kenya, l'utilisation des méthodes modernes a augmenté tandis que celle des méthodes traditionnelles est demeurée constante – cette augmentation a entraîné l'élaboration de la Stratégie de sécurité contraceptive (2007-2012) afin d'assurer l'approvisionnement ininterrompu des contraceptifs à des coûts. Par ailleurs, dans les pays d'Afrique de l'Ouest, dont notamment le Sénégal et le Togo, l'utilisation de méthodes traditionnelles a diminué et celle des méthodes modernes a connu une augmentation relativement modérée.⁵⁸

Malgré certains progrès dans ce domaine, le pourcentage de femmes ayant des besoins non

satisfaits⁵⁹ en matière de planification familiale n'a pas évolué. Il demeure autour de 25% (ONU, 2011).⁶⁰ L'évolution des besoins non satisfaits fournit une estimation de l'écart entre la demande et l'utilisation de la planification familiale. Ceci est associé à une gamme de facteurs complexes. Creanga et al. (2011), par exemple, a révélé que l'accès aux contraceptifs peut être dû essentiellement au niveau de revenu plus élevés.⁶¹ En outre, les contraceptifs pourraient être disponibles et les femmes pourraient être désireuses d'espacer ou de limiter les naissances, mais à cause des facteurs culturels, économiques ou sociaux, elles ne feront pas usage des méthodes contraceptives disponibles. Il pourrait y avoir une inadéquation entre les types de contraceptifs désirés et ceux qui sont offerts (Rapport OMD, 2012). Les tendances du TPC moderne et des besoins non satisfaits indiquent que dans des pays comme le Kenya, le Malawi et la Zambie, le déclin des besoins non satisfaits correspond à une augmentation de la planification familiale suggérant ainsi une convergence de la demande et de l'offre relatives à la planification familiale. En revanche, dans d'autres pays tels que le Mali et le Sénégal, l'écart demeure constant et poussé. L'augmentation des cas de demande satisfaite en matière de planification familiale correspond à une diminution des besoins non satisfaits dans certains pays de la région. La variation du pourcentage de la demande satisfaite a beaucoup plus augmenté dans les pays, où les taux de prévalence contraceptive augmentent (Sharan et al, 2011)⁶² notamment en Zambie.

Les résultats de l'analyse du TBPFA indiquent un engagement politique global élevé et

58 http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/258643-1271798012256/YAC_chpt_25.pdf

59 Les besoins non satisfaits sont définis comme étant le pourcentage de femmes mariées âgées de 15–49 ans qui aimeraient cesser de procréer ou qui ne souhaiteraient pas tomber enceintes avant 2 ans mais qui n'utilisent pas de méthode contraceptive.

60 ONU (2011). Rapport sur les Objectifs du millénaire pour le développement 2011. New York: UN.

61 Creanga, A.A., D. Gillespie, S. Karklins and A.O. Tsui (2011). Low Use of Contraception among Poor Women in Africa: An Equity Issue. Bulletin of the World Health Organization, Vol. 89, pp. 258–266.

62 Mona Sharan, Saifuddin Ahmed, John May, and Agnes Soucat. (2011). Family Planning Trends in Sub-Saharan Africa: Progress, Prospects, and Lessons Learned. http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/258643-1271798012256/YAC_chpt_25.pdf

une planification efficace en matière de contraception dans tous les pays. Toutefois, la concrétisation de ces engagements a été plus difficile pour certains pays que pour d'autres. Ceci est attribué à des facteurs tels que l'insuffisance des ressources humaines et financières. Dans de tels contextes, la participation de la société civile a été encouragée en vue de combler ces écarts – par exemple, en Zambie, le Planned Parenthood Association of Zambia (PPA) et Society for Family Health (SFH) jouent un rôle clé dans la promotion de la planification familiale tandis que d'autres partenaires assurent une couverture plus extensive de différentes zones d'intervention.

Il existe encore des domaines qui nécessitent des travaux supplémentaires, y compris l'élimination des barrières relatives aux mentalités et l'adoption des mesures de planification familiale, la poursuite des recherches sur l'utilisation, l'efficacité et les perspectives de durabilité ainsi que le renforcement des mécanismes de suivi afin d'évaluer l'impact et apprendre des leçons pour améliorer les performances à venir.

3.3.1.4 Avortements sans risque

Le Programme d'action de la CIPD attire l'attention sur les conséquences des avortements clandestins pour la santé des femmes et recommande des mesures urgentes pour résoudre ce problème majeur de santé publique. Le paragraphe 7.6 du Programme d'action stipule que les services d'avortement devraient faire partie intégrante des soins de santé primaires, et le paragraphe 8.25 ajoute que « dans les cas où l'avortement n'est pas interdit par la loi, il devrait être pratiqué dans de bonnes conditions de sécurité ». Cependant, ceci demeure un défi majeur pour les pays africains puisque l'avortement est toujours considéré illégal sauf dans de rares cas. Par exemple, au Botswana, la loi pénalise l'avortement, sauf dans quelques cas prouvés de viol et de défloration, d'inceste et de conditions

médicales mettant en danger la vie de la mère et de l'enfant. Bien qu'il n'existe aucune donnée fiable pour pleinement comprendre la nature et la portée des avortements illégaux au Botswana, un nombre important de femmes sont prises en charge par les établissements de santé suite à un avortement clandestin. Selon le Rapport sur la situation des OMD au Botswana (2010), les avortements seraient la troisième cause principale de décès maternels avec 13% de décès dont 28% suite à une hémorragie, 16% à une hypertension artérielle, 12% à une septicémie et 10,2% à des complications liées au VIH.

De même, au Kenya, l'avortement n'est pas autorisé par la loi, sauf dans les cas où la santé de la mère est en danger. Cependant, la Zambie, le Cap Vert et la Gambie ont des lois plus libérales en la matière. En Zambie, les avortements sécurisés sont inscrits dans la politique relative à la santé de la reproduction. Toutefois, il existe une contradiction dans la constitution zambienne qui stipule que la vie commence à la conception et pourrait donc être utilisée par les « gardiens » des services de santé pour refuser un tel service. Au Cap Vert, il est permis d'interrompre une grossesse sans restriction relative au motif, mais il existe des limites d'âge gestationnel. La Gambie va un peu plus loin en permettant une interruption médicale sécurisée des grossesses de moins de trois mois, mais criminalise les avortements clandestins.

Toutefois, il existe toujours un écart entre les politiques et les pratiques. L'augmentation des dénonciations et des poursuites à l'encontre d'adolescents coupables d' « abandon de bébé » dans les zones périurbaines du pays suggère que les tabous sociaux empêchent encore les femmes de faire recours à l'avortement. Ceci indique également que les problèmes liés aux taux élevés de natalité chez les adolescentes en Afrique demeurent une préoccupation majeure. Même dans les rares pays où les mentalités et les mesures juridiques évoluent lentement en faveur

de la promotion des avortements sans risque, l'accent n'est pas suffisamment mis sur le financement, la formation et l'appui institutionnel. Par conséquent, l'avortement demeure un sujet controversé dans plusieurs pays africains et même s'il est légalisé, il est probable que peu de femmes sont en mesure de suivre les processus requis pour un avortement légal et sécurisé dans ces pays. Cependant, les coûts directs du traitement des complications d'avortement sont un fardeau pour ces systèmes de santé appauvris, et les coûts indirects également fragilisent les économies en difficulté.

Ainsi, comme le montrent les différents cas mentionnés, il faut plus qu'une loi libérale pour assurer des avortements sans danger. Les gouvernements devraient s'engager à assurer la disponibilité des services d'avortement sécurisé dans les limites de la loi à travers des mesures telles que la formation et la sensibilisation des prestataires de services et la diffusion de directives, pour n'en citer que quelques-unes (Institut Guttmacher, 2012).⁶³

3.3.2 Composante éducation

Le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA) est une mesure qualitative du progrès qui permettra, dans le cadre de la composante éducation, d'évaluer l'existence et l'efficacité des politiques et des programmes relatifs à l'abandon des études par les filles et l'éducation aux droits humains (EDH). Il est conçu pour donner un aperçu des initiatives nationales visant à maintenir les filles à l'école et d'autres mesures de communication et de changement de comportement mises en place pour lutter contre les stéréotypes et attitudes négatifs relatifs à l'éducation des filles.

3.3.2.1 Politiques relatives à la déperdition scolaire chez les filles

L'analyse des politiques des pays ciblés par cette étude a pour objectif l'évaluation de l'existence et de l'efficacité des mesures visant à prévenir la déperdition scolaire chez les filles ce qui devrait améliorer leurs résultats futurs. Elle met également en exergue la capacité de ces pays à réintégrer en toute sécurité et à protéger celles qui ont déjà abandonné leurs études.

3.3.2.2 Mesures spécifiques en faveur des filles d'âge scolaire qui tombent enceintes

La Charte Africaine de 1990 sur les Droits et le bien-être de l'enfant stipule catégoriquement que les Etats parties à la charte devraient mettre en place des mesures appropriées pour que les filles qui tombent enceintes avant la fin de leurs études aient la possibilité de poursuivre leurs études selon leurs capacités individuelles. Seuls trois (3) des treize (13) pays faisant l'objet de cette étude ont mis en place des mesures spécifiques pour garantir la réinsertion des filles-mères dans le système éducatif après leur grossesse. Parmi les meilleurs exemples à suivre, l'on peut mentionner la *Loi gambienne de 2010 relative à la femme* qui permet la réadmission des filles qui auraient abandonné leurs études pour des raisons de grossesse tout en interdisant le retrait de l'école des filles n'ayant pas atteint l'âge statutaire de maturité – 18 ans – pour le mariage. La politique de « réintégration » pour les adolescentes victimes de grossesses précoces est une initiative sans précédent du ministère de l'enseignement primaire et secondaire de la Gambie (MOBSE) et devrait générer des dividendes significatifs à l'avenir. La non-discrimination à l'égard des filles en matière d'éducation est mise en exergue dans la Constitution de la République démocratique du Congo. En conséquence, le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire a autorisé, par une circulaire, les responsables des établissements d'enseignement à

63 http://www.guttmacher.org/pubs/IB_AWW-Africa.pdf

permettre aux filles/mères enceintes de poursuivre normalement leurs études. En outre, la République du Congo a mis en place une loi datant de 1964 visant à protéger les filles qui étaient autrefois exclues pour des raisons de grossesse, bien que jusqu'à présent cette loi n'ait pas eu beaucoup d'impact.

A l'opposé des bons exemples cités, le Cap Vert est invité à revoir ses *Directives pour une meilleure gestion de la question des grossesses dans les écoles* (2001) qui « encouragent les élèves à arrêter leurs études en cas de grossesse ». La raison avancée pour la mise en œuvre de ce décret est que « la grossesse des élèves représente des contraintes pour le fonctionnement des écoles puisque celles-ci ne sont pas équipées (ni en termes d'infrastructures physiques et d'équipements, ni en termes d'appui psychologique ou d'autres services de conseil). Par ailleurs, de nombreux enseignants ne sont pas prêts à gérer une telle situation ».

3.3.2.3 Prévention des déperditions scolaires et protection des filles

Douze (12) des treize pays faisant l'objet de cette étude ont mis en place des politiques et des programmes visant à prévenir l'abandon scolaires et à protéger les filles ayant abandonné leurs études. Au Togo, afin de stimuler la rétention des filles à l'école, la scolarité a été rendue obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans et l'enseignement préscolaire et primaire public a été rendu gratuit. Le Djibouti et la République du Congo ont pour leur part rendu l'enseignement de base obligatoire de 6 à 16 ans. Le Sénégal a mis en place le programme SCOFI (la Scolarisation des Filles) qui a mis en œuvre plusieurs stratégies pour encourager la rétention des filles à l'école dont notamment le projet conjoint avec Plan-Sénégal pour assister 1000 filles âgées de 10 à 16 ans dans 10 villages du district de Wack Ngouna. Ce projet vise à payer les frais de scolarité de ces filles dans les disciplines scientifiques, ainsi que leurs frais médicaux et

la construction des infrastructures scolaires. La création en 1993 d'une cellule chargée de l'éducation des filles au Mali a permis d'accroître les taux d'achèvement scolaire des filles par rapport aux années précédentes. Cet effort a été complété par des prix et bourses d'encouragement pour les filles-mères. La République démocratique du Congo dispose d'une série de mesures visant à maintenir les filles à l'école dont notamment des mesures visant l'élimination des barrières à l'accès à l'éducation des filles et des garçons; le renforcement de la présence et le maintien des filles et des femmes dans l'enseignement supérieur (sciences, mathématiques et technologie); la réduction de l'écart d'alphabétisation fonctionnelle de base entre les sexes et l'élimination des obstacles à l'inscription des adolescentes enceintes, comme mentionné précédemment. Un plan stratégique pour l'enseignement des filles en Côte d'Ivoire a été approuvé en septembre 2006. Ce plan vient compléter la distribution depuis 1997 de repas scolaires, qui assure non seulement la sécurité alimentaire mais aussi la promotion de l'éducation des filles. Plusieurs mesures ont été mises en place au Malawi pour assurer la rétention des filles à l'école. Il s'agit notamment de l'introduction de l'enseignement primaire gratuit (FPE) en 1994 ; du programme de repas scolaires dans les écoles primaires ; d'un programme de subventions en espèces de deux ans destiné aux filles âgées entre 13 et 22 ans à qui de petites allocations sont directement versées en vue de les encourager à aller à l'école et à ne pas abandonner leurs études ; des bourses pour permettre aux filles de continuer leurs études surtout au niveau secondaire. L'élaboration d'une politique relative à l'égalité des sexes en matière d'éducation afin de fournir un cadre pour la planification et la mise en œuvre de programmes d'éducation sectoriels adaptés au genre ; la création du Groupe de travail national pour le genre et l'éducation; la création d'un groupe de travail ministériel pour l'éducation des filles et la

création d'un bureau chargé du genre au sein du ministère de l'éducation sont autant d'indicateurs du cadre institutionnel pour la mise en œuvre des politiques visant à protéger et à prévenir l'abandon des études par les filles au Kenya. Le Girl's Scholarship Trust Fund en Gambie (un Fonds pour l'éducation des Filles) prend en charge les frais de scolarité, les livres et les frais d'examens pour les filles dans les régions 2 à 6 et continue de fonctionner avec succès avec plus de 25% d'augmentation chaque année. Au cours de l'année scolaire 2007/2008, 14246 filles ont été parrainées et en tout 10 761 333 dalasis ont été décaissés.

Encadré 10 : La Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits humains

Cette déclaration stipule que chacun a le droit de détenir, de rechercher et de recevoir des informations sur l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales. Il s'agit d'un appel à l'endroit des Nations Unies, des gouvernements et des organisations non gouvernementales et des autres institutions à intensifier leurs efforts afin de promouvoir le respect et la compréhension sur une base universelle de l'éducation et la formation aux droits humains.

Source: Assemblée générale des Nations Unies, 2011.

3.3.2.4 Education sur les droits humains

La Déclaration des Nations Unies sur l'Éducation et la Formation aux Droits Humains (HRET) définit l'éducation et la formation aux droits humains (HRET) comme englobant "l'ensemble des activités d'éducation, de formation, d'information et sensibilisation et d'apprentissage, visant à promouvoir le respect universel et effectif de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales." Elle affirme également que l'HRET prend en compte: l'éducation sur les droits humains; l'éducation à travers les droits humains et l'éducation pour les droits humains.

Contrairement aux politiques et programmes visant la rétention scolaire des filles, l'éducation

et la formation aux droits humains font l'objet de peu d'attention avec seulement cinq des pays ciblés par cette étude ayant mis en place quelques éléments de HRET. Au Botswana, l'éducation aux droits humains/ des femmes a été intégrée dans le programme d'enseignement au primaire et au secondaire, dans des matières telles que l'éducation sociale, l'éducation culturelle, l'éducation morale et religieuse, les langues et l'encadrement et conseils. De plus, elle a une cible principale à atteindre à l'horizon 2016, "renforcer les capacités pour concevoir et mettre en œuvre l'éducation aux droits humains" et elle vise à "faire le lobbying et le plaidoyer pour l'examen de politique et la conception du programme d'enseignement dans les écoles (primaires et secondaires) en prenant en compte l'éducation des enseignants aux droits humains". Un autre objectif fixé est de "sensibiliser et de renforcer les capacités des acteurs de l'enseignement dans le domaine de l'éducation aux droits humains". Les programmes de Développement personnel et social de l'université du Cabo Verde et de l'Institut pédagogique de formation des enseignants comportent un module sur les relations entre les sexes. La Direction générale de l'andragogie et de l'alphabétisation a mis en œuvre un cours radiophonique à l'échelle nationale à propos des relations familiales avec une perspective sexospécifique.

Encadré 11 : Education et formation aux droits humains en Gambie.

Le Projet de développement de la communauté TOSTAN 2006-2011 est mis en œuvre par le Bureau chargé des affaires féminines grâce à un financement de l'UNICEF. Il vise essentiellement à améliorer la connaissance des femmes et des adolescentes sur les droits humains et les voies et moyens pour faire valoir ces droits. Les résultats escomptés du projet incluent entre autres, l'amélioration des connaissances et de l'application des droits humains et des obligations connexes ainsi que l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes, telles que la MGF/E et le mariage des enfants.

Source: Rapport IDISA Gambie, 2012.

L'Alliance pour la protection de l'enfant (Child Protection Alliance) en Gambie s'implique également dans la sensibilisation et la formation des enfants et adolescents sur les questions liées aux droits humains, à l'éthique, à leurs obligations, celles de l'État et des adultes. Par ailleurs le Centre des études sur la démocratie et les droits humains offre un financement pour appuyer les principales institutions féministes. Il organise par ailleurs des séminaires périodiques, des programmes de publicité média et des études pour les femmes et la sensibilisation du grand public. Au Malawi l'éducation civique sur les droits humains passe par la sensibilisation des parents et des apprenants sur l'importance de l'éducation. Les Groupes des Mamans sont composés de femmes des communautés locales des écoles – les mamans et les grand-mères des apprenants. Leur rôle consiste à faire le plaidoyer en faveur de l'éducation des filles au sein de la communauté, et d'assister les filles. Au Mali, l'introduction des programmes sur l'éducation, la culture de la paix, les droits de l'homme et la démocratie ainsi que la création de la Chaire UNESCO pour la promotion de la culture de la paix et des droits humains en 2006 à l'université de Bamako ont donné un nouvel élan à l'éducation et la formation aux droits humains dans le pays. La Commission nationale consultative

des droits humains (CNCDH) du Sénégal a conçu un *Guide sur le droits à l'éducation* pour les enseignants du primaire et du secondaire, afin d'appuyer tous les enseignants de l'école primaire et du secondaire des pays francophones dans leurs interventions visant la promotion de la culture des droits humains dans les écoles.

3.4 La rubrique du pouvoir économique

La rubrique économique du Tableau de bord de la promotion des femmes en Afrique souligne les engagements pris dans le cadre des protocoles de l'Organisation internationale du travail ratifié par les pays, ainsi que l'intégration des questions de genre dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il permet également de mesurer le progrès réalisé en matière de développement durable à savoir l'accès aux nouvelles technologies, aux services de vulgarisation agricoles et l'accès des femmes à la terre.

3.4.1 Conventions de l'OIT (100, 111, 183)

La rubrique économique du TBPFA prend en compte trois conventions importantes de l'OIT. La Convention 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération (1951) définit le

Tableau 18 : Pourcentage des scores réalisés par rapport au score maximal possible – Éducation

Engagement pour l'éducation des filles	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
Politiques pour prévenir et empêcher les abandons scolaires chez les filles	88	88	58	58	65	58	69	100	58	54	73
Éducation sur les droits humains/des femmes	81	46	54	54	96	62	58	85	50	46	0
Score moyen de l'éducation	85	67	56	56	81	60	64	92	54	50	37

Source: Calcul de la CEA basé sur les rapports pays de 2012

principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. La Convention 111 (1951) encourage l'égalité en matière d'opportunités et de traitement, en vue d'éliminer la discrimination fondée sur la race, la religion, la couleur, le sexe et de l'opinion politique. La Convention 183 (2000) met l'accent sur la protection de la maternité sur le lieu de travail. Elle cherche à promouvoir l'égalité en faveur de toutes les femmes sur leur lieu de travail et protéger la santé et la sécurité de la mère et de l'enfant. Elle s'applique à toutes les femmes y compris celles exerçant des formes atypiques de travail indépendant comme le travail à temps partiel et le travail saisonnier. Elle stipule que la femme a droit à un congé de maternité d'une durée supérieure ou égale à 14 semaines, dont 6 semaines de congé obligatoire après accouchement.

Bien que presque tous les pays aient ratifié ces trois conventions internationales (à l'exception de quelques pays qui n'ont pas encore ratifié la convention 183), le manque de ressources humaines et financières entrave l'effectivité du rapportage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements pris par les pays. Au Malawi, outre la ratification des trois conventions, une loi sur l'emploi a été promulguée afin d'assurer l'équité et la non-discrimination contre tout employé sur la base du sexe, de la race, de la couleur, de l'infirmité, du statut matrimonial ou autres, de la responsabilité familiale etc. Au Kenya des mesures législatives ont été mises en œuvre afin de protéger la sécurité professionnelle des mères enceintes. En outre, une loi sur l'emploi qui a été approuvée en 2007 interdit de manière légale la discrimination dans l'emploi et exige que tous les hommes et toutes les femmes exerçant un travail à valeur égale perçoivent une rémunération égale.

3.4.2 Intégration de la dimension genre dans les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP)

Le TBPF reconnaît l'importance significative de l'intégration de la dimension genre dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP). Toutefois, dans la plupart des pays concernés par cette étude, la dimension genre n'est qu'un sujet transversal dans les stratégies nationales de développement et elle n'est pas intégrée de façon systématique dans la phase de développement et dans les domaines prioritaires de la SNRP. Le Kenya constitue une exception d'autant plus que sa vision 2030 a intégré la dimension genre en tant que domaine prioritaire et comporte des dispositions spécifiques relatives à l'autonomisation des femmes. Le premier Plan à moyen terme de 2008-2012 a également reconnu la nécessité d'inclure des indicateurs relatifs au genre dans le cadre macroéconomique. Toutefois, il en ressort que l'intégration du genre dans ces plans de développement se heurte à des difficultés. Même si des efforts ont été fournis pour son intégration dans la stratégie de redressement économique, la réalisation de cet objectif a rencontré des difficultés telles que le manque d'analyse ventilée par sexe. Il manque toujours d'objectifs spécifiques au genre pour définir les progrès économique, social et légal, tandis que le cadre macroéconomique qui représente l'essentiel de la stratégie de redressement économique est toujours analysé sans aucune considération du genre (FMI, 2005). Toutefois, le cadre institutionnel et le suivi du plan à moyen terme (PMT) de la vision 2030 ont choisi des indicateurs pour les projets phares dont 30 portent sur le suivi des questions du genre (FMI 2012).

Dans le domaine agricole, les objectifs de la Politique nationale de vulgarisation agricole (NASEP) sont entre autres l'intégration des questions liées au genre dans les programmes de formation des institutions de formation et des écoles, et le Ministère de l'Agriculture a

mis en place une stratégie d'intégration pour le secteur. Le ministère a par ailleurs mené des études en vue d'identifier les déséquilibres entre les sexes dans la vulgarisation agricole. Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Agriculture a une section genre au sein du département des services de vulgarisation, chargé de l'intégration des questions liées au genre dans les politiques du ministère. L'un des résultats de cette stratégie a été le renforcement des capacités du personnel par le Bureau genre, ainsi que la formation de niveau Master en Genre et Agriculture pour le personnel (République du Kenya).

Dans le cadre de la stratégie MGDS I et II, le Malawi, tout comme la plupart des pays membres, considère les questions liées au genre comme un sujet transversal qui affecte tous les secteurs de développement, ce qui en fait un domaine prioritaire pour la réalisation effective de tous les objectifs de développement. Il convient également de noter que le Malawi a fait usage des résultats d'IDISA afin d'intégrer le genre dans sa Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP). Cependant, de nombreuses difficultés ont compromis l'objectif visé qui était de rendre la SNRP sexospécifique. Tout d'abord, il est largement admis que la plupart des plans sectoriels n'ont pas des stratégies claires pour aborder les inégalités entre les sexes, bien que celles-ci soient reconnues comme fondamentales. De plus il n'y a pas assez de données ventilées selon les sexes et l'engagement pour l'allocation des ressources devant servir à l'intégration des questions liées au genre n'est pas effectif. En outre, la capacité institutionnelle n'est pas appropriée pour analyser et intégrer de façon systématique la dimension genre dans tous les secteurs (Gouvernement du Malawi, 2011).

L'analyse de la situation au Cabo Verde a révélé qu'en matière d'engagement politique, de plans et de mécanismes institutionnels de mise en œuvre, l'implication de la société civile dans la promotion économique des

femmes et dans le partage d'informations relatives aux opportunités économiques, le pays a une performance moyenne. Surtout, pour ce qui est de la présentation de rapport, de l'allocation de ressources, du suivi et de l'évaluation, il en ressort que la situation est extrêmement précaire. En effet, une analyse détaillée des données révèle qu'il existe une discordance entre les mesures législatives qui sont considérées excellentes par les institutions impliquées dans l'étude et la mise en œuvre des politiques visant la promotion de l'indépendance économique des femmes.

Dans la plupart des pays, le mécanisme institutionnel des politiques d'intégration genre et de discrimination positive est élaboré par le Ministère chargé du genre (autrement appelé Ministère des Affaires Féminines), qui est le moteur national de l'intégration des questions liées au genre et de la promotion de la mise en œuvre des accords internationaux liés à l'égalité entre les sexes. Au Kenya le Département chargé du genre et du développement social a été renforcé à travers le recrutement de personnel professionnel qui a été déployé dans les districts pour mener et coordonner les efforts visant l'égalité entre les sexes. La Commission nationale du genre et de l'égalité des sexes a été mise en place avec pour rôle d'assurer le suivi effectif des initiatives relatives à l'égalité entre les sexes partout dans le pays. Des bureaux/points focaux chargés des questions de genre dans les ministères et les entreprises étatiques ont été mis en place pour initier l'intégration des questions du genre à tous les niveaux.

L'action publique et politique en faveur des femmes au Kenya est garantie par la constitution qui inclut la discrimination positive dans un certain nombre de dispositions en faveur de différents groupes marginalisés dont les femmes. Le gouvernement s'est engagé à concevoir et à mettre en œuvre une politique nationale de discrimination positive en vue de légitimer les mesures devant assurer une

représentation d'au moins 30% de femmes lors des recrutements, de la promotion et de la nomination à tous les niveaux de prise de décision. Il a déjà mis en place un projet de politique nationale de discrimination positive (2012).

En matière de recherche, une recherche continue sur le genre a été menée en collaboration avec le Bureau national kényan des statistiques afin de produire des données ventilées par sexe en vue de faire ressortir les inégalités et les préoccupations liées au genre, et à orienter l'élaboration de politiques. Le Ministère chargé des questions du genre, de l'enfance et du développement social a mené en 2012 une évaluation au sein des différents ministères et départements publics pour déterminer si la dimension genre a été prise en compte, la situation de la participation des femmes dans les différents secteurs, ainsi que leur niveau de participation actuelle.

Néanmoins, leur ICF ne semble pas refléter les séries de mesures et d'efforts louables du gouvernement du Kenya afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs. Ceci souligne le grand écart existant dans plusieurs pays entre la volonté politique et l'action politique, et le manque de cadres de suivi et d'évaluation opportuns, dont l'objectif est d'évaluer le progrès réel vers l'égalité entre les sexes.

3.4.3 Accès aux services de vulgarisation agricole

Cet indicateur permet de mesurer le degré d'accès et de contrôle que les femmes ont sur les services de vulgarisation agricole. Au cours de ces dernières années, ces services se sont multipliés dans plusieurs pays en développement pour servir d'outil à l'amélioration de la recherche, de l'éducation et du savoir-faire à travers les activités de communication et d'apprentissage. Toutefois les faibles taux d'alphabétisation et les contraintes familiales/matrimoniales

entravent considérablement l'autonomisation des femmes dans ce domaine, car les maris, le plus souvent, refusent de permettre que leurs épouses aient accès aux services de vulgarisation agricole.

Comme mentionné précédemment, les femmes constituent le pilier de la production agricole partout dans le monde. Selon une étude récente menée par la FAO, les femmes représentent presque 50% de la main-d'œuvre agricole en Afrique subsaharienne c'est-à-dire les taux de participation les plus hauts dans le monde (FAO 2011). Par conséquent, l'accès des femmes aux services de vulgarisation agricole revêt une importance particulière pour l'accroissement de la productivité et la sécurité alimentaire, surtout dans les régions où la plupart des femmes sont dans la production de subsistance. Cependant, selon plusieurs études, les femmes ont toujours un accès limité aux actifs agricoles à savoir la terre, les crédits, les services de vulgarisation et la formation.

Selon les résultats du Malawi, le nombre de femmes (14%) ayant accès aux services de vulgarisation est inférieur à celui des hommes (18%). Pour accroître l'accès et le savoir-faire des femmes dans le secteur agricole, une approche à l'échelle du secteur agricole (ASWAP) a été conçue au Malawi pour servir de cadre d'investissement à moyen terme pour l'augmentation de la croissance dans ce secteur. L'ASWAP reconnaît l'importance d'intégrer les questions liées au genre en tant qu'un sujet transversal. Bien que le secteur ne dispose pas d'objectifs consolidés, les plans d'action annuels ainsi que les budgets des différents sous-secteurs comportent des objectifs annuels à atteindre. Des efforts sont en cours pour définir des objectifs sectoriels.

Par ailleurs, des agents du secteur agricole du Malawi ont été déployés aux niveaux communautaire, district, régional et national et sont chargés de fournir des services de

vulgarisation agricole. La plupart de ces agents y compris des gestionnaires ont été formés de sorte à ce qu'ils aient de meilleures capacités en matière d'intégration des questions liées au genre aux différents programmes, projets et activités sectoriels. Tous les 1 200 agents de vulgarisation du ministère ont été formés en ce sens afin que tous les programmes qui sont en train d'être exécutés en faveur des producteurs tiennent compte de la dimension genre et que les productrices soient stratégiquement ciblées.

3.4.4 Accès à la Technologie

Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les pays africains ont mis en place des politiques susceptibles de promouvoir l'accès des femmes à la technologie. Avec la mécanisation croissante et les innovations qui caractérisent l'agriculture contemporaine, l'accès à la technologie est aujourd'hui indispensable en ce sens qu'elle permet de réduire le coût de la main-d'œuvre et le temps, augmentant ainsi la productivité agricole, surtout pour les femmes qui dominent le secteur agricole. Dans plusieurs pays cependant, dans les milieux ruraux, l'accès des femmes à la technologie demeure précaire parce qu'elle dépend de leur niveau d'éducation en anglais (la langue de la science et la technologie) et de leur niveau de connaissance en science.

Au niveau de tous les pays, seul quatre ont eu des scores en dessus de la moyenne, i.e. le Botswana, le Mali, le Malawi et le Congo (Figure 31, Annexe2) dans la plupart des pays, les femmes ne peuvent pas lire les manuels et les brochures d'exploitation des machines et équipements. En conséquence, elles sont, soit obligées de dépendre de leurs fils ou d'autres hommes pour les aider à opérer ces équipements, ou bien elles les évitent carrément. Le manque de ressources financières chez les femmes en particulier dans les zones rurales les empêche d'avoir accès aux ressources de production tels que les tracteurs, les moulins et les pompes à

eau pour l'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable pour usage domestique. De même, le manque d'accès à l'électricité ne permet pas l'utilisation des équipements mécanisés, ce qui prolonge la durée et la charge des activités. Le fait de travailler dans ces conditions réduit leur temps de repos et nuit beaucoup à leur santé ; la conséquence étant un bas niveau de production et des taux de morbidité et de mortalité élevés, ce qui entraîne des coûts pour le pays en général.

Alors que plusieurs pays ne se sont toujours pas dotés de politiques spécifiques pour l'intégration de la dimension genre dans le domaine de la science et la technologie, des efforts se font quand même pour améliorer l'accès des femmes à la technologie. Au Kenya, la politique de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation (2007) a comme objectifs entre autres, la promotion de l'égalité des sexes en termes d'accès à la formation et à l'éducation relative aux TIC. De même, la Politique et la Stratégie Nationales pour la Science, la Technologie et l'Innovation (2008) a pour objectif de promouvoir progressivement la parité des sexes dans le contexte des initiatives nationales ST&I , à travers l'élaboration et l'intégration d'un cadre politique pour prendre en compte les questions de la parité des sexes au sein du secteur ST&I .

En outre, l'on note en Gambie, une tendance courante où des jeunes gens ruraux qui peuvent se les permettre acquièrent des transistors et des téléphones cellulaires et reçoivent des messages personnels ainsi que des informations et publicités sur le développement dont les femmes peuvent profiter. La mise en place d'infrastructures de ' radio communautaire' qu'entreprennent les départements publiques et les ONG est très importante pour combler une partie de l'écart qui existe dans le domaine de la technologie. De plus, la disponibilité des ambulances, rendue possible par le Ministère de la Santé permet de répondre à l'un des

besoins importants des femmes enceintes et allaitantes et de leurs bébés et enfants âgés de moins de cinq ans. Des mesures correctives, quoique sommaires, ont été mises en place pour répondre aux besoins dans le domaine de la santé de la reproductive et infantile (Réserves d'hémoglobine etc.) en dotant les centres de santé d'infrastructures d'énergie solaire en divers endroits dans les zones rurales.

3.4.5 Accès à la Terre

Le CEDAW et le Plan d'Action de Beijing mettent un accent particulier sur l'accès équitable des femmes à la terre. Sous cette composante du TBPFA, la performance des pays est mesurée par rapport au niveau d'accès équitable et au contrôle que les femmes ont sur la terre. La plupart des pratiques d'utilisation de la terre impliquant des femmes rurales dans plusieurs pays d'Afrique est sous forme d'usufruit, c'est à dire le droit d'utilisation de la terre au nom de la famille, mais non la possession de la terre comme un droit que confère la citoyenneté. Cette incapacité des femmes rurales à posséder une terre fertile et de grande superficie pour une production extensive, commerciale et de subsistance les condamne à demeurer des citoyens 'sans-terre' et par extension 'économiquement limitées'. Au delà des opportunités économiques que le foncier conférerait aux productrices, il pourrait représenter un pouvoir politique et une voix à faire entendre si jamais leurs droits de citoyenneté venaient à être remis en cause. Et pour preuve, dans certains pays tels que la Gambie, lorsqu'elles ne paient pas les impôts fonciers (surtout qu'elles ne sont pas des propriétaires) la loi (2002) ne permet pas qu'elles siègent dans le conseil zonal. Au Sénégal, malgré la présence d'une loi nationale sur l'égalité d'accès à la terre, les hommes refusent toujours d'en donner l'accès aux femmes. Les lois coutumières continuent de l'emporter sur les lois nationales, surtout en ce qui concerne les droits à l'héritage et les droits fonciers dans les zones rurales.

Tel que souligné précédemment, l'accès à la terre revêt une importance capitale pour le développement durable et l'autonomisation économique des femmes. En dépit des efforts récents fournis par certains pays afin de reformer leur système d'héritage et de droits à la terre, la performance générale à cet égard reste faible. Un certain nombre de difficultés continuent d'entraver l'accès effectif des femmes à la terre dans plusieurs pays. Au nombre de ces difficultés il y a le poids des traditions, les faibles taux d'alphabétisation ainsi que la dépendance économique des femmes, le fardeau des travaux domestiques, le manque de ressources financières et matérielles, le manque de connaissance et la peur de réclamer ses droits. Il est alors très important que tous les pays fassent plus d'efforts et reforment les lois coutumières qui font une discrimination profonde entre les hommes et la femme en matière d'accès à la terre.

Dans l'ensemble des progrès ont été accomplis dans tous les pays afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'accès de ces dernières aux opportunités économiques. Toutefois, les inégalités entre les sexes persistent dans beaucoup de régions, et les instruments internationaux ne sont pas effectivement accompagnés des législations nationales requises. Par exemple, bien que beaucoup de pays aient adopté des politiques liées au salaire minimal, très peu d'entre eux disposent de politiques explicites visant à lutter contre la discrimination salariale contre les femmes. Ceci devrait nécessairement changer si les pays veulent atteindre leurs objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes.

Certains pays ont pris des mesures importantes afin de combler les inégalités entre les sexes, plus particulièrement des réformes législatives qui cherchent à améliorer le statut des femmes et à promouvoir l'égalité entre les sexes. Les politiques et programmes socioéconomiques de plusieurs pays intègrent de plus en plus les

Tableau 19 : TBPFA: Pouvoir économique – Pourcentage des scores obtenus par rapport au score maximal

Pouvoir économique		Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
Conventions de l'OIT	Convention 100	30	83	63	53	73	50	43	47	73	50	60
	Convention 111	27	77	63	57	73	43	43	47	73	50	60
	Convention 183	27	60	60	0	50	20	50	47	93	50	
Développement durable (Article 19 du Protocole des femmes africaines)	Élaboration de la SNRP	79	79	63	71	50	42	96	50	79	46	71
	Accès aux services de vulgarisation agricole	29	83	79	67	50	54	50	79	63	17	63
	Accès à la technologie	17	83	71	50	38	13		21	79	21	63
Accès à la terre		46	65	62	42	42	31	62	19	54	12	62
Pouvoir économique		36	76	66	49	54	36	57	44	74	35	63

Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports nationaux, 2012

questions liées au genre. Toutefois, certains pays de l'Afrique occidentale ont toujours une mauvaise performance, particulièrement en ce qui concerne l'accès à la terre et la gestion, à cause des traditions qui sont profondément ancrées et des normes culturelles.

3.5 Aperçu de la rubrique du pouvoir politique

Cette section sur le pouvoir politique du TBPFA examine et attribue des scores aux pays africains par rapport à l'état de préparation, l'efficacité et l'efficience de leurs politiques ainsi que leurs progrès dans la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de Sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces résolutions du CSNU soulignent l'importance pour les Etats membres de créer un environnement favorable permettant aux femmes d'être pleinement impliquées et de disposer de pouvoirs décisionnels dans les négociations relatives à la consolidation de la paix et à

la résolution des conflits. Ces résolutions du CSNU soulignent en outre l'importance d'élaborer des programmes de réhabilitation et de reconstruction en période d'après-conflit, en assurant aux femmes, un accès, une participation et un pouvoir décisionnel équitables et effectifs. Les résolutions du CSNU invitent les Etats-membres à élaborer des plans d'action détaillés définissant des mesures concrètes relatives à la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU. Lesdits plans d'action devront servir d'outils de mise en œuvre efficaces et d'instruments de suivi et d'évaluation des réalisations, des progrès et des défis persistants. Les résolutions du CSNU orientent également la formulation de politiques et d'actions stratégiques qui favorisent et protègent les droits des femmes en période de conflit et d'après conflit.

La rubrique du Pouvoir politique examine également les réalisations relatives aux quotas féminins et à la discrimination positive en faveur des femmes, à la présence des femmes aux postes de prise de décision

traditionnels, à l'intégration de la dimension genre et à l'appui aux quotas féminins et à la discrimination positive en faveur des femmes. Toutes les principales institutions juridiques et politiques internationales et régionales, y compris la CEDAW, le Programme d'action de Beijing, le Protocole africain pour les femmes et la Déclaration solennelle sur le genre et le développement réaffirment la participation égale et effective des femmes à la prise de décision publique.

3.5.1 Mise en œuvre des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité

La résolution 1325 du Conseil de Sécurité est la toute première sur les femmes, la paix et la sécurité ; elle a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations-unies le 31 octobre 2000. Cette résolution marque la première fois que le Conseil de sécurité a abordé la question de l'impact disproportionné et singulier des conflits armés sur les femmes; elle reconnaît les contributions sous-estimées et sous-exploitées des femmes en faveur de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix. Elle souligne, par ailleurs, l'importance de la participation équitable et effective des femmes en tant qu'agents actifs de la paix et de la sécurité. Les principales dispositions de cette résolution visent entre autres à accroître la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision et à répondre aux besoins de protection spécifiques des femmes et des filles en période de conflit. Elle permet en outre d'introduire la perspective du genre dans les processus d'après conflits dans la programmation, les rapports et la formation des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Les conclusions des rapports pays ont révélé une gamme d'approches et de pratiques différentes utilisées dans l'application des résolutions sur la paix et la sécurité du CSNU dans les pays de l'IDISA II. Ces conclusions

indiquent que les Etats membres sont à différents niveaux de mise en œuvre desdites résolutions essentiellement parce que tous les pays n'ont pas connu des conflits de même intensité et ont donc élaboré différentes stratégies pour la période d'après conflit. En Gambie par exemple, l'étude IDISA a montré que les femmes gambiennes ne jouaient pas un rôle clé pour le rétablissement et le maintien de la paix et de la sécurité. Toutefois, depuis l'arrivée au pouvoir d'un régime militaire dans la deuxième République (1994/6 à 2011), la perception du rôle important que pourraient jouer les femmes en matière de paix et de sécurité s'est accrue. Par conséquent, un nombre croissant de femmes ont été recrutées au sein des forces armées nationales au niveau des troupes régulières et récemment à des grades supérieurs, allant jusqu'à celui de lieutenant-cadre. En outre, la vice-présidente de la république a été nommée Présidente du Conseil des forces armées nationales. Le gouvernement gambien a autorisé la mise en place du Bureau local du Réseau Ouest-africain pour l'élimination de la prolifération des armes légères (WANEP) en vue d'assurer le plaidoyer et le suivi pour lutter contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest. Il est important que cette institution soit dirigée par une femme. De même, au Kenya, plusieurs acteurs, y compris les organisations de la société civile ont pris part à l'élaboration d'un plan d'action national détaillé pour l'application de la résolution 1325 du CSNU. Des initiatives de renforcement des capacités ont été incluses dans le processus d'amélioration de la maîtrise et de la capacité des membres du comité directeur national. Il ressort clairement de ce qui précède qu'il est temps d'intensifier les efforts à l'échelle continentale pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et d'assurer la participation des femmes à la prise de décision. Les États-membres devraient accélérer leurs efforts en vue d'élaborer des plans d'action et être proactifs dans la mise en œuvre des résolutions même s'ils n'ont

pas connu de conflit ou s'ils sont dans une période active ou d'après-conflit.

3.5.2 Institutionnalisation de l'intégration des questions de genre

Les pays membres africains ont mis en place des mesures pour institutionnaliser l'intégration des questions de genre ; ce sont entre autres, la création d'un mécanisme national pour les questions de genre chargé de la coordination, du suivi et évaluation et de l'orientation politique en vue d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La structure de ces mécanismes nationaux diffère d'un pays à un autre à travers le continent, mais ils ont essentiellement les mêmes mandats à savoir, superviser l'intégration des questions du genre dans tous les secteurs de développement. Tous les pays membres d'IDISA II ont annoncé la création d'un ministère de l'égalité des sexes, un département institutionnel géré par des experts professionnels des questions de genre et ayant des mandats spécifiques pour mettre en œuvre des politiques et des programmes intégrant les questions de genre dans tous les départements publics. Ces mécanismes nationaux comprennent également les points focaux sur les questions de genre au sein des différents ministères de tutelle chargés de l'intégration des questions de genre dans leurs secteurs. De plus, des structures d'appui (comités directeurs chargés des questions de genre ou comités techniques) constituées des représentants de différents acteurs ont été créées afin d'orienter les priorités gouvernementales et d'assurer la reddition de compte par le gouvernement dans ces domaines. Les résultats indiquent la persistance des défis et des retards ce qui handicape les efforts d'intégration de la dimension genre. Il s'agit en l'occurrence les défis liés à l'insuffisance des ressources financières allouées au mécanisme national, au manque de personnel et aux initiatives inadéquates de renforcement des capacités. Ces défis continuent de ralentir la mise en œuvre efficace des politiques et

l'institutionnalisation de l'intégration des questions du genre. Néanmoins, des efforts louables ont été enregistrés et les bons exemples à copier sont les suivants :

Au Kenya, un cadre de suivi et évaluation de l'intégration des questions de genre a été élaboré et est utilisé pour suivre les progrès, documenter les expériences, les défis et les leçons apprises ainsi que pour déterminer l'impact et examiner les réalisations en matière de genre. Afin de mesurer l'impact des efforts d'intégration des questions de genre, la Zambie a adapté l'indicateur de situation IDISA élaboré par la CEA comme l'un des indicateurs d'impact. La Division genres et développement de l'enfant à travers le Programme conjoint d'appui à l'égalité des sexes (JGSP) a élaboré le Plan national 2011-2015 de suivi et évaluation. Son objectif est de fournir un mécanisme permettant de mesurer la performance de la mise en œuvre. En mettant en œuvre le plan de suivi et évaluation, la Division a adapté l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique aux réalités nationales.

3.5.3 Appui aux quotas pour les femmes et la discrimination positive

Sur les quarante pays à travers le monde qui ont pu mettre en œuvre la recommandation du Programme d'action de Beijing à savoir assurer au moins 30% de représentation des femmes dans la prise de décision pour la représentation parlementaire féminine, moins de 10% y sont parvenus sans une discrimination positive en faveur des femmes. Plus de 40% des vingt pays ayant la plus forte représentation politique des femmes ont mis en place une forme de système de quotas. Les quotas à parité visent à favoriser l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans l'espace politique et peuvent prendre diverses formes. Ils sont également considérés comme une mesure temporaire qui doit être annulée une fois les obstacles à la représentation politique des femmes supprimés. Le *Rapport mondial*

sur le développement 2011 : *Egalité entre les sexes* souligne que la représentation féminine parmi les législateurs se situe à 22% dans les pays ayant mis en place une forme de quota à parité contre 13% dans les pays sans quota. Ceci a conduit à la conclusion que les quotas peuvent être utilisés comme «un mécanisme de transformation». Tous les pays africains en bonne posture sur la liste mondiale ont utilisé une forme de quota pour répondre au problème de parité des sexes. En Afrique, 10 pays ont atteint le seuil minimal de 30% requis pour constituer la masse critique; ce sont : le Rwanda, les Seychelles, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda, l'Angola, l'Algérie et le Burundi. Outre les pays d'IDISAII, le Sénégal est le seul à avoir dépassé le seuil avec ses 42,7% de représentation parlementaire féminine. Lorsque les systèmes de quotas sont appuyés par des systèmes électoraux adéquats, des études montrent qu'ils se traduiront par une représentation parlementaire féminine visible. Les quotas serviraient ainsi d'outil pour la consolidation d'une forte représentativité des femmes. Les systèmes de quotas sont devenus un outil très utilisé pour encourager la participation des femmes en raison de la demande croissante à l'échelle régionale et internationale pour la participation équitable des femmes et la promotion d'organisations de la société civile dirigées par des femmes. Cependant, des pays tels que le Rwanda ont introduit de telles mesures pendant la période de transition vers la démocratie pour éviter des retombées historiques.

Au Kenya, la Constitution de 2010 assure la participation des femmes à la prise des décisions politiques et publiques relatives aux femmes. La Constitution a inscrit la discrimination positive dans plusieurs dispositions visant à favoriser différents groupes marginalisés, y compris les femmes. Le gouvernement s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale de discrimination positive afin de légitimer les mesures garantissant aux femmes une représentation d'au moins 30% lors des recrutements, promotions et nominations à tous les niveaux de prise de décision grâce à un projet de politique nationale de discrimination positive (2012). Ce projet de politique fournit un cadre nécessaire pour faire face aux inégalités en matière d'opportunités de progrès et de promotion des femmes. Toutefois, au lieu d'encourager les législateurs à adopter une nouvelle loi sur la parité entre les sexes qui pourrait être utilisée pour la mise en œuvre de la discrimination positive garantie par la Constitution de 2010, la Cour suprême Kényane a décidé de promulguer ces lois «progressivement». Les Etats membres africains devraient répondre à l'invitation à adopter une discrimination positive et à faire usage des quotas pour assurer une parité entre les sexes dans la prise de décision, tel que contenu dans les principaux instruments internationaux afin de corriger les disparités entre les sexes dans ce domaine. La stratégie de mise en place des quotas doit être clairement définie et négociée à tous les niveaux afin d'éviter des effets contraires aux objectifs envisagés.

Tableau 20 : Pourcentage des réalisations par rapport au score maximal possible – Pouvoir politique

Engagement et mise en œuvre	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité	69	50	35	4	92	50	65	96	54	69	46
Participation des femmes à la gouvernance traditionnelle	4	38	50	0	42	12	19	77	35	38	
Politiques – Intégration des questions de genre dans tous les départements	88	54	62p[p	62	92	12	54	85	46	35	58
Politiques – Appui au quota de femmes et discrimination positive	92	19	62	42	42	15	54	88	50	35	58
Pouvoir politique	63	40	52	27	67	22	48	87	46	44	54

Source: Calculs de la CEA sur la base des rapports nationaux, 2012

Chapitre quatre

Conclusion et Recommandations

4.1 La rubrique du pouvoir social

4.1.1 Éducation

L'analyse approfondie des indicateurs sous la composante éducation de la rubrique social confirme que le succès massif des taux nets de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire a été attribué à la mise en œuvre d'une éducation de base obligatoire et gratuite pour la grande majorité des pays participant à l'IDISA II. Des défaillances au niveau des acquis ont toutefois été observées et se traduisent par les faibles taux d'achèvement de la scolarité pour les filles et les garçons (en particulier les filles dans la majorité des pays) ainsi que leur transition vers les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur. Les résultats ont mis en relief un besoin urgent de remanier le cadre politique afin de remédier aux disparités entre les sexes, à l'accès, à la qualité et à la pertinence de l'éducation. Il urge d'aborder le problème de la rétention, en particulier au niveau des filles, parce qu'à défaut, cela aggraverait les ratios de transition aux niveaux supérieurs de l'éducation.

Actions recommandées

Les mesures suivantes sont donc proposées pour les gouvernements et les acteurs africains dans le domaine de l'éducation;

- » Assurer la reconnaissance de l'éducation en tant que droit de l'homme dans tous les cadres juridiques et politiques pertinents et éliminer rapidement les pratiques traditionnelles / culturelles nuisibles qui entravent l'accès à l'éducation tant pour les filles que pour les garçons.

- » Accroître le financement du secteur de l'éducation pour assurer une meilleure qualité de l'éducation ainsi que l'accès des filles, en particulier des enfants handicapés et des communautés autochtones.
- » Intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires à partir du niveau de base (primaire) et veiller à ce qu'elle soit intégrée dans les admissions et les programmes de base dans les différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Améliorer les taux de rétention et inverser les taux de décrochage scolaire sous la forme d'un environnement d'enseignement et d'apprentissage amélioré et facile pour les petites filles grâce à la construction d'installations sanitaires séparées selon le sexe, à la disponibilité en eau potable dans les écoles, à la mise sur pied de programmes d'alimentation scolaire, à l'usage des programmes de transferts en espèces (filet de sécurité de protection sociale) pour les parents pauvres.

4.1.2 Santé

Les résultats ont révélé une série de défis concernant l'accès équitable aux services et aux installations de santé. Ces défis persistaient malgré la signature de nombreux engagements pris par les États membres africains en matière de santé maternelle et infantile, de droits à la santé sexuelle et de la reproduction. Il est clair que les pays africains doivent réfléchir en adoptant une approche globale qui intègre les droits du genre et les droits de l'homme et aussi le renforcement de la coordination institutionnelle et politique afin d'assurer la prestation de services de santé

et de soins de sauvetage et de vie afin d'éviter une mortalité injustifiée d'enfants et d'adultes. Il est recommandé que les gouvernements africains conduisent un certains nombres d'actions en vue de maîtriser la situation;

Actions recommandées

- » Les pays africains devraient consentir un effort global et intégré contre les principales maladies qui causent la mortalité infantile notamment la rougeole, la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et le VIH / sida et intégrer les approches (de manière programmée et financière) pour lutter contre le VIH / sida, le paludisme et la tuberculose, car cela aura des répercussions positives sur la mortalité maternelle et infantile.
- » La morbidité et la nutrition de l'enfant devraient être abordées en renforçant les fructueux efforts précédents pour les interventions prioritaires dans ce domaine, tels que les Programmes Élargis de Vaccination (PEV); le Supplément de vitamine A et l'utilisation de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII), en particulier dans les zones défavorisées des pays africains.
- » La capacité des systèmes nationaux de santé et les lacunes dans les ressources doivent être abordées et doivent s'attaquer aux inégalités d'accès et d'utilisation, en particulier parmi les groupes à faible revenu, les populations rurales et les femmes.
- » Afin de lutter contre la fuite des cerveaux au niveau du personnel médical, les pays sont encouragés à élaborer des stratégies efficaces de rétention et à privilégier la formation et le déploiement de Cliniciens Non Médecins.
- » Accroître le financement du gouvernement pour la santé maternelle en tant que priorité pour englober les régimes d'assurance nationaux, le déploiement des agents de

santé, les outils pour les agents de santé, l'éducation, les activités de planification familiale et les investissements dans les infrastructures.

4.2 La rubrique du pouvoir économique

Les résultats globaux de l'IDISA représentent les points forts dans les cadres politiques et réglementaires, qui offrent à leur tour des opportunités pour les pays africains de tenir leur engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les résultats ont révélé que les principaux défis auxquels sont confrontés la plupart des pays dans la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des cadres politiques, institutionnels et législatifs largement faibles qui ont eu une incidence négative sur la mise en œuvre efficace des instruments internationaux et régionaux. En outre, les pays se sont trouvés en difficulté avec des capacités faibles dans le suivi et l'évaluation de manière adéquate des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques, des lois et des programmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans les secteurs social, économique, politique et des droits des femmes. Ce qui ressort clairement des résultats, c'est l'insuffisance de mesures concrètes pour financer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Cela a été clairement montré en République Démocratique du Congo où la part du budget alloué au Ministère du Genre était de 0,06 pour cent du budget national total. Même dans les pays où cette part est plus importante, les institutions budgétaires n'indiquent pas comment intégrer le genre dans l'élaboration du budget, tant au niveau national qu'au niveau local. En outre, de nombreux pays dépendent uniquement de ressources externes pour soutenir les politiques du genre. En République démocratique du Congo, tous les projets

et programmes d'égalité entre les sexes dépendent des ressources des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Cette situation entrave de manière critique le leadership national, met en péril la durabilité et la cohérence globale des politiques de développement. L'IDISA II a mis en évidence un certain nombre de défis et d'entraves communs à l'autonomisation économique des femmes notamment: la forte influence des normes culturelles et sociales, l'accès limité aux microcrédits formels pour les femmes, le manque ou l'engagement politique limité des gouvernements, le manque de responsabilité et de planification stratégique, la faible allocation budgétaire sensible au genre et une allocation limitée des ressources, l'accès insuffisant aux terres pour les femmes et l'absence de cadres efficaces de suivi et d'évaluation.

Sur la base de ces défis et de l'analyse de l'IC et du TBPFA, l'on peut soutenir que les politiques favorisant l'autonomisation économique des femmes et l'accès aux opportunités et à la prise de décision doivent être soulignés. À court terme, les politiques de soutien aux quotas de femmes et à l'action positive devraient être maintenues. À long terme, cependant, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes seront plus significativement atteintes si les capacités des femmes sont renforcées. L'accent doit donc être mis sur l'accès à l'enseignement supérieur comme objectif à long terme pour la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En outre, afin d'accélérer les progrès liés au genre, il faut mettre en place et mettre en œuvre des lois et des politiques menant à des engagements à long terme visant à habiliter les femmes de tous âges, quel que soit leur statut professionnel. De telles politiques contribueront à garantir que l'égalité entre les sexes reste une priorité absolue. Enfin, étant donné que les problèmes de genre affectent tous les segments de la société, il est impératif

d'impliquer les hommes dans les programmes, les clubs, les réseaux sociaux et les activités organisationnelles ciblant les femmes.

Actions recommandées

- » Les gouvernements africains doivent réviser les lois existantes et promulguer celles qui favorisent l'égalité des sexes dans l'accès et le contrôle des ressources productives, en particulier la législation qui favorise une répartition équitable des terres, du logement, du bétail et un accès équitable aux facilités de crédit.
- » Il est nécessaire de développer des programmes de formation et d'autonomisation, en particulier des services de vulgarisation agricole qui offriront aux femmes les compétences requises pour un emploi lucratif et générant des revenus.
- » Des stratégies efficaces pour l'intégration du genre dans les plans de réduction de la pauvreté sont requises et garantissent également la mise en place de cadres efficaces de suivi et d'évaluation.
- » Les gouvernements doivent prendre des mesures positives pour réformer les lois coutumières dans le domaine de l'accès et du contrôle des droits fonciers.
- » Renforcer les organismes statistiques nationaux pour générer et collecter des données désagrégées par sexe afin d'en proposer des formulations politiques et d'intégrer l'utilisation du temps et le travail domestique non rémunéré dans les comptes statistiques nationaux.

4.3 La rubrique du pouvoir politique

Dans l'ensemble, les résultats montrent une image des progrès échelonnés du pouvoir et de l'organisation politique des femmes

africaines, certains pays enregistrant un nombre élevé de femmes dans des secteurs spécifiques et des chiffres plus faibles dans d'autres domaines de prise de décision. L'ICF sur le pouvoir politique a été jugé le plus bas des trois rubriques. C'est une indication du pouvoir limité des femmes et de la performance du continent dans ses efforts de promotion de l'agence politique féminine. Malgré la diversité notée entre les pays participants à l'IDISA II, les résultats indiquent une réduction de l'écart entre les sexes au cours de la dernière décennie avec une moyenne de 0,27 pour la rubrique politique de l'ICF. Le continent connaît cependant une régression systématique du nombre de femmes, en particulier dans les parlements, avec de nouveaux ensembles d'élections, fait qui souligne des facteurs sous-jacents plus profonds, comme des retombées ou d'autres défis qui sapent le leadership des femmes. Il est clair qu'il est nécessaire de renforcer les cadres institutionnels, structurels, législatifs et politiques qui assureront une démocratie durable, inclusive et participative qui comprenne des représentants des femmes.

D'après les résultats de l'ICF, l'on peut conclure que les politiques d'amélioration de l'accès et du contrôle des femmes aux opportunités et aux rôles en matière de prise de décision doivent être renforcées. Pourtant, des politiques de soutien aux quotas de femmes et à l'action positive devraient être maintenues. À long terme, cependant, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes seront plus significativement atteintes si les capacités des femmes sont renforcées. L'accent doit donc être mis sur l'accès à l'enseignement supérieur comme objectif à long terme pour la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il faut passer de l'engagement à l'action en mettant en place des mesures qui assureront une augmentation de la participation des femmes à la politique et à

la prise de décisions tant quantitatives que qualitatives.

Les résultats indiquent également les différentes stratégies innovantes avec lesquelles différents pays de l'IDISA II ont été impliqués dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU pour promouvoir le rôle des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix et de sécurité avec d'autres pays ayant nommé des femmes à des postes supérieurs et influents dans ce secteur auparavant dominé par les hommes. Les progrès sont lents en ce qui concerne l'institutionnalisation des quotas et des autres stratégies d'action positive pour assurer la présence de femmes à des postes où elles étaient auparavant sous-représentées, car les bonnes pratiques ne semblent pas être reproduites dans le reste de l'Afrique.

Actions recommandées

- » Les pays doivent adhérer et accélérer la mise en œuvre des instruments mondiaux et régionaux pour guider les politiques, la législation et les programmes qui amélioreront l'Agence des Femmes Africaines.
- » Les États membres doivent renforcer leurs efforts pour améliorer la participation des femmes à la politique et à la prise de décision en élaborant des feuilles de route nationales qui orienteront leur réalisation de la parité entre les sexes dans ce domaine.
- » Il est nécessaire d'élaborer rapidement des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité pour assurer la participation des femmes aux processus de décisions en matière de paix et de sécurité.

4.4 Les droits des femmes

L'IDISA II a confirmé une tendance émergente et positive de réformes constitutionnelles et législatives à travers le continent qui renforce les droits des femmes, comme le prévoient les différents articles de la CEDAW, le Programme d'Action de Beijing ainsi que le Protocole relatif aux Femmes Africaines. Cette tendance souligne un changement continental en évolution, passant de la faible priorisation des politiques en matière d'égalité des sexes à un cadre réglementaire, politique et institutionnel plus solide. Malgré l'environnement politique prometteur, les résultats indiquent des scores insuffisants en ce qui concerne le budget et les allocations de ressources humaines, la participation déficiente de la société civile, la diffusion de l'information, le suivi et l'évaluation ainsi que les dispositions relatives à l'amélioration des capacités. Les faibles scores dans ces domaines montrent clairement la carence générale dans le statut de mise en œuvre des engagements internationaux en cours d'examen. L'engagement de mettre fin à la violence conjugale par un certain nombre de pays en Afrique ne peut être mis en doute, mais il est nécessaire de déployer davantage d'efforts dans la promulgation et l'application de la législation.

Actions recommandées

- » Il est nécessaire de renouveler et de renforcer le plaidoyer pour que les États membres accordent la priorité à la mise en œuvre d'instruments internationaux et régionaux qui favorisent les droits fondamentaux des femmes.
- » Les États membres africains doivent maintenir la vigilance et renforcer les mécanismes de surveillance pour prévenir la prolifération de la violence sexiste et traiter ses causes sous-jacentes.
- » Un renforcement du plaidoyer en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes doit être mis en place avec les gouvernements et la société civile agissant dans un contexte de partenariat.
- » La promulgation et l'application des lois doivent être classées par ordre de priorité parallèlement à une stratégie agressive pour impliquer les intervenants de grande envergure dans la campagne visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes.
- » Les communautés économiques régionales et les États membres doivent jouer un rôle plus important dans le suivi des progrès et l'adhésion aux accords visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Références

1. Africa Public Health Alliance (2010), *Africa Health Financing Scorecard 2010*.
2. Aghion P., L. Boustan , C. Hoxby, and J. Vandebussche(2009), "The Causal Impact of Education on Economic Growth: Evidence from U.S".
3. Arbarche, J.S. (2001), "Trade Liberalization and Labour Markets in Developing Countries: Theory and Evidence", Studies in Economics 0112, Department of Economics, University of Kent
4. Arvil, A. (2008), "Skills Development in the Informal Sector in Sub-Saharan Africa", World Bank. Washington.
5. AU, UNECA, NEPAD, UNICEF (2004) *The Young Face of NEPAD: Children and Young People in the New Partnership for Africa's Development*, New York.
6. BAD (2011), *Profil Genre du Mali*. Tunis.
7. Becker, G. (1964) *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*. New York: Columbia University Press.
8. Bourdet, Y., A. GakouDombia, and I. Persson (2010), *Inégalités de genre, croissance et lutte contre la pauvreté au Mali*, Swedish Agency.
9. Bourdet, Y., K. Dabitaou and A. Dembele (2011), *Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali*, with support from ILO, Bamako.
10. Brunnich, G. et al. (2005), "Three Case Studies of Time Use Survey Application in Lower and Middle-Income Countries". Report commissioned by the Gender Unit, Bureau for Development Policy, UNDP.
11. Burchardt, T. (2010), "Time, Income and Substantive Freedom: A Capability Approach", *Time & Society*, vol. 19, No. 3, pp. 318-344.
12. Charmes J. (2012), "The Informal Economy Worldwide:Trends and Characteristics" in Margin", *The Journal of Applied Economic Research*, 6(2), pp. 103-132.
13. Creanga, A.A., D. Gillespie, S. Karklins and A.O. Tsui (2011), "Low Use of Contraception Among Poor Women in Africa: An Equity Issue", *Bulletin of the World Health Organization*, Vol. 89, pp. 258-266.
14. Dollar, D., Gatti, R (1999) "Gender Inequality, Income, and Growth: Are Good Times Good for Women?" Policy Research Report on Gender and Development, Working Paper Series, No. 1.
15. Esquivel, V. et al. (2008), "Explorations: Time-Use Surveys in the South", *Feminist Economics*, Vol. 14, No. 3, pp. 107-152.
16. Food and Agricultural Organization (2010), *Gender and Land Rights Database*, FAO, Rome.
17. Food and Agricultural Organization (2011), "The State of Food and Agriculture. Women in Agriculture. Closing the

- Gender Gap for Development”, 2010-2011 Report, FAO, Rome.
18. Fox, M. Louise and M. S. Gaal (2008), *Working Out of Poverty*, Africa Region, World Bank, Washington, D.C.
19. Gilbert R.A., W.D. Sakala and T.D. Benson (2002), “Gender Analysis of a Nationwide Cropping System Trial Survey in Malawi”, *African Studies Quarterly*, 6(1&2), pp. 223-243.
20. Guttmacher Institute (2012) *Facts on Abortion in Africa*, http://www.guttmacher.org/pubs/IB_AWW-Africa.pdf [Accessed 14 November, 2012].
21. Hanushek. E, Woessman. L (2007) “The Role of Education Quality for Economic Growth”, World Bank Policy Research Working Paper No. 4122.
22. Hazarika G. and B. Guha-Kasnobis (2008), “Household Access to Microcredit and Children’s Food Security in Rural Malawi: A Gender Perspective”, *IZA Discussion Paper N. 3793*, Institute for the Study of Labour, Bonn, Germany.
23. Hunt, F. (2008). ‘Dropping Out From School: A Cross-Country Review of Literature.’ CREATE Pathways to Access No 16. Consortium for Research on Educational Access, Transitions and Equity: University of Sussex.
24. International Labour Office (2003), *Yearbook of Labour Statistics 2003*, Geneva, ILO.
25. International Labour Office (2009), *Global Employment Trends for Women*, Geneva, ILO.
26. International Labour Office (2010), *Women in Labour Markets: Measuring Progress and Identifying Challenges*, Geneva, ILO.
27. International Labour Office (2011), *Statistical Update on Employment in the Informal Economy*, Department of Statistics, ILO, Geneva.
28. Johanson, R. and A. Arvil (2004), *Skills Development in Sub-Saharan Africa*, Regional and Sectoral Studies, World Bank, Washington.
29. Meenakshi, J.V. and R. Ray (2002), “Impact of Household Size and Family Composition on Poverty in Rural India”, *Journal of Policy Modeling*, 24 (6), pp. 539-559.
30. Morrison, A., D. Raju, and N. Sinha (2007), “Gender Equality, Poverty and Economic Growth”, Policy Research Working Paper 4349, World Bank, Washington.
31. MPFEF/RECOFEM (2011), *Impact socio-économique du microcrédit sur les conditions de vie des femmes au Mali*, Bamako.
32. Schneider, F. (2002), *Size and Measurement of the Informal Economy in 110 Countries Around the World*, Australian National University, Canberra.
33. Sharan, M., Ahmed, S. May, J. and A. Soucat. (2011), *Family Planning Trends in Sub-Saharan Africa: Progress, Prospects, and Lessons Learned*, http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/258643-1271798012256/YAC_chpt_25.pdf [Accessed 25 January 2017].
34. Swarup, H. and P. Rajput (1994), *Women and Globalization: Reflections, Options and Strategies*, Ashok Publications, New Delhi.

35. Uhuru K. (2009), *Deputy Prime Minister and Minister for Finance Budget Statement for 2009/2010 Fiscal Year*, Republic of Kenya.
36. United Nations (2010), *The World's Women 2010: Trends and Statistics*, United Nations Statistics Division, New York.
37. United Nations (2012) Millennium Development Goals 2012 report, New York.
38. United Nations (2015) Millennium Development Goals 2015 report, New York.
39. United Nations (2016) World Economic Situation and Prospects 2016.
40. UNAIDS (2010), *Global Report - Fact Sheet on Sub-Saharan Africa*. http://www.unaids.org/documents/20101123_FS_SSA_em_en.pdf [Accessed 12 November, 2012].
41. UNAIDS (2011), *Global HIV/AIDS Response: Epidemic Update and Health Sector Progress Towards Universal Access*, UNAIDS, Geneva.
42. UNDP (2010), *Assessing Progress in Africa Towards the Millennium Development Goals*, MDG Report 2010, UNDP, New York.
43. UNDP (2011), *Assessing Progress in Africa Towards the Millennium Development Goals*, MDG Report 2011, UNDP, New York.
44. UNDP (2011), *Human Development Report 2011: Sustainability and Equity - A Better Future for All*, United Nations Development Programme, New York.
45. UNDP(2012),*African Human Development Report on Food Security*, United Nations Development Programme, New York.
46. UNDP (2012), *Assessing Progress in Africa Towards the Millennium Development Goals*, MDG Report 2012, UNDP, New York.
47. UNDP (2015), *Human Development Report 2015: Work for human development*, United Nations Development Programme, New York.
48. UNECA (2012), *Millennium Development Report 2012: Assessing Progress in Africa Towards the Millennium Development Goals*, http://new.uneca.org/Portals/mdgreports/2012/MDGReport2012_ENG.pdf [Accessed 12 November, 2012].
49. UNECA (2011) The African Gender and Development Index 2011: Promoting Gender Equality in Africa.
50. UNECA (2016). Economic Report on Africa 2015: Industrializing Through Trade.
51. UNESCO (2000): Dakar Framework for Action, Education for All: Meeting our Collective Commitments. Adopted at the World education Forum (26-28 April 2000, Dakar) .
52. UN General Assembly (2011) Declaration on Human Rights Education and Training, New York.
53. United Nations (2011) Millennium Development Goals 2012 Report, New York.
54. United Nations (2012) Millennium Development Goals 2012 Report, New York.

55. World Bank (2001) *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*, OUP – USA.
56. World Bank (2011), *World Development Report 2012 – Gender Equality and Development*, World Bank, Washington.
57. World Bank (2012), <http://data.worldbank.org/news/women-less-likely-than-men-to-participate-in-labor-market>.

Annexes

Tableau de bord de la Promotion de la Femme en Afrique – Résumé des Résultats⁶⁴⁶⁵

64 Pour tous les tableaux, les résultats proviennent des calculs de la CENUA basés sur les données du pays.

65 Données du Cap Vert et de Djibouti non disponibles

Annexe I : Résumé des Résultats du TBPFA concernant la rubrique sociale

A. Indicateurs de l'éducation

Tableau 21 : Politiques de prévention et de protection des filles contre le décrochage scolaire

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2	23	88
Kenya	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1	1	2	23	88
Gambie	2	2	2	2	2	1	1	0	1	1	1	1	1	17	65
Zambie	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	15	58
Malawi	0	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	15	58
Togo	1	2	2	2	2	1	2	0	2	1	0	0	0	15	58
Côte d'Ivoire	0	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	1	1	18	69
Sénégal	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	26	100
Mali	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	15	58
RDC	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14	54
Congo	2	2	2	2	2	1	2	1	2	1	1		1	19	73
Cabo Verde															
Djibouti															

Note: Le score maximal par pays est = 26

Tableau 22 : Éducation en Droits Humains/Droits des Femmes

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	46
Kenya	2	2	2	1	2	1	1	2	2	2	1	1	2	21	81
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Zambie	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	0	1	14	54
Malawi	0	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	14	54
Togo	1	2	2	1	2	1	2	0	2	1	2	0	0	16	62
Côte d'Ivoire	0	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	15	58
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	2	1	2	1	1	2	22	85
Mali	0	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
RDC	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	12	46
Congo															
Cap Vert															
Djibouti															

Note: Le Score Maximal par Pays est = 26

B. Indicateurs de santé

Tableau 23 : PA de la CIPD+15 (VIH/SIDA)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Kenya	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	24	92
Gambie	1	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	23	88
Zambie	1	1	2	2	2	1	1	2	2	1	1	2	1	19	73
Malawi	1	2	2	2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	23	88
Togo	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	0	23	88
Côte d'Ivoire	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	17	65
Sénégal	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	26	100
Mali	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	2	23	88
RDC	1	2	2	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	17	65
Congo	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		1	23	88

Note: Le Score Maximal par Pays est = 26

Tableau 24 : PA de la CIPD+15 (Mortalité maternelle)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ Transparence	Total	%
Botswana	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Kenya	1	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	1	2	20	77
Gambie	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Zambie	0	2	2	2	2	1	1	1	1	0	1	1	1	15	58
Malawi	0	2	2	2	2	1	2	1	2	2	1	1	1	19	73
Togo	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	1	0	22	85
Côte d'Ivoire	0	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	58
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Mali	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	2	1	1	20	77
RDC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Congo	1	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2		1	20	81

Note: Le Score Maximal par Pays est = 26

Tableau 25 : PA de la CIPD+15 (Planning familial)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ Transparence	Total	%
Botswana	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	25	89
Kenya	0	1	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	21	81
Gambie	1	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	1	23	88
Zambie	0	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	16	62
Malawi	0	2	2	2	2	1	2	1	2	2	1	2	2	21	81
Togo	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	1	1	0	21	81
Côte d'Ivoire	0	2	2	2	2	1	1	2	2	2	1	1	1	19	73
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2	24	92
Mali	2	2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	1	1	21	81
RDC	0	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	6	23
Congo	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1		1	17	65

Note: Le Score Maximal par Pays est = 26

Tableau 26 : PA de la CIPD+15 (Avortement sans risque)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ Transparence	Total	%
Botswana	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	25	89
Kenya	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	39
Gambie	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4	15
Zambie	1	2	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	7	27
Malawi	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	8	31
Togo	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2	8
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal														0	
Mali	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	1	0	4	15
RDC	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	5	19
Congo															

Note: Le Score Maximal par Pays est=26

Tableau 27 : TBPFA – Pourcentages de résultats obtenus par rapport au score maximal possible – Santé

ICPD PoA + 15 Engagements et Mise en œuvre	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo
VIH/SIDA	92	96	88	73	88	88	65	100	88	65	88
Mortalité Maternelle	77	96	73	58	96	85	58	96	77	50	77
Planning Familial	81	92	81	62	88	81	73	92	81	23	65
Avortements sans Risque	38	81	31	27	15	8			15	19	0
Moyenne Santé	72	91	68	55	72	65	65	96	65	39	58

Annexe II : Résumé des Résultats du TBPFA sous la rubrique économique

Tableau 28 : Résumé des scores sur l'engagement en faveur de la Convention 100 de l'OIT

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	25	83
Kenya	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	0	9	30
Gambie	2	1	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	22	73
Zambie	2	1	1	0	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	16	53
Malawi	2	2	2	1	1	0	1	1	2	1	2	1	1	1	1	19	63
Togo	2	1	1	2	0	0	2	1	1	1	2	1	1	0	0	15	50
Côte d'Ivoire	2	1	2	2	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	13	43
Sénégal	2	2	2	1	2	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0	14	46
Mali	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	2	0	2	1	1	22	73
RDC	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	15	50
Congo	2	1	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	18	60

Note: Le Score Maximal par Pays est= 30

Tableau 29 : Moyennes des scores sur l'engagement en faveur de la Convention 111 de l'OIT

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	23	77
Kenya	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	8	27
Gambie	2	1	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	22	73
Zambie	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17	57
Malawi	2	2	2	1	1	0	1	1	2	1	2	1	1	1	1	19	63
Togo	2	1	1	0	0	0	2	1	1	1	2	1	1	0	0	13	43
Côte d'Ivoire	2	1	2	2	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	13	43
Sénégal	2	2	2	1	2	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0	14	46
Mali	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	2	0	2	1	1	22	73
RDC	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	15	50
Congo	2	1	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1		1	18	60

Tableau 30 : Moyennes des Scores sur l'engagement en faveur de la Convention 183 de l'OIT

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	0	2	2	1	1	2	2	1	1	2	1	1	1	1	18	60
Kenya	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	8	27
Gambie	2	1	2	2	1	2	1	1	1	0	0	0	0	1	1	15	50
Zambie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malawi	0	1	2	1	1	0	1	1	2	1	2	1	1	1	1	18	60
Togo	0	0	1	1	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	6	20
Côte d'Ivoire	1	1	0	2	0	0	2	0	2	1	1	2	1	1	1	15	50
Sénégal	2	2	2	1	2	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0	14	46
Mali	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	2	2	28	93
RDC	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	15	50
Congo																	

Note: 1. Le Score Maximal par Pays est = 30

Tableau 31 : Intégration du genre dans la SNRP

(Score maximal = 24)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	X	2	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	1	19	79
Kenya	X	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	2	19	79
Gambie	X	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	50
Zambie	X	2	1	1	2	1	1	2	2	1	1	1	2	17	71
Malawi	X	2	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	15	63
Togo	X	1	1	1	2	1	1	1	1	0	1	0	0	10	42
Côte d'Ivoire	X	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	23	96
Sénégal	X	2	2	2	2	1	0	1	1	1	0	0	0	12	50
Mali	X	2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	1	1	19	79
RDC	X	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	10	42
Congo	X	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1		1	17	71

Tableau 32 : Accès à la vulgarisation agricole

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	X	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	20	74
Kenya	X	1	1	0	2	0	2	0	0	0	0	1	0	7	29
Gambie	X	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	50
Zambie	X	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	16	67
Malawi	X	2	2	2	2	1	2	1	1	2	1	2	1	19	79
Togo	X	1	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	0	13	54
Côte d'Ivoire	X	2	0	1	1	0	1	2	2	1	1	1	0	12	50
Sénégal	X	2	2	1	2	2	1	1	1	2	2	2	1	19	79
Mali	X	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	13	54
RDC	X	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	4	17
Congo	X	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1		1	15	63

Note: Le Score Maximal par Pays est = 24

Tableau 33 : Accès à la technologie

(Score Maximal = 24)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	X	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	20	83
Kenya	X	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	4	17
Gambie	X	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	9	38
Zambie	X	2	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	12	50
Malawi	X	1	2	2	2	1	1	1	2	2	1	1	1	17	71
Togo	X	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	13
Côte d'Ivoire															
Sénégal	X	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	5	21
Mali	X	2	2	2	2	1	1	2	2	2	1	1	1	19	79
RDC	X	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	5	21
Congo	X	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1		1	15	63

Tableau 34 : Accès à la Terre

(Score Maximal = 26)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana		2	2	2	2	1	1	0	1	1	1	1	1	17	65
Kenya		1	2	1	1	1	1	2	0	1	0	1	0	12	46
Gambie		1	0	0	0	1	1	2	1	1	1	1	1	11	42
Zambie		2	1	0	0	1	1	0	2	1	1	1	0	11	42
Malawi		1	2	2	2	1	0	0	2	1	1	1	1	16	62
Togo		0	1	1	0	2	1	0	2	0	0	0	0	8	31
Côte d'Ivoire															
Sénégal		1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	19
Mali		2	2	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	14	54
RDC		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	12
Congo		2	2	1	1	1	1	1	1	1	1		1	14	54
Cap Vert															
Djibouti															

Annexe III : Résumé de Résultats du TBPFA sous la rubrique politique

Tableau 35 : Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Kenya	2	2	2	1	2	1	1	1	2	1	0	1	2	18	69
Gambie	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2	24	92
Zambie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4
Malawi	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	9	35
Togo	0	2	2	2	2	1	1	0	2	1	0	0	0	13	50
Côte d'Ivoire	0	2	2	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	17	65
Sénégal	2	2	1	2	2	2	1	1	2	2	2	1	2	22	85
Mali	0	0	1	1	2	0	1	2	2	2	1	1	1	14	54
RDC	1	2	1	1	2	1	2	1	2	2	1	1	1	18	69
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1	12	46

(Le Score Maximal par Pays est 26)

Tableau 36 : Participation des Femmes à la Gouvernance Traditionnelle

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	38
Kenya	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4
Gambie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	11	42
Zambie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malawi	0	2	2	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	13	50
Togo	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	12
Côte d'Ivoire	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	5	19
Sénégal	2	2	1	1	2	1	1	1	2	2	2	1	2	20	77
Mali	0	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	9	35
RDC	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0	1	1	10	39
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 37 : Intégration du Genre dans tous les Départements

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	14	54
Kenya	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1	1	2	2	23	88
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	24	92
Zambie	0	2	1	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1	16	62
Malawi	1	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	16	62
Togo	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	12
Côte d'Ivoire	0	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	14	54
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	0	0	1	1	1	0	1	1	2	1	1	1	2	12	46
RDC	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	1	0	9	35
Congo	0	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	-	1	15	58

(Le Score Maximal par pays est 26)

Tableau 38 : Appui au Quota pour les Femmes et Discrimination Positive

(Le Score Maximal par Pays est 26)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	5	19
Kenya	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	24	92
Gambie	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	11	42
Zambie	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	11	42
Malawi	0	2	2	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	16	62
Togo	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	15
Côte d'Ivoire	0	2	0	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	14	54
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	1	2	2	2	1	2	23	88
Mali	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	1	1	11	42
RDC	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1	9	35
Congo	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	-	1	15	58

Tableau 39 : Participation aux Négotiations et Processus de Paix

(Note: Le Score Maximal par pays est 26)

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Gambie	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	22	84
Malawi	0	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	8	31
Côte d'Ivoire	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4
Sénégal	2	2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	1	2	22	84
Mali	0	1	1	1	1	0	1	2	2	1	1	1	1	13	50
RDC	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	9	35

Note: Données non disponibles pour le Botswana, le Kenya, la Zambie, le Togo, le Congo, le Cabo Verde et Djibouti

Annexe IV : Résumé de Résultats du TBPFA sous la rubrique Droits des Femmes

Tableau 40 : CEDAW

CEDAW	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ Transparence	Total	%
Botswana	2	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	21	70
Kenya	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	2	2	26	87
Gambie	2	1	2	2	1	1	2	1	2	1	2	2	1	2	2	24	80
Zambie	2	2	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	19	63
Malawi	2	2	1	2	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	21	70
Togo	2	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	0	1	0	17	57
Côte d'Ivoire	2	2	1	1	0	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	18	60
Sénégal	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	1	26	87
Mali	2	1	1	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1	1	1	21	70
RDC	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	17	57
Congo	2	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1	-	1	18	62

Le Score Total par pays est = 30

Tableau 41 : Article 2, CEDAW

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	18	69
Kenya	1	1	1	1	2	1	1	2	2	1	1	2	2	18	69
Gambie	2	2	1	1	2	1	2	1	2	2	1	1	2	21	81
Zambie	1	1	0	0	2	0	2	1	2	1	0	0	0	10	38
Malawi	1	2	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	17	65
Togo	1	0	1	1	2	1	2	0	2	1	0	1	0	12	46
Côte d'Ivoire	1	1	0	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	14	54
Sénégal	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	1	22	85
Mali	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1	2	1	18	69
RDC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1	12	48
Cap Vert															
Djibouti															

Le Score Maximal par pays est = 26

Tableau 42 : Article 16 du CEDAW

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	20	77
Kenya	1	1	1	1	2	1	1	2	2	1	1	2	2	18	69
Gambie	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	11	42
Zambie	1	0	0	0	2	0	1	2	1	1	0	1	0	9	35
Malawi	2	1	1	1	1	1	2	1	2	2	1	1	1	17	65
Togo	1	0	1	1	2	1	2	0	2	1	0	1	0	12	46
Côte d'Ivoire	1	2	0	1	2	1	1	1	1	0	0	0	0	10	38
Sénégal	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	15
Mali	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	0	1	1	13	50
RDC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1	12	48

Tableau 43 : Protocole facultatif

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	X	X	X	X	X	X	X	X	1	1	1	1	1	1	8	57
Kenya	0	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	0	0	0
Gambie	1	X	X	X	X	X	X	X	X	1	1	1	1	1	1	7	50
Zambie	0	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	1	0	0	0	1	7
Malawi	2	X	X	X	X	X	X	X	X	2	2	1	1	1	1	10	71
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	2	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	0	2	14
Sénégal	2	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	0	2	14
Mali	2	X	X	X	X	X	X	X	X	1	2	1	1	1	1	9	64
RDC	2	X	X	X	X	X	X	X	X	1	1	1	0	1	1	7	50
Congo	2	X	X	X	X	X	X	X	X	1	2	1	1	-	1	8	62
Cap Vert																	
Djibouti																	

Le Score Maximal Total par pays est = 14; X=non applicable

Protocoles et Chartes relatifs aux Droits des Femmes et des Enfants

Tableau 44 : Le Protocole de la Femme Africaine

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kenya	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	1	0	2	2	12	40
Gambie	2	1	2	2	1	1	2	1	2	1	2	2	1	2	2	24	80
Zambie	1	0	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	15	50
Malawi	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	17	57
Togo	2	0	2	1	1	1	2	1	2	2	2	1	0	2	0	19	63
Côte d'Ivoire	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	8	27
Sénégal	2	1	0	2	2	2	2	0	2	0	2	2	0	0	2	19	63
Mali	2	0	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	0	0	0	16	53
RDC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17	59

Le Score Maximal Total par pays est = 30

Tableau 45 : Le Programme d'Action de Beijing

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	18	69
Kenya	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	1	23	88
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Zambie	1	2	2	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	18	69
Malawi	1	1	2	1	2	1	1	0	2	1	1	1	2	16	62
Togo	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	0	2	0	20	77
Côte d'Ivoire	1	1	2	2	2	0	1	1	2	2	1	1	1	17	65
Sénégal	2	2	2	2	1	1	1	0	1	2	2	1	2	19	73
Mali	0	2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	1	1	19	73
RDC	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	12	46
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	48

Le Score Maximal Total par pays est = 26

Tableau 46 : la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Sexes

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kenya	1	1	0	0	2	1	1	1	2	1	0	1	2	13	50
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	25	96
Zambie	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	14	54
Malawi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	1	1	1	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0	12	46
Côte d'Ivoire	2	2	0	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	16	62
Sénégal	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	2	24	92
Mali	0	2	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	10	42
RDC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Congo	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	13	52

Le Score Maximal Total par pays est = 26

Tableau 47 : la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	1	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1	1	1	25	83
Kenya	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	2	25	83
Gambie	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	22	73
Zambie	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Malawi	2	2	1	2	1	2	2	1	1	1	2	2	1	1	1	22	73
Togo	2	2	2	1	2	2	2	1	2	1	2	2	1	1	1	24	80
Côte d'Ivoire	2	1	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	27	90
Sénégal	0	0	2	2	2	2	0	0	2	0	2	2	0	0	0	14	47
Mali	2	2	2	2	2	1	1	1	2	2	1	2	2	1	1	24	80
RDC	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	53
Congo	2	0	2	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1		1	18	62

Le Score Total par pays est = 30

La Violence faite aux Femmes

Tableau 48 : Pratiques Péjoratives FGM/ Mariage Précoce/l'Héritage des Veuves

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ Transparence	Total	%
Botswana	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Kenya	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	24	92
Gambie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	50
Zambie	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	19	73
Malawi	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	15	58
Togo	1	0	1	1	2	1	2	2	2	2	0	1	0	15	58
Côte d'Ivoire	2	2	1	2	2	1	1	2	2	2	2	2	1	22	85
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1	24	92
Mali	0	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	1	20	77
RDC	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0	1	1	10	38
Congo	2	2	1	1	1	0	1	1	1	1	1		1	13	50

Le Score Maximal Total par pays est = 26

Tableau 49 : Revue et Modification du Droit Coutumier

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ Transparence	Total	%
Botswana	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	58
Kenya	1	1	0	0	2	1	1	2	2	2	0	1	2	15	58
Gambie	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	15
Zambie	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	0	1	1	15	58
Malawi	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	15	58
Togo	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Côte d'Ivoire	1	2	0	0	2	1	1	1	2	1	0	1	1	13	50
Sénégal	1	1	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0	2	12	46
Mali	X	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	8
RDC	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	5	19
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le Score Maximal Total par pays est = 26

Tableau 50 : Viol

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	62
Kenya	2	2	2	2	2	0	1	1	2	1	1	1	2	19	73
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	2	2	1	24	92
Zambie	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	19	73
Malawi	2	2	2	1	1	1	1	0	2	2	1	1	1	17	65
Togo	1	0	0	0	2	1	2	0	1	0	0	1	0	8	31
Côte d'Ivoire	2	2	1	2	2	1	1	2	2	1	1	2	1	20	77
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	0	1	18	69
Mali	2	2	0	0	0	0	1	1	2	1	1	1	1	12	46
RDC	1	2	1	1	1	1	2	1	2	1	1	1	1	16	62
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	1	12	46

Score Total Possible = 26

Tableau 51 : Viol au sens de la Loi/ Souillure

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	62
Kenya	2	2	2	2	2	1	1	0	2	1	1	1	2	19	73
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	2	2	1	24	92
Zambie	2	2	2	2	2	2	1	1	2	1	1	1	1	20	77
Malawi	2	2	2	1	2	1	1	1	2	2	1	1	1	19	73
Togo	2	0	1	1	2	1	2	0	2	0	0	1	0	12	46
Côte d'Ivoire	2	2	1	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	18	69
Sénégal	2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	0	1	18	69
Mali	2	2	0	0	0	0	1	1	2	1	1	1	1	12	46
RDC	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	14	54
Congo	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1		1	14	54

Score Maximal Total Possible = 26

Tableau 52 : Harcèlement Sexuel

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	62
Kenya	2	2	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	19	73
Gambie	2	2	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	12	46
Zambie	2	2	2	1	2	1	1	1	2	1	0	0	0	15	58
Malawi	2	2	2	1	1	1	1	0	2	2	1	1	1	17	65
Togo	1	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	1	0	6	23
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3	12
Sénégal	1	1	2	2	1	0	0	0	1	1	0	0	0	9	35
Mali	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	1	1	7	27
RDC	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1	9	35
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	12	46

Score Maximal Total Possible = 26

Tableau 53 : Violence Domestique

	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	62
Kenya	1	1	2	2	2	0	1	1	2	1	1	2	2	18	69
Gambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	2	2	1	24	92
Zambie	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	1	1	1	21	81
Malawi	2	1	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	17	65
Togo	0	0	0	0	2	1	2	0	1	0	0	1	0	7	27
Côte d'Ivoire	0	1	0	0	2	1	1	1	2	1	1	2	1	13	50
Sénégal	1	2	2	1	2	1	2	1	2	2	1	0	1	18	69
Mali	0	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	13	50
RDC	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	7	27
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0		1	11	42

Le Score Maximal Total par pays est = 26

Protocoles pour la Protection de la Dignité et de la Sécurité des Enfants et des Femmes

Tableau 54 : Protocole relatif à la Suppression et à la Répression du Trafic des Êtres Humains

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	18	60
Kenya	2	1	0	1	2	2	2	2	2	0	2	1	2	2	2	23	77
Gambie	2	1	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	1	1	1	24	80
Zambie	2	0	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	1	1	2	22	73
Malawi	X	1	1	1	0	0	1	1	1	0	2	2	1	1	1	13	43
Togo	2	0	1	1	2	2	2	1	2	1	2	2	0	1	1	20	67
Côte d'Ivoire	1	0	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	26	87
Sénégal	2	2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	24	80
Mali	2	0	1	1	2	1	2	0	1	1	2	2	2	1	1	19	63
RDC	2	1	1	1	1	1	2	0	1	1	1	1	0	1	1	15	50
Congo	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	-	1	22	79

Score Maximal Total Possible = 30

Tableau 55 : Protocole Facultatif à la CRC relatif à la vente d'Enfants, à la Prostitution des Enfants et à la Pornographie

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	1	2	1	2	2	2	1	1	0	1	1	1	1	1	19	63
Kenya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gambie	2	1	2	2	2	2	2	1	2	2	2	1	1	1	1	24	80
Zambie	2	0	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	0	1	1	20	67
Malawi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	2	1	2	1	0	0	2	1	2	1	2	2	0	1	1	18	60
Côte d'Ivoire	2	0	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	1	25	83
Sénégal	2	2	2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	1	1	25	83
Mali	2	0	1	1	2	1	2	0	1	1	2	0	1	0	0	14	47
RDC	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	2	1	0	1	1	15	50
Congo	2	0	2	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	-	1	17	61

Tableau 56 : Protocole facultatif à la CRC relatif à l'Implication des Enfants aux Conflits Armés

	Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/Transparence	Total	%
Botswana	2	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	3	10
Kenya	2	1	2	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	9	30
Gambie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Zambie	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Malawi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	2	X	1	1	X	X	1	X	1	X	1	X	X	X	X	7	23
Côte d'Ivoire	2	0	0	2	1	2	2	1	1	1	2	1	1	1	0	17	57
Sénégal	2	2	2	2	1	1	1	0	0	0	1	2	1	1	1	17	56
Mali	2	0	0	1	2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	0	10	30
RDC	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	18	60
Congo	2	0	1	2	1	1	2	1	2	1	1	1	1	-	1	17	61

(Score Maximal Total Possible par pays = 30)

Tableau 57: Résumé des réalisations en termes de protocoles sur la dignité et la sécurité (en %)

Indicateurs	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Congo	Moyenne
Protocole sur la suppression et la répression de la traite des personnes spécialement chez les femmes et les enfants	77	60	43	73	80	67	87	80	63	50	79	68
Protocole facultatif à la CRC sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	0	63	-	67	80	60	83	83	47	50	61	59
Protocole facultatif à la CRC sur l'implication des enfants aux conflits armés	30	10	-	3	-	23	57	56	30	60	61	37
Moyenne	36	44	43	48	80	50	76	73	47	53	67	56

Annexe V : Indice de la Condition de la Femme – Résumé et Valeur des Indicateurs

Tableau 58 : Indice de la Condition de la Femme sous les trois rubriques et l'indice moyen

Indice de la Condition de la Femme	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cabo Verde	Congo	Djibouti	Moyenne
POUVOIR SOCIAL	0.968	1.015	0.937	0.951	0.912	0.871	0.938	1.043	0.848	0.906	1.007	0.971	0.926	0.945
POUVOIR ÉCONOMIQUE	0.556	0.793	0.650	0.802	0.614	0.651	0.476	0.621	0.641	0.587	0.909	0.739	0.806	0.680
POUVOIR POLITIQUE	0.379	0.440	0.232	0.355	0.336	0.080	0.238	0.237	0.145	0.166	0.515	0.143	0.244	0.270
ICF	0.634	0.749	0.606	0.702	0.621	0.534	0.551	0.633	0.545	0.553	0.810	0.617	0.659	0.632

Source: Calcul de la CEAO à partir des rapports nationaux, 2012

Tableau 59 : Valeurs des Indicateurs de l'Éducation (Pourcentage) utilisés dans les calculs de l'ICF

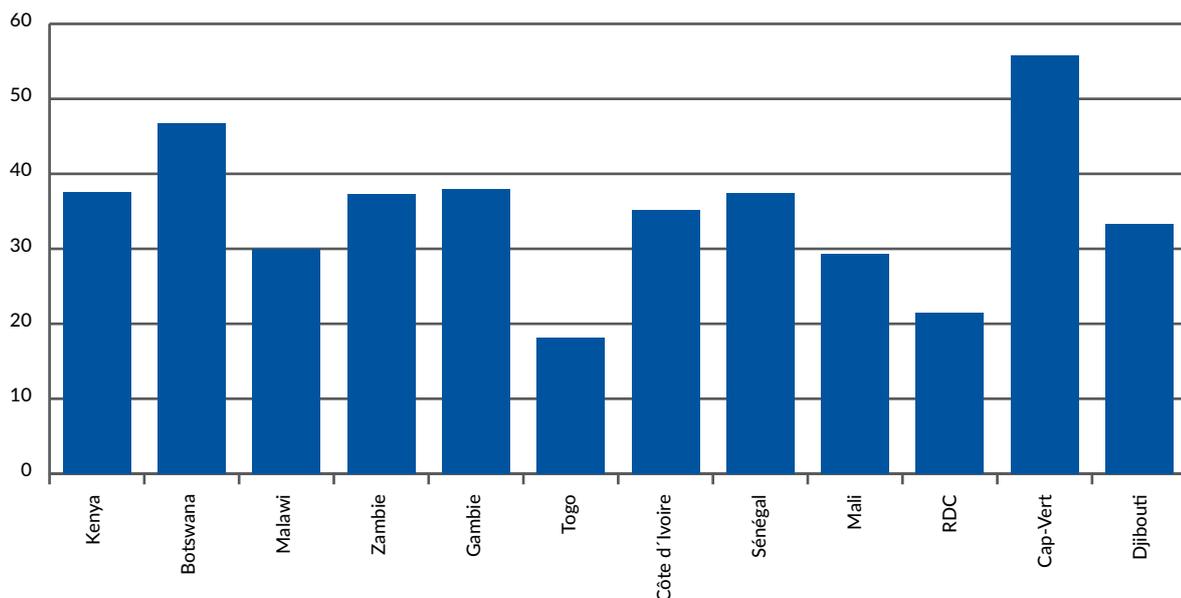
Indicateurs de l'Éducation	Sexe	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cap Vert	Congo	Djibouti
Taux de pré-scolarisation*	Femme	-	-	-	-	9.20	10.40	6.30	10.30	11.50	2.90	-	13.85	2.00
	Homme	-	-	-	-	9.40	10.80	4.70	9.30	10.70	3.10	-	13.21	2.00
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (net)	Femme	91.20	86.4	84.00	50.10	76.10	76.1	51.30	76.00	55.00	72.00	87.60	80.00	47.00
	Homme	94.10	84.4	82.00	49.90	77.50	77.5	58.60	74.00	63.60	78.00	89.80	82.70	52.00
Taux d'inscription dans l'enseignement secondaire (net)	Femme	30.10	67.90	15.00	44.90	60.40	23.90	20.10	35.00	21.30	29.90	67.00	20.10	17.00
	Homme	32.20	58.60	12.00	55.10	72.10	32.90	28.20	40.00	31.10	33.40	57.10	37.79	24.00
Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (brut)**	Femme	-	-	0.30	-	-	3.10	-	6.00	3.40	-	15.40	-	3.00
	Homme	-	-	0.70	-	-	14.00	-	10.00	8.20	-	12.10	-	6.00
Taux d'achèvement dans l'enseignement primaire	Femme	76.30	91.00	68.00	89.61	23.00	53.70	50.20	60.90	29.00	40.70	90.20	-	45.00
	Homme	77.60	93.00	73.00	90.88	22.00	73.10	53.90	57.40	45.50	47.30	88.50	-	50.00
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	Femme	90.50	95.60	60.00	65.50	28.00	59.30	32.90	66.10	30.40	62.30	73.10	86.00	82.20
	Homme	93.00	92.01	79.00	75.40	56.00	80.00	41.20	54.90	47.80	83.10	87.00	89.10	70.00

*Les données sur le taux de scolarisation de la petite enfance ne sont pas disponibles pour le Kenya, le Malawi, la Zambie et le Cap Vert. Le Botswana a donné le nombre réel d'enfants inscrits par sexe.

** Le Kenya, le Botswana, le Zambie, le Gambie, la Côte d'Ivoire et la RDC n'ont signalé que le nombre ou le pourcentage de femmes inscrites (voir la figure ci-dessous) dans l'enseignement supérieur et non sur le GER

Source: Compilation faite à partir des rapports IDISA du pays, 2012

Figure 35 : Pourcentage de femmes dans l'Enseignement Supérieur



Source: Calculs de la CEA à partir des rapports IDISA du pays, 2012

Tableau 60: Valeurs des indicateurs de santé utilisés dans le calcul de l'ICF

Indicateurs de la Santé	Sexe	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie**	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cabo Verde	Congo *	Djibouti
Retard de croissance chez les moins de 5 ans (en pourcentage)	Femme	28.30	6.60	43.30	42.00	26.60	27.90	31.40	24.90	25.60	43.10	13.50	24.30	29.00
	Homme	30.50	7.70	51.10	48.00	28.60	31.50	36.40	28.10	29.90	48.80	15.40	27.60	32.00
Insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans (en pourcentage)	Femme	19.80	13.10	11.70	13.00	15.00	14.50	18.80	16.70	17.40	30.00	5.70	14.00	22.50
	Homme	20.70	13.90	14.00	17.00	16.70	18.50	21.60	18.60	20.30	32.80	7.10	15.00	23.30
Mortalité chez les moins de 5 ans (pour 1000)	Femme	77.0	610.0	117.0	124.0	—	117.0	122.0	83.00	207.0	149.0	0.70	117.0	80.8
	Homme	90.0	692.0	138.0	151.0	—	131.0	134.0	91.00	222.0	162.0	1.20	129.0	103.4
Prévalence du VIH/SIDA chez les 15-24 ans (pourcentage)	Femme	8.00	10.70	12.90	9.00	—	2.40	2.40	0.70	0.90	1.60	—	2.40	30.00
	Homme	4.30	4.80	8.10	4.00	—	0.60	0.30	0.10	0.50	0.90	—	0.70	14.00

* Pour le Congo, les données sur le retard de croissance et la mortalité des moins de 5 ans proviennent du DHS 2005

** Pour la Gambie, les données sur le retard de croissance et l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans proviennent de la base de données mondiale de l'OMS sur la croissance et la malnutrition des enfants

Source: Compilation faite à partir des rapports IDISA du pays, 2012

Tableau 61 : Valeurs (en pourcentage) de certains indicateurs de la situation économique utilisés dans le calcul de l'ICF

Indicateur (en %)	Sexe	Kenya	Botswana	Malawi	Zambie	Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	RDC	Cabo Verde	Congo	Djibouti
Part des femmes sous le seuil de pauvreté	Femme	31.90	—	51.60	62.40	63.00	52.00	49.50	50.60	25.40	62.20	—	58.20	41.80
	Homme	32.40	—	48.40	60.10	47.00	59.00	48.40	48.00	44.80	59.30	—	48.80	41.90
Taux de chômage des jeunes	Femme	—	34.40	3.00	13.10	31.00	10.40	19.80	2.80	14.10	32.80	38.30	26.40	82.90
	Homme	—	21.50	5.00	14.90	19.00	10.20	12.10	8.20	7.90	31.20	25.00	23.50	76.20
Part dans l'emploi salarié non agricole	Femme	30.00	42.60	21.0	___	25.00	25.80	19.25	35.00	30.00	2.80	—	68.00	28.80
	Homme	70.00	57.40	79.0	___	75.00	74.20	80.75	65.00	47.40	12.00	—	48.00	71.20

Source: Compilation faite à partir des rapports IDISA du pays, 2012

Annexe VI : Liste des Indicateurs de l'ICF et du TBPFA

Tableau 62 : Indice de la condition de la femme – Liste des Indicateurs

Rubrique	Composant	Sous-composant	INDICATEUR	Femme	Homme
'Capacité en Pouvoir Social	Éducation	Inscription	Pré scolarisation		
			Taux d'Inscription dans l'Enseignement Primaire(net)		
			Taux d'Inscription dans l'Enseignement Secondaire (net)		
			Taux d'Inscription dans l'Enseignement Supérieur (brut)		
		Achèvement	Proportion d'élèves à partir de la première année qui atteignent la dernière année primaire		
	Santé	Santé de l'Enfant	Retard de croissance chez les moins de 5 ans en utilisant moins 2 d'écart type		
			Insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans en utilisant moins 2 d'écart type		
			Mortalité chez les moins de 5 ans		
		VIH/SIDA	Prévalence du VIH / SIDA chez les 15-24 ans		
			Accès au traitement antirétroviral		
'Oppor-tunités' de Pouvoir Économique	Revenu	Salaires	Salaires dans l'agriculture		
			Salaires dans la fonction publique		
			Salaires dans le secteur formel (public et/ou privé)		
			Salaires dans le secteur informel		
		Revenu	Revenu des entreprises informelles		
	Utilisation du temps et emploi	Utilisation du temps	Revenu des petites exploitations agricoles familiales		
			Part des femmes sous le seuil de pauvreté		
			Temps consacré aux activités économiques du marché (en tant qu'employé payé, personne travaillant à son propre compte ou employeur)		
		Emploi	Temps passé dans des activités économiques non commerciales ou en tant que travailleur familial non rémunéré dans les activités économiques de marché		
			Temps consacré aux activités domestiques, de soins et de bénévolat		
Accès aux ressources	Moyens de production	Appropriation de	Part des femmes dans un emploi salarié non agricole		
			Terres/fermes agricoles		
			Parcelles / maisons urbaines		
	Gestion	Bétail	Accès au crédit (commercial et micro-crédit)		
			Employeurs		
			Travailleurs propriétaires		
			Haute fonctionnaires(classe A)		
		Membres des syndicats professionnels			

Rubrique	Composant	Sous-composant	INDICATEUR	Femme	Homme
Action du Pouvoir Public	Secteur Public	Députés			
		Membres du Gouvernement**			
		Postes supérieurs dans la fonction publique et les organismes parapublics			
		Emploi dans les forces de sécurité			
		Juges de	Juridiction supérieure		
			Juridiction inférieure		
			Tribunaux traditionnels et religieux		
	Société Civile	Membres des Conseils locaux			
		Nombre d'Hommes/Femmes chefs traditionnels			
		Partis politiques			
		Postes de Haut niveau dans	Syndicats		
			Associations d'Employés		
			Responsables et Dirigeants d'ONG		

Tableau 63 : Indicateurs du TBPFA – Axe vertical et axe horizontal

		Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/transparence	Total	Pourcentage			
Droits des Femmes	Instruments juridiques internationaux et régionaux sur les droits des femmes	CEDAW, 1979 (Article 2)	X	X																	
		CEDAW, 1979 (Article 16)	X	X																	
		Protocole facultatif au CEDAW, 1999		X	X	X	X	X	X	X	X	X									
		Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) sur les Droits de la Femme en Afrique, 2003																			
		Programme d'action de Beijing, 1995	X	X																	
		Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique, 2004	X	X																	
		Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant																			

		Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/transparence	Total	Pourcentage		
Violence faite aux femmes et aux enfants	Pratiques nuisibles: MGF; Mariage forcé / forcé; Rites de veuvage	X	X																	
	Examen et modification du Droit coutumier	X	X																	
	Violence Domestique	X	X																	
	Viol	X	X																	
	Viol dans le sens de la loi/Souillure	X	X																	
	Harcèlement sexuel	X	X																	
	Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier chez les femmes et les enfants, 2000																			
	Protocole facultatif à la Convention sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000																			
	Protocole facultatif à la CRC sur l'implication des enfants aux conflits armés, 2000																			
	Santé – Plan d'action de la CIPD	VIH/SIDA	X	X																
Mortalité infantile		X	X																	
Planing familial		X	X																	
Avortements sans risque		X	X																	
Éducation	Politiques de prévention et de protection du décrochage des filles	X	X																	
	Éducation sur les droits de l'homme et de la femme	X	X																	

		Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ transparence	Total	Pourcentage	
Emploi	Convention 100 de l'OIT sur l'égalité de la rémunération, 1951																		
	Convention 111 de l'OIT sur l'égalité de la rémunération, 1958																		
	Convention 183 de l'OIT concernant la protection de la maternité en milieu de travail, 2000																		
Développement durable (article 19 du Protocole à la CADHP relatif aux droits des femmes en Afrique, 2003)	Engager des stratégies nationales de réduction de la pauvreté pour s'assurer de la prise en compte des dimensions sexospécifiques de la pauvreté	X	X	X															
	Accès aux services de vulgarisation agricole	X	X	X															
	Accès à la terre	X	X																
Document cadre du NEPAD, 2001	Accès à la technologie	X	X	X															

		Ratification	Rapports	Droit	Engagement Politique	Élaboration d'un Plan	Cibles	Mécanisme Institutionnel	Budget	Ressources Humaines	Recherche	Implication de la Société Civile	Information et Diffusion	Suivi et Évaluation	Renforcement de Capacités	Redevabilité/ transparence	Total	Pourcentage	
Pouvoir Politique	Paix et sécurité	Résolutions de du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325, 1820, 1888 et 1889 sur les femmes, la paix et la sécurité	X	X															
	Participation à la prise de décision	Participation des femmes à la gouvernance traditionnelle	X	X															
	Politiques	L'intégration de la dimension genre dans tous les départements	X	X															
		Soutien aux quotas féminins et à l'action positive	X	X															
Score Total																			

Remarques: X = Non applicable. Les abréviations utilisées dans le tableau sont les suivantes: ACHPR – Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; CEDAW – Convention sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; CRC – Convention relative aux droits de l'enfant; FGM – Femme Mutilation génitale; VIH / SIDA; ICPD – Conférence internationale sur la population et le développement; OIT – Organisation internationale du Travail; NEPAD – Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; Et ONU – Nations Unies.

